LES ANNÉES POUR SEUL CAPITAL ?

Québec

LES ANNÉES POUR SEUL CAPITAL

Évolution de la répartition des revenus de la population âgée au Québec 1971-1981

Bureau de la statistique du Québec
Service de la population et de l'emploi
Août 1984

Pour tout renseignement concernant
le BSQ et les données statistiques
qui y sont disponibles, s'adresser au:

Centre d'information et de documentation
Bureau de la statistique du Québec

117, rue Saint-André
Québec (Québec)
G1K 3Y3
Tél.: (418) 643-5116

ou

1410, rue Stanley, 3e étage
Montréal (Québec)
H3A 1P8
Tél.: (514) 873-4722

ou

Tél.: 1-800-463-4090
(aucun frais d'appel)

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Quatrième trimestre 1984
ISBN 2-551-08906-9

Reproduction autorisée à condition
de mentionner la source.

AVANT-PROPOS

La situation de revenus des personnes âgées est depuis fort longtemps un sujet de préoccupation dans l'ensemble de la société et pour les gouvernements, au Québec comme dans la plupart des sociétés industrialisées. Il existe cependant des disparités de revenus entre les personnes âgées. Certaines d'entre elles ont pu accumuler des avoirs ou cotiser à des régimes de pensions privés qui leur assurent un flux de revenus en sus de leur pension de sécurité de vieillesse, alors que d'autres, pour diverses raisons, n'ont que leurs années pour seul capital. Les personnes âgées ne sont donc pas toutes dans le besoin, mais une partie d'entre elles vit en situation de pauvreté.

La Direction des études et synthèses socio-économiques (DESSE), autrefois rattachée à l'OPDQ et maintenant intégrée au Bureau de la statistique du Québec, a effectué plusieurs études portant sur la répartition des revenus au Québec sans toutefois traiter spécifiquement des personnes âgées.

La présente étude apporte donc un complément à cet égard. Elle présente en effet une analyse des disparités observées dans la répartition des revenus des personnes âgées au Québec durant la période 1971-1981 et de l'évolution de la pauvreté dans cette population. L'aspect dynamique de l'analyse permet de mettre en lumière un certain nombre de facteurs qui déterminent les inégalités observées et de bien identifier les caractéristiques de la population âgée vivant sous le seuil de la pauvreté. Ces informations s'avéreront certainement utiles à tous ceux qui se préoccupent de la situation des personnes âgées et qui cherchent à toujours mieux adapter à leurs conditions réelles les mesures de soutien que leur offre la société.

Cette étude a été conçue et rédigée par Monsieur Bob van Oyen du Service de la population et de l'emploi de la DESSE, sous la direction de Monsieur Michel Meunier. Lors de la rédaction du rapport final, l'auteur a bénéficié des commentaires de Messieurs André Beauchemin (CSST), Denis Fugère (MMOSR) et Michel Meunier. Le traitement des données a été effectué par Mesdames Linda Renaud et Monique Savard. Mentionnons enfin le patient travail de Mesdames Monique P.-Nadeau et Estelle Plamondon qui ont dactylographié les deux versions de ce texte.

La directrice générale

Nicole P.-Gendreau

TABLE DES MATIÈRES

		Page
AVANT-PROPOS		3
TABLE DES MATIÈRES		5
LISTE DES GRAPHIQUES		8
LISTE DES TABLEAUX		9
LEXIQUE		13
INTRODUCTION		17
CHAPITRE 1 -	CONCEPTS, OUTILS D'ANALYSE ET DONNÉES DE BASE DE L'ÉTUDE	21
1.1	Les sources de revenus des personnes âgées	21
	1.1.1 Le revenu privé	21
	1.1.2 Les transferts	22
1.2	La situation de revenu des personnes âgées du Québec en 1981	25
	1.2.1 La situation à l'intérieur de la population âgée	25
	1.2.2 La situation des personnes âgées de 65 ans et plus par rapport aux autres groupes d'âge	30
1.3	Caractéristiques retenues aux fins de l'étude	31
1.4	Les outils d'analyse retenus	34
1.5	Conclusion	42

		Page
CHAPITRE 2 -	ÉVOLUTION DE LA SITUATION DE REVENU DES PERSONNES ÂGÉES ET DES FAMILLES DONT LE CHEF EST ÂGÉ	43
2.1	La répartition des revenus des personnes de 65 ans et plus vivant hors famille ...	44
	2.1.1 La répartition du revenu total ...	44
	2.1.2 La composition du revenu total ...	44
	2.1.3 La répartition du revenu disponible	56
2.2	La répartition des revenus des familles dont le chef est âgé de 65 ans et plus ..	59
	2.2.1 La répartition du revenu total ...	59
	2.2.2 La composition du revenu total ...	67
	2.2.3 La répartition du revenu disponible	73
2.3	Résumé et conclusion	75
CHAPITRE 3 -	ÉVOLUTION DE L'ÉTENDUE DE LA PAUVRETÉ CHEZ LES UNITÉS FAMILIALES DONT LE CHEF EST ÂGÉ	79
3.1	Le concept de pauvreté	80
	3.1.1 Définition	80
	3.1.2 Les grilles d'équivalence	82
3.2	Incidence de la pauvreté chez les personnes âgées au Québec	83
	3.2.1 Évolution démographique récente ..	85
	3.2.2 Évolution récente de l'incidence de la pauvreté	85
3.3	Évolution de certaines caractéristiques de la population âgée vivant sous le seuil de pauvreté	91

		Page
3.4	Les revenus des unités familiales âgées et pauvres	95
	3.4.1 La pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti	96
	3.4.2 Le Régime de rentes du Québec	96
	3.4.3 Les revenus de placement	100
	3.4.4 Les gains totaux	102
	3.4.5 Les pensions privées	103
RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS		107
BIBLIOGRAPHIE		111
ANNEXES		113
	Annexe A - Seuils de pauvreté révisés de Statistique Canada pour le Canada, de 1971 à 1981	115
	Annexe B - Revenus des unités familiales dont le chef est âgé et qui vivent sous le seuil de la pauvreté, selon certaines caractéristiques	121

LISTE DES GRAPHIQUES

		Page
1.1	Composition du revenu des personnes hors famille de 65 ans et plus, selon le quintile, Québec, 1981	27
1.2	Composition du revenu des familles dont le chef a 65 ans et plus, selon le quintile, Québec, 1981	29
1.3	Répartition de l'ensemble des unités familiales dans la population totale et dans les quintiles de revenu total inférieur et supérieur, selon l'âge du chef, Québec, 1981	32
1.4	La courbe de Lorenz	35
1.5	Courbe de Lorenz de la société Z	40
2.1	Évolution du revenu moyen nominal et réel des personnes hors famille de 65 ans et plus, selon le quintile, Québec, 1971-1981	48
2.2	Évolution du revenu moyen nominal et réel des familles dont le chef a 65 ans et plus, selon le quintile, Québec, 1971-1981	62
3.1	Évolution du pourcentage d'unités familiales vivant sous le seuil de pauvreté, selon l'âge du chef, Québec, 1971-1981	89
3.2	Évolution de certaines caractéristiques de la population âgée et pauvre, Québec, 1971-1981	93

LISTE DES TABLEAUX

		Page
1.1	Répartition du revenu total de la société Z	39
2.1	Répartition du revenu total des personnes hors famille de 65 ans et plus, par quintile, Québec, 1971-1981	45
2.2	Revenu moyen des personnes hors famille de 65 ans et plus, selon le quintile, Québec, 1971-1981	47
2.3	Évolution des paiements de transfert et du revenu privé des personnes hors famille de 65 ans et plus et de la part de chaque source, selon le quintile de revenu total, Québec, 1971-1981	50
2.4	Répartition du revenu privé des personnes hors famille de 65 ans et plus, selon le quintile de revenu total, Québec, 1971-1981	52
2.5	Évolution du revenu privé moyen des personnes hors famille de 65 ans et plus, selon le quintile de revenu total, Québec, 1971-1981	53
2.6	Évolution de la part relative des principaux programmes dans l'ensemble des paiements de transfert versés aux personnes hors famille de 65 ans et plus, selon le quintile de revenu total, Québec, 1971-1981	55
2.7	Répartition du revenu disponible des personnes hors famille de 65 ans et plus, selon le quintile de revenu total, Québec, 1971-1981	57
2.8	Répartition du revenu total des familles dont le chef a 65 ans et plus, par quintile, Québec, 1971-1981	59

		Page
2.9	Évolution du revenu total moyen des familles dont le chef a 65 ans et plus, selon le quintile, Québec, 1971-1981	61
2.10	Évolution du revenu moyen des conjoints des familles dont le chef a 65 ans et plus, selon le quintile de revenu total, Québec, 1971-1981	64
2.11	Contribution de chaque gagne-pain à l'inégalité de la répartition du revenu total des familles dont le chef a 65 ans et plus, Québec, 1971-1981	66
2.12	Évolution des paiements de transfert et du revenu privé des familles dont le chef a 65 ans et plus, et de la part relative de chaque source, selon le quintile de revenu total, Québec, 1971-1981	68
2.13	Répartition du revenu privé des familles dont le chef a 65 ans et plus, selon le quintile de revenu total, Québec, 1971-1981	70
2.14	Évolution de la part relative des principaux programmes dans l'ensemble des paiements de transfert versés aux familles dont le chef a 65 ans et plus, selon le quintile de revenu total, Québec, 1971-1981	72
2.15	Évolution de la répartition du revenu disponible des familles dont le chef a 65 ans et plus, selon le quintile de revenu total, Québec, 1971-1981	74
2.16	Évolution de la répartition du revenu privé, des transferts, du revenu total et du revenu disponible, exprimés en pourcentage du revenu total, personnes hors famille de 65 ans et plus ordonnées selon leur revenu total, Québec, 1971-1981	76
2.17	Évolution de la répartition du revenu privé, des transferts, du revenu total et du revenu disponible, exprimés en pourcentage du revenu total, familles dont le chef a 65 ans et plus, ordonnées selon leur revenu total, Québec, 1971-1981	77

		Page
3.1	Grille d'équivalence de revenus, base de 1969, 1971 à 1981	84
3.2	Grille d'équivalence de revenus, base de 1978, 1979 et 1981	84
3.3	Estimation du nombre d'unités familiales, de familles et de personnes vivant hors famille, selon l'âge du chef, Québec, 1971-1981	86
3.4	Évolution du pourcentage d'unités familiales vivant sous le seuil de pauvreté, et de leur répartition, selon l'âge du chef, Québec, 1971-1981 (base 1969)	87
3.5	Évolution du pourcentage d'unités familiales vivant sous le seuil de la pauvreté et de leur répartition, selon l'âge du chef, Québec, 1979 et 1981 (base de 1978)	88
3.6	Évolution de la répartition de la population pauvre et âgée, selon certaines variables, Québec, 1971-1981	92
3.7	Évolution de la répartition de la population retraitée vivant sous le seuil de faibles revenus, selon le groupe d'âge et le sexe du chef de l'unité familiale, Québec, 1971-1981	99
3.8	Évolution de la proportion d'unités familiales âgées bénéficiant de différentes sources de revenus et vivant sous le seuil de faibles revenus, Québec, 1971-1981 ...	106

LEXIQUE

Chef de famille: le chef de famille de recensement est toujours l'époux (dans le cas des familles se composant d'un couple marié avec ou sans enfants) ou le parent (dans le cas d'une famille monoparentale). Dans le cas d'une famille de recensement ne regroupant qu'une personne, le chef est cette personne.

Déciles: partage des unités de population, ordonnées par ordre croissant de revenus, en dix parties égales.

Équité horizontale: préconise le traitement égal des personnes et des familles se trouvant dans des situations identiques de besoins.

Équité verticale: préconise le transfert de revenus des personnes et familles les plus riches vers les personnes et familles les plus démunies.

Famille: le concept de famille utilisé dans l'Enquête sur les finances des consommateurs est celui de famille de recensement. Une famille de recensement comprend, soit un époux et une épouse (avec ou sans enfants jamais mariés), soit l'un des parents avec un ou plusieurs enfants jamais mariés, habitant ensemble dans le même logement.

Gains totaux: somme des montants déclarés au titre des salaires et traitements, de la solde et des indemnités militaires, du revenu net d'un emploi autonome agricole ou non agricole et du revenu provenant de chambreurs et de pensionnaires.

Impôt total sur le revenu: montant de l'impôt sur le revenu, fédéral et provincial, à payer pour l'année civile à l'étude.

Ménage: groupe de personnes partageant le même logement. Un ménage peut être constitué d'une ou plusieurs familles de recensement ou d'une ou plusieurs familles de recensement et d'une ou plusieurs personnes hors famille ou de plusieurs personnes hors famille.

Personne âgée: personne ayant atteint l'âge de 65 ans.

Personne hors famille: une personne seule vivant avec des personnes non apparentées ou une personne vivant avec des personnes apparentées mais ne faisant pas partie d'une relation époux-épouse ou parent-enfant ou une personne vivant seule est une personne hors famille.

Personne pensionnée: personne ayant atteint l'âge de 65 ans et bénéficiant de la pension de sécurité de la vieillesse.

Personne retraitée: personne ayant atteint l'âge de 65 ans et bénéficiant d'un paiement du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec.

Quintile: partage des unités de population, ordonnées par ordre croissant de revenus, en cinq parties égales.

Revenu disponible (ou revenu après impôt): revenu total duquel on a soustrait l'impôt total sur le revenu.

Revenu privé: somme des montants déclarés au titre des gains totaux, des revenus nets de placements (qui inclut les intérêts d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne de sources canadiennes ou étrangères, les dividendes relatifs à des actions dans des corporations canadiennes ou étrangères, les participations sur des polices d'assurance, le revenu locatif net provenant de biens immobiliers et de fermes, les intérêts de prêts et d'hypothèques, le revenu régulier provenant d'une succession ou d'un fonds de fiducie et les autres revenus de placements), des pensions de retraite et rentes privées et des autres revenus en espèces.

Revenu total: somme des montants déclarés au titre de revenu privé et de transferts gouvernementaux.

Transferts gouvernementaux: somme des montants reçus au titre des allocations familiales et des allocations aux jeunes, des pensions de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti, des prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec, de l'assurance chômage, des allocations de formation du ministère de la Main-d'oeuvre du Canada, de l'aide sociale et des autres transferts gouvernementaux.

Unités familiales: ensemble des personnes hors famille et des familles.

INTRODUCTION

Depuis le début des années 60, les personnes âgées occupent une place sans cesse croissante dans la population du Québec tant en nombre qu'en importance relative. Ce vieillissement de la société québécoise a fait l'objet de plusieurs études tant sociologiques qu'économiques. Un des problèmes reliés à l'accroissement de la population âgée est celui de la pauvreté. Dans la plupart des études traitant de la situation de revenus des personnes âgées, on souligne que, malgré les efforts des différents paliers de gouvernement, ces dernières demeurent nettement surreprésentées au sein de la population pauvre. Plusieurs solutions sont proposées pour remédier à cette situation, notamment: hausse du montant des transferts en argent, accessibilité à des logements à prix modique, instauration de nouveaux programmes de transferts ou réforme en profondeur des programmes existants.

Cependant, pour être en mesure de bien apprécier la portée et les incidences de telles propositions concrètes pour améliorer la situation des personnes âgées, il est nécessaire de bien connaître les différences de revenus et les inégalités observées à l'intérieur de cette population. En effet, les outils d'intervention ne seront pas les mêmes selon que les inégalités à l'intérieur du groupe sont minimes ou élevées, c'est-à-dire selon que la presque totalité de la population âgée se retrouve dans la même situation ou que seulement un groupe spécifique de cette population se retrouve dans le besoin.

La présente étude a pour but de contribuer à l'amélioration des connaissances sur la situation socio-économique des personnes âgées. Il s'agit d'une analyse descriptive de l'évolution, entre 1971 et 1981, du revenu des personnes âgées de 65 ans et plus, selon les principales

sources de revenus. Cette analyse permettra de déterminer quelle est la répartition des revenus parmi les personnes âgées et les familles dont le chef est âgé, et de mettre en lumière la composition des revenus des sous-groupes identifiés.

Le premier chapitre est une présentation des concepts, des outils d'analyse et des données de base de l'étude. On y définit, dans un premier temps, les différentes sources de revenus des personnes âgées. Une attention particulière est consacrée aux programmes de transferts s'adressant à ces personnes.

Par la suite, une brève description de la situation de revenu des personnes âgées et des familles dont le chef est âgé permet de dégager deux caractéristiques importantes. D'abord, la composition du revenu change de façon remarquable selon que la personne (ou la famille) appartienne à l'un ou l'autre des quintiles de revenu total, ce qui laisse entrevoir de fortes inégalités de répartition de certaines sources de revenus. Ensuite, on retrouve une forte proportion de personnes âgées dans le quintile inférieur de revenu, ce qui laisse croire à une surreprésentation de ces personnes dans la population pauvre. Ces deux caractéristiques (inégalité de répartition et pauvreté) sont étudiées dans des chapitres subséquents à l'aide des outils d'analyse présentés à la dernière partie du premier chapitre. Les outils retenus sont le coefficient de Gini ainsi que le coefficient de concentration.

Le second chapitre est consacré à l'étude de l'évolution de la répartition du revenu des personnes âgées d'une part, et des familles dont le chef est âgé d'autre part. Dans les deux cas, il est d'abord question des fluctuations dans la répartition du revenu total et des causes de ces fluctuations. Par la suite, on traite du partage

du revenu en sources privées et en transferts, ainsi que de la provenance des transferts pour les unités de chaque quintile. Cette analyse permet d'expliquer le phénomène d'égalisation des paiements de transferts que l'on observe au cours de la période 1971-1981. Il sera enfin question de la répartition du revenu disponible et du rôle de la fiscalité dans l'égalisation des revenus.

Le troisième chapitre est consacré à l'étude de la pauvreté chez les personnes âgées. Dans un premier temps, il est question de l'évolution démographique entre 1971 et 1981 et de l'évolution de l'incidence de la pauvreté sur la même période. Malgré une baisse constante de la proportion d'unités vivant sous le seuil de faibles revenus, les personnes âgées et les familles dont le chef est âgé continuent d'être surreprésentées au sein de la population pauvre. Par ailleurs, des constantes se dégagent clairement dans les caractéristiques de la population âgée vivant sous le seuil de faibles revenus et il appert qu'un groupe bien spécifique parmi la population âgée vit dans la pauvreté. L'analyse de la provenance des revenus de ce groupe de la population âgée permet de mettre en lumière les facteurs qui sont à l'origine de la situation de pauvreté de ces personnes âgées.

CHAPITRE 1

CONCEPTS, OUTILS D'ANALYSE ET DONNÉES DE BASE DE L'ÉTUDE

La présente étude a pour but de mieux connaître la situation de revenu des personnes âgées de 65 ans et plus au Québec, son évolution récente (1971-1981) et l'étendue de la pauvreté dans ce groupe spécifique de la société.

Dans un premier temps, après avoir vu quelles sont les principales sources de revenu privé et de transfert des personnes âgées, on présentera la situation de revenu de ce groupe de la population du Québec pour l'année 1981. Cette description se fera en deux étapes. D'abord, on tentera de dégager des classes de revenus selon certaines caractéristiques tels le niveau et la provenance des revenus. Ensuite, on verra où se situent les personnes âgées par rapport aux autres groupes d'âge de la société. Ce tour d'horizon de la situation de revenus des personnes de 65 ans et plus et des familles ayant un chef de 65 ans et plus permettra de dégager un certain nombre de caractéristiques qui feront l'objet de cette étude. Ces caractéristiques retenues pour fins d'étude seront présentées à la troisième section de ce chapitre.

Enfin, les outils d'analyse utilisés sont décrits à la quatrième section. Un exemple numérique simple permettra de clarifier les différents concepts retenus.

1.1 Les sources de revenus des personnes âgées

1.1.1 Le revenu privé

Le revenu privé est la somme des montants déclarés au titre des salaires et traitements, des revenus nets de placements, des

pensions et rentes privées et enfin des revenus privés divers qui incluent les revenus provenant d'un emploi autonome agricole ou non agricole et les autres revenus en espèces.

Les salaires et traitements incluent tous les revenus provenant de tous genres d'emploi civil. Étant donné que l'âge de la retraite obligatoire n'avait pas encore été aboli en 1981, dernière année couverte par cette étude, on peut s'attendre à ce que cette source de revenus ne soit pas très importante chez les personnes âgées de 65 ans et plus.

Les revenus de placement incluent les intérêts d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne, les dividendes relatifs à des actions, le revenu locatif net provenant de biens immobiliers et de fermes ainsi que les revenus de divers autres placements (voir la définition dans le lexique). Les pensions et rentes privées sont les revenus découlant d'une participation à un régime de pensions d'un ou plusieurs employeurs à l'exception des pensions reçues de l'étranger.

Enfin, dans les revenus privés divers, on retrouve le revenu provenant d'un emploi autonome agricole ou non agricole, le revenu net provenant de chambreurs et de pensionnaires ainsi que tous les autres revenus en espèces tels que définis dans l'Enquête sur les finances des consommateurs.

1.1.2 Les transferts

Les transferts sont la somme des montants reçus au titre des allocations familiales et des allocations aux jeunes, de l'assurance-chômage, des allocations de formation du ministère de la Main-d'oeuvre du Canada, de l'aide sociale, des pensions de sécurité de la vieillesse

et du supplément de revenu garanti, des prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et enfin, des autres transferts gouvernementaux.

Trois programmes s'adressent plus particulièrement aux personnes âgées. Il s'agit des pensions de sécurité de la vieillesse, du supplément de revenu garanti et du Régime de rentes du Québec (ou du Régime de pensions du Canada).

- La pension de sécurité de la vieillesse[1]

La loi sur la sécurité de la vieillesse a été adoptée en 1951. Elle prévoyait que toutes les personnes âgées de 70 ans et plus répondant aux critères de résidence recevraient des prestations uniformes de pensions de vieillesse. L'âge d'admissibilité a été réduit à 69 ans en 1966, puis d'une année tous les ans jusqu'en 1970, date à laquelle la pension de la sécurité de la vieillesse (PSV) est devenue payable à 65 ans. Depuis octobre 1973, la PSV est indexée trimestriellement à un taux correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC). Notons qu'une diminution de l'IPC n'entraîne pas une diminution du montant de la PSV.

- Le supplément de revenu garanti[2]

Le supplément de revenu garanti est entré en vigueur en janvier 1967. Combiné à la PSV, ce programme vise à assurer aux prestataires un revenu mensuel qui ne soit pas inférieur à un seuil donné.

---

1. Pour une description plus détaillée de ce programme, voir Statistique Canada, no 86-509 au catalogue, volume 5 (numéro hors série).
2. Ibidem.

Contrairement à la PSV, le programme de supplément de revenu garanti (SRG) n'est pas universel. Le montant des prestations dépend des revenus du bénéficiaire. Ainsi, par exemple, dans le cas d'un(e) pensionné(e) célibataire, veuf (veuve) ou divorcé(e), qui reçoit un revenu en sus de sa PSV, les prestations de SRG diminuent de 1 $ par 2 $ de revenus autres que la PSV. En ce qui concerne les couples de pensionnés (i.e. les familles où les deux conjoints sont bénéficiaires de la PSV), le supplément mensuel de chaque conjoint est diminué de 1 $ par 4 $ de revenu combiné provenant de sources autres que la PSV.

Depuis octobre 1973, tout comme pour la PSV, les paiements de SRG sont indexés trimestriellement à un taux égal au taux d'augmentation de l'IPC.

- Le Régime de rentes du Québec[1]

Le Régime de rentes du Québec a été créé en 1965. Les travailleurs ont commencé à y contribuer en janvier 1966 et les premières prestations furent versées en janvier 1967. Le but du Régime est d'assurer aux travailleurs (salariés et autonomes) un revenu de retraite proportionnel à leurs gains de travail. Il existe cependant un maximum de gains admissibles aux cotisations et un minimum de gains sur lesquels le travailleur ne cotise pas. (Pour 1981, le travailleur cotisait sur le revenu de travail se situant entre 1 400 $ et 14 700 $).

Le taux de cotisation se situe à 1,8% dans le cas d'un travailleur salarié (l'employeur cotise au même taux) et de 3,6% dans le cas d'un travailleur autonome.

---

1. Nous ne traiterons pas du Régime de pensions du Canada étant donné le faible nombre de bénéficiaires de ce programme au Québec. Pour une description détaillée de ces deux régimes, voir Statistique Canada, no 86-509 au catalogue, volume 3 (numéro hors série).

C'est en 1976 que les premières pensions intégrales ont été versées et, depuis 1977, les rentes ne sont plus réduites en fonction des autres revenus touchés quelle que soit leur source.

Enfin, le Régime de rentes du Québec (RRQ) protège aussi le conjoint en cas de décès du cotisant, et les prestations de conjoint survivant, tout comme les prestations de retraité, sont indexées annuellement selon le taux d'augmentation de l'IPC.

Ces programmes constituent les principaux transferts qui s'adressent aux personnes âgées et nous verrons quelle était l'importance de ces sources de revenu dans le revenu total de ces personnes en 1981.

1.2 La situation de revenu des personnes âgées du Québec en 1981

1.2.1 La situation à l'intérieur de la population âgée

L'analyse de la situation des revenus des personnes âgées sera faite pour les personnes vivant hors famille, d'une part, et les familles dont le chef a 65 ans et plus, d'autre part.

- Les personnes hors famille âgées de 65 ans et plus

Nous avons divisé les personnes hors famille en quintiles et, au graphique 1.1, nous présentons la provenance de leurs revenus en pourcentage de leur revenu total.

Une première constatation se dégage de cet histogramme: bien que toutes les personnes reçoivent en moyenne sensiblement le même montant de transferts, l'importance relative de ces paiements

dans le revenu total varie grandement d'un quintile à l'autre. Ainsi, cette source de revenu représente entre 23,5% (cinquième quintile) et 99% (second quintile) du revenu total moyen.

Les revenus des personnes hors famille appartenant aux trois premiers quintiles de revenu total proviennent essentiellement de transferts (90% et plus). En 1981, le revenu total moyen de ces personnes se situe sous les 6 000 $ et les transferts moyens s'établissent entre 3 800 $ et 5 300 $. À des fins d'analyse, nous regroupons les personnes de ces trois quintiles en une classe ou en un groupe de revenus inférieurs.

Les revenus des personnes appartenant au quatrième quintile de revenu total proviennent de sources privées dans une proportion de presque 40%. Leur revenu moyen en 1981 était de 7 400 $ et donc, les paiements de transferts reçus étaient d'environ 4 600 $. Les personnes hors famille appartenant à ce quintile de revenu total forment la classe ou le groupe de revenus moyens.

La provenance des revenus des personnes hors famille du cinquième quintile (le groupe de revenus supérieurs) présente une image fort différente de celle des autres quintiles. D'abord, les transferts cessent d'être la principale source de revenu: ils représentent en moyenne moins que le quart du revenu total. Ce sont les revenus nets de placement qui deviennent la source la plus importante (43% du revenu total), alors que les autres revenus privés représentent le tiers du revenu total moyen des personnes appartenant à ce quintile. Mentionnons enfin, qu'en 1981, le revenu total moyen des personnes hors famille du groupe de revenus supérieurs est de 18 650 $.

Nous avons donc divisé les personnes vivant hors famille en trois groupes de revenus. Ces groupes se distinguent par la

Graphique 1.1
Composition du revenu des personnes hors famille de 65 ans et plus, selon le quintile, Québec, 1981

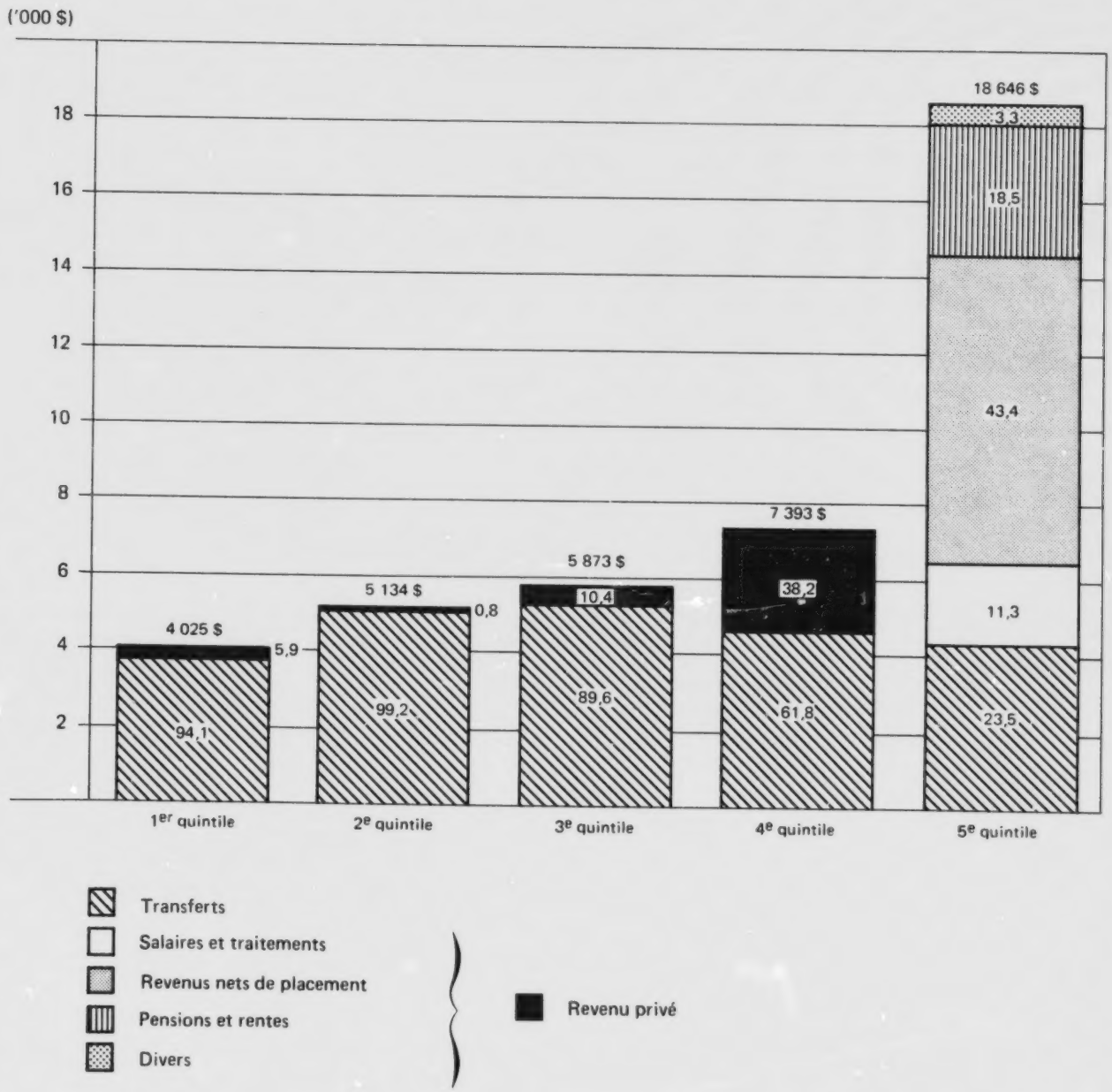

Source: Compilation de la Direction des études et synthèses socio-économiques (DESSE) à partir de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC), 1981.

provenance des revenus des personnes qui les composent. Lors de l'étude de l'évolution de la situation de revenu des personnes hors famille, nous verrons si ces groupes ont toujours été aussi clairement définis depuis 1971 et si les paiements moyens de transferts ont toujours été aussi homogènes, peu importe le quintile auquel appartient le bénéficiaire.

- Les familles dont le chef est âgé de 65 ans et plus

Tout comme dans le cas des personnes hors famille, les familles ont été divisées en quintiles de revenu total. Le graphique 1.2 offre une image de la composition des revenus en pourcentage du revenu total pour chacun des quintiles. On observe de très nettes différences entre les familles et les personnes hors famille. Entre autres, la rubrique "salaires et traitements", à toutes fins pratiques inexistante chez les personnes hors famille, devient la source de revenu la plus importante pour les familles du quintile cinq et la seconde en importance chez les familles du quintile quatre. Comment expliquer ce phénomène? Tout simplement par le fait que le revenu familial inclut le revenu des enfants célibataires vivant encore avec le ou les parents âgés de 65 ans et plus. Dans l'étude de l'évolution du revenu des familles dont le chef est âgé (chapitre 2), on tiendra compte de ce phénomène et on verra quelle influence a le revenu des personnes autres que les deux conjoints sur l'inégalité de la répartition des revenus des familles.

Les revenus des familles appartenant aux premier et deuxième quintiles de revenu total proviennent à 85% de programmes de transferts. Cependant, le niveau moyen des paiements versés aux familles du premier quintile est d'environ 2 500 $ inférieur à ceux versés aux familles du second quintile (6 100 $ comparativement à 8 600 $). Malgré cette différence, les familles dont le chef a 65 ans et plus, et qui appartiennent à ces deux quintiles, seront regroupées pour former la classe de revenus inférieurs.

Graphique 1.2
Composition du revenu des familles dont le chef a 65 ans et plus, selon le quintile, Québec, 1981

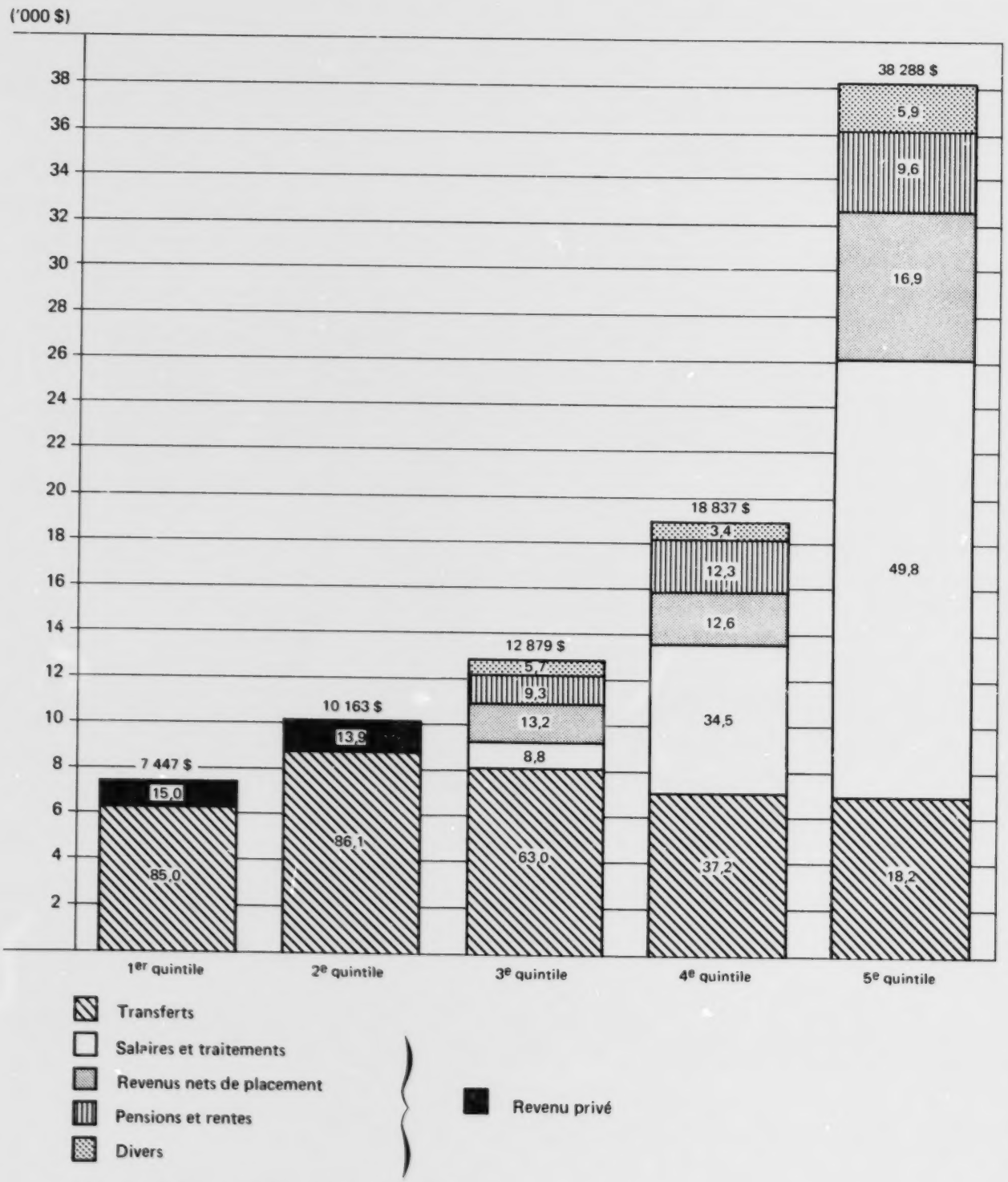

Source: Compilation de la DESSE à partir de l'EFC 1981.

Le groupe de revenus moyens englobe les familles du troisième quintile. Tout comme dans le cas des hors famille, les revenus des familles de ce groupe proviennent à 60% de sources publiques et 40% de sources privées. Leur revenu moyen se situe en 1981 à près de 13 000 $.

Enfin, les familles des quatrième et cinquième quintiles forment le groupe de revenus supérieurs. Dans les deux cas, les transferts cessent d'être la principale source de revenu et les revenus nets de placement ajoutés aux pensions et rentes privées représentent le quart des revenus. Cependant, les familles appartenant au cinquième quintile reçoivent un peu plus du double du revenu des familles appartenant au quatrième quintile (38 300 $ comparativement à 18 900 $).

Cette brève description de la situation des revenus des personnes hors famille âgées de 65 ans et plus et des familles dont le chef est âgé, pour l'année 1981, aura permis de relever un certain nombre d'observations sur les disparités, tant dans la provenance des revenus que dans leur niveau.

Voyons maintenant où se situe la population âgée de 65 ans et plus par rapport aux autres groupes d'âge de la société dans la répartition du revenu total.

1.2.2 La situation des personnes âgées de 65 ans et plus par rapport aux autres groupes d'âge

Dans cette section, nous avons regroupé les familles et les personnes hors famille en unités familiales et ce, pour chaque groupe d'âge du chef. Au graphique 1.3, on constate qu'en 1981, 18%

des unités familiales ont un chef âgé de 65 ans et plus. Cependant, pour cette même année, 40% des unités du premier quintile et seulement 5% des unités du dernier quintile ont un chef âgé de 65 ans et plus.

Il existe donc une forte surreprésentation des personnes âgées et des familles dont le chef est âgé dans le quintile de revenus inférieurs. Cette surreprésentation se traduit par une forte proportion d'unités familiales vivant sous le seuil de faibles revenus. (En 1981, 30% des unités vivant sous le seuil de pauvreté ont des chefs de 65 ans et plus.)

Il ressort de cette description sommaire de la situation des revenus de la population âgée en 1981 qu'il existe de grandes disparités à l'intérieur du groupe, que le groupe est surreprésenté dans le quintile inférieur de revenu total et que l'on y retrouve donc un grand nombre d'unités sous le seuil de faibles revenus. Ces deux caractéristiques de la situation des personnes âgées seront analysées tour à tour dans cette étude.

1.3 Caractéristiques retenues aux fins de l'étude

Nous avons, pour l'année 1981, divisé les personnes de 65 ans et plus vivant hors famille, ainsi que les familles ayant un chef âgé de 65 ans et plus, en trois groupes distincts de revenus. Les personnes hors famille et les familles appartenant au groupe ou à la classe de revenus inférieurs dépendent essentiellement des transferts pour subvenir à leurs besoins (en moyenne, 90% et plus du revenu des personnes hors famille et 85% du revenu des familles appartenant à cette classe proviennent de transferts).

Graphique 1.3
Répartition de l'ensemble des unités familiales dans la population totale et dans les quintiles de revenu total inférieur et supérieur, selon l'âge du chef, Québec, 1981

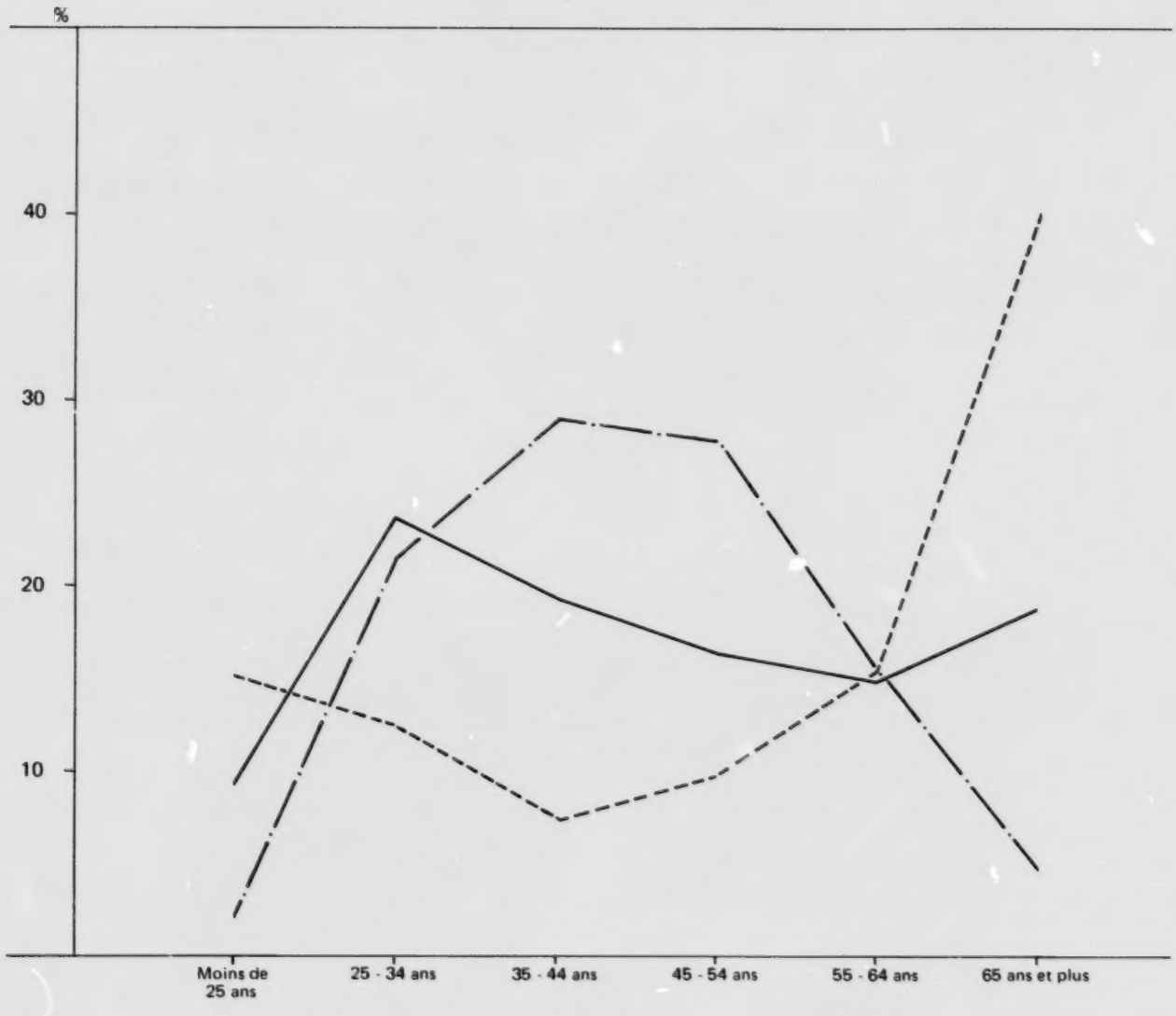

Source: Compilation de la DESSE à partir de l'EFC 1981.

Par ailleurs, près de 40% des revenus des personnes et familles qui se retrouvent dans la classe de revenus moyens proviennent de sources privées (particulièrement de revenus de placement et de pensions et rentes privées). Enfin, pour les personnes hors famille et les familles du groupe de revenus supérieurs, les transferts cessent d'être la principale source de revenu.

Malgré ces grandes différences dans l'importance relative de chaque source de revenu dans le revenu total, on note que les personnes hors famille, quel que soit le groupe de revenu auquel elles appartiennent, reçoivent sensiblement le même montant de transferts (entre 4 000 $ et 5 500 $). Cette situation est aussi observée dans le cas des familles, bien que les différences dans le niveau moyen des paiements de transfert soient quand même plus élevées (entre 6 200 $ et 8 700 $ selon les quintiles).

La première caractéristique de la population âgée, qui sera retenue à des fins d'étude, est l'hétérogénéité de la composition des revenus des différents quintiles et les différences dans leur niveau.

Une analyse de l'évolution de la provenance des revenus et de leur niveau permettra d'expliquer, tout au moins partiellement, les fluctuations dans les inégalités de répartition observées entre 1971 et 1981. On verra quelle a été l'importance des différents programmes de transferts dans la diminution des inégalités de répartition de revenu et quelles personnes et familles bénéficient le plus de ces programmes.

La seconde caractéristique retenue à des fins d'étude est la grande proportion d'unités à faible revenu que l'on retrouve dans la population âgée. (Nous avons vu qu'en 1981, 40% des unités du

premier quintile de revenu total ont un chef âgé de 65 ans et plus, alors que les unités ayant un chef âgé représentent 18% du total des unités.)

Après avoir analysé l'évolution de la situation des revenus de la population âgée en général, nous étudierons donc plus particulièrement les caractéristiques de la sous-population âgée vivant sous le seuil de faibles revenus. En quoi diffère-t-elle de la population âgée (âge et sexe du chef, nombre de personnes dans l'unité, catégorie d'habitat, etc.)? Comment peut-on expliquer que ces unités se retrouvent dans la pauvreté? Est-ce que l'incidence de la pauvreté est réellement aussi élevée que le laissent croire les statistiques officielles? Une meilleure connaissance des caractéristiques de la population âgée, vivant sous le seuil de faibles revenus, permettra d'expliquer les causes de la grande incidence de la pauvreté dans ce sous-groupe de la population.

Avant de passer à l'étude de l'évolution de la répartition des revenus des personnes âgées, il est nécessaire de faire un court exposé théorique sur les outils d'analyse que nous utiliserons tout au long de cette étude.

1.4 Les outils d'analyse retenus

Dans toute étude qui traite de la répartition des revenus se pose le problème du choix d'une mesure d'inégalité de répartition. En effet, à chaque mesure d'inégalité correspond une fonction d'utilité sociale explicite ou implicite, et le choix d'une mesure implique donc nécessairement un jugement de valeur sur l'aversion qu'une société a envers l'inégalité dans la répartition des revenus[1].

---

1. Pour une bonne revue des mesures et des fonctions d'utilité qui y sont associées, voir Champernowne (1974).

Les mesures d'inégalité que nous retenons comme indicateur de la détérioration ou de l'amélioration dans la répartition des revenus sont le coefficient de Gini et le coefficient de concentration.

Le coefficient de Gini découle de la courbe de Lorenz qui représente la relation entre le revenu cumulé (en pourcentage) et la population cumulative (en pourcentage) classée par ordre croissant de revenu. Une répartition sera dite égale si chaque bénéficiaire reçoit la même part du revenu à distribuer. Dans ce cas, la courbe de Lorenz sera une droite à 45^{o} telle que représentée par la droite OA au graphique 1.4.

Graphique 1.4

La courbe de Lorenz

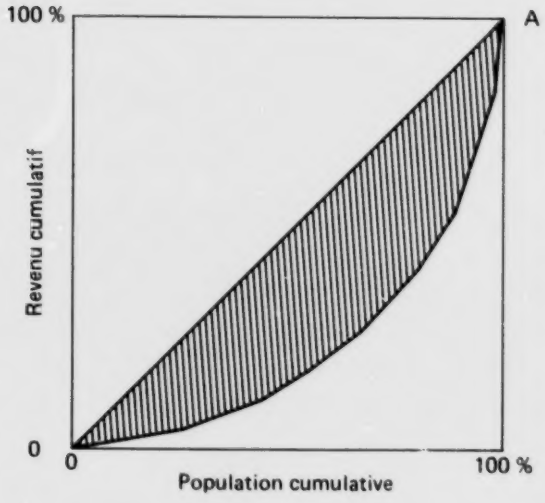

Le coefficient de Gini, qui peut être visualisé dans le même graphique, correspond à la surface comprise entre la droite d'égalité parfaite et la courbe de distribution divisée par la surface sous la droite d'égalité parfaite. Dans le graphique, ceci correspond à la moitié de la surface hachurée. À l'égalité parfaite dans la répartition correspond un coefficient nul étant donné que, dans ce cas, la surface comprise entre la droite et la

courbe de répartition est nulle, et à l'inégalité parfaite correspond un coefficient unitaire étant donné que les deux surfaces sont alors égales.

Sen (1973) a présenté trois façons d'exprimer le coefficient de Gini:

1. $$G = \left(\frac{1}{2n^2\mu}\right) \sum_{i=1}^{n} \sum_{j=1}^{n} \left| y_i - y_j \right|$$

2. $$G = 1 - \left(\frac{1}{n^2\mu}\right) \sum_{i=1}^{n} \sum_{j=1}^{n} \min (y_i, y_j)$$

3. $$G = 1 + \left(\frac{1}{n}\right) - \left(\frac{2}{n^2\mu}\right) [y_1 + 2y_2 + \ldots + ny_n]$$

pour $y_1 > y_2 > \ldots > y_n$

où n = le nombre de bénéficiaires

y_i = le revenu reçu par le bénéficiaire $i (i = 1, -, n)$

$\mu = \sum_{i=1}^{n} y_{i/n}$ = le revenu moyen

La troisième expression est certes la plus facile à interpréter: le coefficient de Gini est une somme pondérée des différents revenus, les pondérations étant déterminées par la position de la personne dans la classification par niveau de revenu.

Le coefficient de concentration mesure l'inégalité d'une source de revenu en particulier. Il diffère du coefficient de Gini par l'agencement employé pour ordonner les unités familiales. Par exemple, le coefficient de Gini des transferts est obtenu en

classant les unités par ordre croissant de transferts, alors que le coefficient de concentration des transferts est obtenu en classant les unités par ordre croissant de revenu privé, revenu total ou encore revenu disponible. La valeur du coefficient de concentration est comprise entre 0 et 1 et celui-ci est calculé de la même façon que le coefficient de Gini.

Pour clarifier les concepts de courbe de Lorenz, quintile de revenu, coefficient de Gini et coefficient de concentration, nous présentons ici un exemple simple.

Faisons l'hypothèse que, dans une société Z composée de dix personnes (A, B, C, D, E, F, G, H, I et J), une somme de revenu total de 400 $ est répartie comme suit:

Personne	Montant de revenu total	Revenu privé	Transferts
A	15	5	10
B	25	5	20
C	5	0	5
D	150	150	0
E	75	60	15
F	25	25	0
G	25	0	25
H	10	5	5
I	50	40	10
J	20	10	10
	400	300	100

Pour tracer la courbe de Lorenz du revenu total et calculer le coefficient de Gini qui y est associé, ainsi que pour

calculer les coefficients de concentration pour les transferts et du revenu privé, nous avons besoin des renseignements du tableau 1.1. On classe les unités par ordre croissant de revenu total et on exprime leur revenu (total, privé et transferts) en pourcentage du revenu (total, privé, transferts) de la société. On trouve, par la suite, le revenu cumulatif (exprimé en pourcentage) et la population cumulative (exprimée en pourcentage).

La courbe de Lorenz représentant la répartition des revenus dans la société est présentée au graphique 1.5.

Pour obtenir les quintiles de revenu total, on divise les unités de la population en cinq parties égales, une fois qu'elles ont été ordonnées par ordre croissant de revenu. Dans notre exemple, les personnes appartenant au premier quintile sont C et H (elles représentent 20% des unités) et elles jouissent de 3,75% du revenu total. G et I appartiennent au quatrième quintile et jouissent de 18,75% du revenu total.

Le coefficient de Gini, rattaché à cette répartition, sera calculé selon la formule 3 que nous répétons ici:

$$G = 1 + (\frac{1}{n}) - (\frac{2}{n^2 \mu}) [y_1 + 2y_2 + 3y_3 + \ldots + ny_n]$$

pour $y_1 > y_2 > \ldots > y_n$ où y_i est le revenu de la personne i, n est le nombre d'unités, c'est-à-dire 10 dans notre cas et μ est le revenu moyen, c'est-à-dire 40. Le coefficient est donc:

$$G = 1 + \frac{1}{10} - (\frac{2}{100 \times 40}) [150 + 2x75 + 3x50 + 4x25 + 5x25 + 6x25 + 7x20 + 8x15 + 9x10 + 10x5]$$

$$= 1 + \frac{1}{10} - (\frac{2}{4\ 000}) (1\ 225) = 0,4875$$

TABLEAU 1.1

RÉPARTITION DU REVENU TOTAL DE LA SOCIÉTÉ Z

Personne	Revenu			Population		Revenu			Revenu cumulatif		
	Total	Privé	Transferts	En %	Cumulatif	Total	Privé	Transferts	Total	Privé	Transferts
	$					%			%		
C	5	0	5	10	10	1,25	0	5,00	1,25	0,00	5,00
H	10	5	5	10	20	2,50	1,66	5,00	3,75	1,66	10,00
A	15	5	10	10	30	3,75	1,66	10,00	7,50	3,33	20,00
J	20	10	10	10	40	5,00	3,33	10,00	12,50	6,66	30,00
B	25	5	20	10	50	6,25	1,66	20,00	18,75	8,33	50,00
F	25	25	0	10	60	6,25	8,33	0,00	25,00	16,66	50,00
G	25	0	25	10	70	6,25	0,00	25,00	31,25	16,66	75,00
I	50	40	10	10	80	12,50	13,33	10,00	43,75	30,00	85,00
E	75	60	15	10	90	18,75	20,00	15,00	62,50	50,00	100,00
D	150	150	0	10	100	37,50	50,00	00,00	100,00	100,00	100,00

Graphique 1.5
Courbe de Lorenz de la société Z

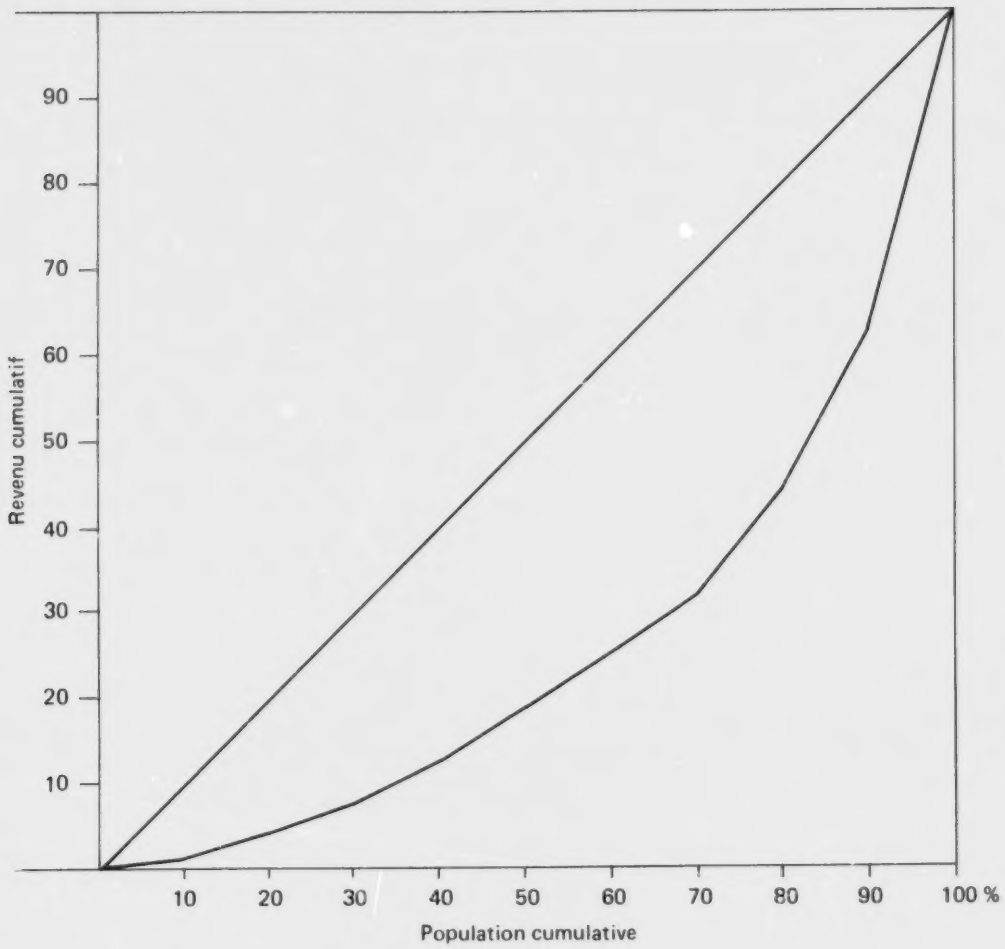

Le coefficient de concentration du revenu privé est calculé comme suit:

$$C.R.P. = 1 + \frac{1}{10} - \left(\frac{2}{100 \times 30}\right) [150 + 2x60 + 3x40 + 4x0 + 5x25 + 6x5 + 7x10 + 8x5 + 9x5 + 10x0]$$

$$= 1 + \frac{1}{10} - \left(\frac{2}{3\,000}\right) (700) = 0,634$$

Celui des transferts, comme suit:

$$C.T. = 1 + \frac{1}{10} - \left(\frac{2}{100 \times 10}\right) [0 + 2x15 + 3x10 + 4x25 + 5x0 + 6x20 + 7x10 + 8x10 + 9x5 + 10x5]$$

$$= 1 + \frac{1}{10} - \left(\frac{2}{1\,000}\right) (525) = 0,05$$

On constate que c'est le revenu privé qui est le plus inégalement réparti entre les unités classées selon le revenu total, alors que les transferts sont assez équitablement répartis entre ces unités. Ceci ne veut cependant pas dire que la répartition des transferts est égale. En effet, il suffit de classer les unités par ordre croissant de transferts pour obtenir le coefficient de Gini associé à la répartition des transferts.

$$G = 1 + \frac{1}{10} - \left(\frac{2}{100 \times 10}\right) [25 + 2x20 + 3x15 + 4x10 + 5x10 + 6x10 + 7x5 + 8x5]$$

$$= 0,410$$

La valeur du coefficient indique que la répartition des transferts (entre les unités classées selon leur niveau des transferts) n'est pas beaucoup plus égale que la répartition du revenu total (entre les unités classées selon leur niveau de revenu total).

Ce bref exposé théorique des outils d'analyse utilisés rendra certainement plus facile la compréhension de cette étude.

1.5 Conclusion

Cette étude porte sur l'évolution de la répartition des revenus et de l'incidence de la pauvreté dans la population âgée du Québec entre 1971 et 1981.

Dans un premier temps (chapitre 2), nous étudierons les changements observés dans la répartition et le niveau du revenu privé, tant des personnes hors famille âgées de 65 ans et plus que des familles ayant un chef âgé. Par la suite, en étudiant l'évolution de la répartition du revenu total, nous verrons quelle a été l'importance relative des transferts dans les revenus moyens des différents quintiles de revenu total, tant chez les personnes hors famille que chez les familles, et leur rôle dans l'égalisation de la répartition. Comme nous l'avons mentionné, l'analyse des changements dans l'inégalité de la répartition se fera à l'aide de la courbe de Lorenz et du coefficient de Gini.

Au chapitre 3, nous traiterons de l'évolution de l'incidence de la pauvreté chez les personnes âgées et les familles dont le chef est âgé. La méthodologie utilisée nous permet de regrouper toutes les familles et toutes les personnes hors famille en unités familiales sans que l'analyse ne perde de son intérêt. Nous verrons quelles sont les caractéristiques de la population âgée vivant sous le seuil de pauvreté et comment ces caractéristiques ont changé entre 1971 et 1981.

CHAPITRE 2

ÉVOLUTION DE LA SITUATION DE REVENU DES PERSONNES ÂGÉES ET DES FAMILLES DONT LE CHEF EST ÂGÉ

En 1981, la répartition des revenus chez les personnes hors famille de 65 ans et plus, ainsi que chez les familles dont le chef a 65 ans et plus, laissait entrevoir de grandes différences, tant dans le niveau moyen de revenu total observé dans chaque quintile que dans la provenance de ces revenus.

Le présent chapitre est consacré à l'étude de l'évolution, entre 1971 et 1981, de la répartition des revenus chez les personnes âgées vivant hors famille et chez les familles, et nous verrons si la situation observée en 1981 a toujours prévalu. Le chapitre est divisé en deux parties distinctes: l'une traitant des personnes vivant hors famille et l'autre, des familles.

Dans les deux cas, nous traiterons d'abord de la répartition du revenu total. Nous verrons quelles ont été les fluctuations de cette répartition au cours de la décennie 1971-1981. Chez les familles ayant un chef de 65 ans et plus, les inégalités sont partiellement expliquées par l'apport au revenu familial des gagne-pain autres que les conjoints. Nous verrons d'ailleurs quelle est la contribution du revenu de chaque gagne-pain à l'inégalité totale observée pour chacune des années.

Une seconde cause d'inégalité dans la répartition est la différence de provenance des revenus des personnes et familles appartenant aux divers quintiles. Cette question est abordée dans la seconde partie de chacune des sections. Nous y verrons quelle a été l'évolution du partage du revenu total en revenu privé et

transferts et, dans chacun des cas, nous déterminerons quelle est la provenance des paiements de transfert.

Enfin, dans un troisième temps, nous analyserons l'évolution de la répartition du revenu disponible. Ceci permettra de voir quel a été le rôle de la fiscalité dans la diminution des inégalités de répartition.

2.1 La répartition des revenus des personnes de 65 ans et plus vivant hors famille

2.1.1 La répartition du revenu total

Au cours de la période couverte par cette étude, les personnes hors famille de 65 ans et plus représentaient environ 55% de toutes les unités familiales ayant un chef âgé. Dans cette section, nous verrons comment a évolué leur situation de revenu entre 1971 et 1981 et nous analyserons les fluctuations observées dans la répartition des différentes sources de revenu dont ces personnes jouissent.

Notons d'abord (tableau 2.1) que, en termes nominaux, le revenu total moyen des personnes âgées vivant hors famille a presque quadruplé, passant de 2 281 $ en 1971 à 8 214 $ en 1981. En termes réels, ceci se traduit par une hausse annuelle moyenne d'environ 4,5% sur la période d'observation.

Ces hausses de revenu moyen n'ont cependant pas été accompagnées d'une égalisation dans la répartition des revenus des personnes âgées vivant hors famille. Les fluctuations observées dans la valeur des coefficients de Gini associés aux répartitions des différentes années montrent, en effet, qu'il y a eu une détérioration de la répartition du revenu total entre 1971 et 1981. La hausse

de l'inégalité a été particulièrement marquée entre 1975 et 1979 (le coefficient de Gini passant de 0,3035 à 0,3926). Durant cette période, la part du revenu total allant du cinquième quintile passe de 42 à 49%. Ceci veut dire, qu'en 1979, près de la moitié du revenu total des personnes âgées vivant hors famille appartenait à 20% de cette population. La répartition est devenue plus égalitaire en 1981, année au cours de laquelle les personnes du cinquième quintile s'appropriaient environ 45% du revenu total.

TABLEAU 2.1

RÉPARTITION DU REVENU TOTAL DES PERSONNES HORS FAMILLE DE 65 ANS ET PLUS, PAR QUINTILE, QUÉBEC, 1971-1981

Quintile	1971	1973	1975	1977	1979	1981
	%					
1	9,35	8,38	10,17	7,97	8,35	9,89
2	13,90	12,46	13,98	12,67	11,83	12,47
3	14,31	13,70	14,84	14,17	13,07	14,31
4	18,76	18,88	18,56	18,22	17,92	18,01
5	43,70	46,58	42,45	46,97	48,83	45,42
Revenu moyen						
- $ courants	2 281	3 241	3 652	4 539	6 347	8 214
- $ constants	2 281	2 876	2 637	2 823	3 320	3 467
Coefficient de Gini	0,3218	0,3650	0,3035	0,3714	0,3926	0,3355

Source: Compilation de la DESSE à partir des Enquêtes sur les finances des consommateurs.

Les inégalités observées dans la répartition du revenu total indiquent l'existence de grandes différences dans le niveau de revenu moyen des personnes appartenant aux cinq quintiles (tableau 2.2 et graphique 2.1).

Ainsi, tout au long de la période d'observation, les personnes appartenant aux quintiles 1, 2 et 3 du revenu total touchent des revenus bien inférieurs à la moyenne de l'ensemble de la population âgée vivant hors famille. De plus, les taux de croissance annuels moyens[1] des revenus observés dans ces quintiles indiquent que seules les personnes du premier quintile ont légèrement amélioré leur situation par rapport à l'ensemble de la population à l'étude.

Les revenus des personnes appartenant au quatrième quintile s'établissent en moyenne à 90% du revenu moyen de l'ensemble des personnes âgées vivant hors famille. On note, cependant, une légère détérioration de leur situation relative. En effet, le taux annuel moyen de croissance de leurs revenus sur la période 1971-1981 était de 13,2%, soit un demi point de pourcentage en dessous du taux s'appliquant à l'ensemble. Si les personnes qui appartiennent aux quintiles 2, 3 et 4 n'ont pas amélioré leur situation relative, il en est tout autrement pour celles se retrouvant dans le quintile de revenus supérieurs. D'abord, ce sont les seules dont le revenu moyen est supérieur à celui de l'ensemble de la population. De plus, le taux de croissance annuel de leurs revenus était de 14,1%, ce qui indique un accroissement de l'écart observé entre ces personnes et celles appartenant aux quintiles 2, 3 et 4.

---

1. Taux de croissance annuel moyen = $\left(\frac{\text{Revenu au temps } t_1}{\text{Revenu au temps } t_0} \right)^{1/t_1 - t_0} - 1.$

Par exemple, pour les personnes du premier quintile, le taux nominal de croissance annuel du revenu moyen entre 1971 et 1981 était de $\left(\frac{4021}{1065}\right)^{1/10} - 1 = 14{,}2\%$.

TABLEAU 2.2

REVENU MOYEN DES PERSONNES HORS FAMILLE
DE 65 ANS ET PLUS, SELON LE QUINTILE,
QUÉBEC, 1971-1981

Quintile		1971	1973	1975	1977	1979	1981
1	$ courants	1 065	1 358	1 857	1 809	2 651	4 021
	$ constants	(1 065)	(1 204)	(1 341)	(1 125)	(1 386)	(1 697)
2	$ courants	1 585	2 020	2 552	2 876	3 755	5 119
	$ constants	(1 585)	(1 792)	(1 843)	(1 789)	(1 964)	(2 161)
3	$ courants	1 632	2 221	2 710	3 215	4 147	5 876
	$ constants	(1 632)	(1 971)	(1 956)	(2 000)	(2 169)	(2 480)
4	$ courants	2 139	3 060	3 389	4 133	5 688	7 397
	$ constants	(2 139)	(2 715)	(2 446)	(2 569)	(2 974)	(3 122)
5	$ courants	4 982	7 547	7 751	10 657	15 493	18 653
	$ constants	(4 982)	(6 696)	(5 596)	(6 628)	(8 103)	(7 874)
Total	$ courants	2 281	3 241	3 652	4 539	6 347	8 213
	$ constants	(2 281)	(2 876)	(2 637)	(2 823)	(3 320)	(3 467)

Source: Compilation de la DESSE à partir des Enquêtes sur les finances des consommateurs.

Graphique 2.1
Évolution du revenu moyen nominal et réel des personnes hors famille de 65 ans et plus, selon le quintile, Québec, 1971-1981

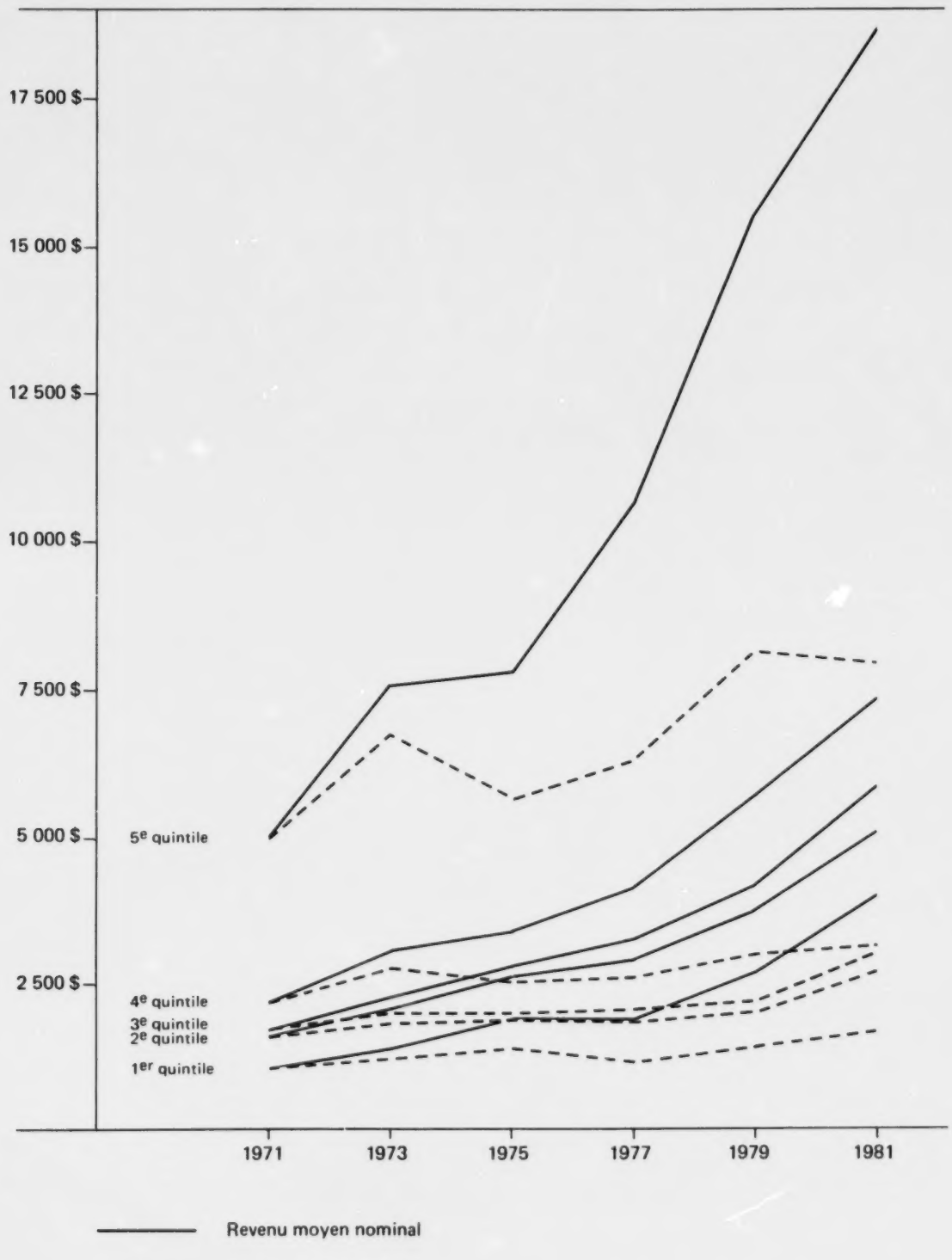

Source: Compilation de la DESSE à partir des Enquêtes sur les finances des consommateurs.

Dans la prochaine section, nous tenterons d'expliquer ces disparités par la composition du revenu des personnes se retrouvant dans les différents quintiles.

2.1.2 La composition du revenu total

Les données relatives à l'évolution de la composition des revenus des personnes de 65 ans et plus vivant hors famille sont présentées au tableau 2.3.

Dans un premier temps, on remarque que, quelle que soit l'année, les paiements moyens de transfert reçus par l'ensemble des personnes hors famille excèdent toujours leur revenu privé. De plus, les fluctuations de l'importance relative de ces deux sources de revenu sont minimes au cours de la période 1971-1981. Notons cependant que, quand la répartition du revenu total se détériore, la part du revenu privé dans le revenu total augmente alors que, quand la répartition devient plus égale, c'est l'importance relative des transferts qui s'accroît. On peut attribuer ceci au fait que, en période d'inflation élevée (1974-1975 et début des années 1980), les paiements de transfert, qui sont pour la plupart indexés à un taux égal au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation, croissent plus rapidement que le revenu privé et deviennent donc relativement plus importants dans le revenu total. Or, c'est la composante privée du revenu total qui est la plus inégalement répartie entre les personnes âgées vivant hors famille et une diminution de son importance relative ne peut donc qu'améliorer la répartition du revenu total.

- Le revenu privé

En nous référant au tableau 2.3, il est clair que le revenu privé est une composante presque négligeable du revenu total

TABLEAU 2.3

ÉVOLUTION DES PAIEMENTS DE TRANSFERT ET DU REVENU PRIVÉ DES PERSONNES HORS FAMILLE DE 65 ANS ET PLUS ET DE LA PART DE CHAQUE SOURCE, SELON LE QUINTILE DE REVENU TOTAL, QUÉBEC, 1971-1981

Quintile	1971				1973				1975			
	Transferts		Revenu privé		Transferts		Revenu privé		Transferts		Revenu privé	
	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%
1	1 056	(99)	10	(1)	1 289	(95)	69	(5)	1 680	(90)	177	(10)
2	1 564	(99)	21	(1)	1 938	(96)	82	(4)	2 463	(97)	89	(3)
3	1 604	(98)	28	(2)	2 069	(93)	152	(7)	2 568	(95)	142	(5)
4	1 380	(65)	759	(35)	1 853	(61)	1 207	(39)	2 144	(63)	1 245	(37)
5	1 141	(23)	3 841	(77)	1 660	(22)	5 887	(78)	1 999	(26)	5 752	(74)
Ensemble	1 349	(59)	931	(41)	1 761	(54)	1 479	(46)	2 170	(59)	1 481	(41)

Quintile	1977				1979				1981			
	Transferts		Revenu privé		Transferts		Revenu privé		Transferts		Revenu privé	
	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%
1	1 701	(94)	108	(6)	2 452	(92)	198	(8)	3 786	(94)	235	(6)
2	2 731	(95)	145	(5)	3 688	(98)	66	(2)	5 088	(99)	30	(1)
3	2 991	(93)	224	(7)	3 714	(90)	433	(10)	5 265	(90)	611	(10)
4	3 068	(74)	1 065	(26)	3 703	(65)	1 985	(35)	4 576	(62)	2 821	(38)
5	2 617	(25)	8 040	(75)	3 242	(21)	12 250	(79)	4 377	(23)	14 276	(77)
Ensemble	2 621	(58)	1 916	(42)	3 360	(53)	2 986	(47)	4 619	(56)	3 595	(44)

Source: Compilation de la DESSE à partir des Enquêtes sur les finances des consommateurs.

pour les personnes hors famille des trois premiers quintiles. En effet, en moyenne, seulement 5 à 10% de leur revenu provient de sources privées et ce, quelle que soit l'année d'observation. En ce qui a trait aux personnes du quatrième quintile, 35% de leur revenu proviennent de sources privées sauf pour 1977, année durant laquelle cette proportion est de 25%. Donc, seuls les 20% de personnes hors famille se retrouvant dans le quintile supérieur de revenu total jouissent de revenus privés supérieurs aux paiements de transferts moyens reçus: de 74 à 79% de leur revenu proviennent de sources privées. Il n'est donc pas étonnant de constater à quel point cette composante du revenu total est inégalement répartie dans la population des personnes âgées vivant hors famille.

Au tableau 2.4, nous présentons l'évolution de la répartition du revenu privé des personnes hors famille selon leur revenu total, au cours de la période 1971-1981.

La valeur des coefficients de concentration indique que, malgré une légère égalisation au cours de la période 1971-1981, le revenu privé demeure une source de revenu très inégalement répartie entre les personnes hors famille. En effet, la presque totalité (entre 94 et 98%) du revenu privé de l'ensemble de la population étudiée appartient aux personnes des quatrième et cinquième quintiles.

Les montants moyens de revenu reçus de sources privées, par les personnes des différents quintiles, sont présentés au tableau 2.5. On constate que l'écart entre les quintiles inférieurs et le quintile supérieur n'a cessé de s'accroître. En termes réels (dollars de 1971), les personnes du quintile supérieur recevaient en moyenne 3 841 $ en 1971 et 6 024 $ en 1981, ce qui représente plus de cinq fois le revenu privé moyen des personnes du quintile 4.

TABLEAU 2.4

RÉPARTITION DU REVENU PRIVÉ DES PERSONNES HORS FAMILLE DE 65 ANS ET PLUS, SELON LE QUINTILE DE REVENU TOTAL, QUÉBEC, 1971-1981

Quintile	1971	1973	1975	1977	1979	1981
			%			
1	0,21	0,93	2,40	1,12	1,23	1,31
2	0,45	1,11	1,20	1,52	0,45	0,17
3	0,60	2,05	1,92	2,34	2,90	3,40
4	16,29	16,32	16,82	11,12	13,29	15,70
5	82,46	79,59	77,65	83,91	82,04	79,43
Revenu moyen						
- $ courants	932	1 479	1 482	1 916	2 987	3 595
- $ constants (1971)	932	1 312	1 070	1 192	1 568	1 518
Coefficient de concentration[1]	0,781	0,760	0,731	0,783	0,785	0,748

1. Le coefficient de concentration mesure l'inégalité d'une source de revenu en particulier. Il est différent du coefficient de Gini par l'agencement des unités familiales. Pour de plus amples informations, voir section 1.4.

Source: Compilation de la DESSE à partir des Enquêtes sur les finances des consommateurs.

TABLEAU 2.5

ÉVOLUTION DU REVENU PRIVÉ MOYEN[1] DES PERSONNES HORS FAMILLE DE 65 ANS ET PLUS, SELON LE QUINTILE DE REVENU TOTAL, QUÉBEC, 1971-1981

Quintile	1971		1973		1975		1977		1979		1981	
	$ cour.	$ csts	$ cour.	$ csts	$ cour.	$ csts	$ cour.	$ csts	$ cour.	$ csts	$ cour.	$ csts
1	10	(10)	69	(61)	177	(128)	108	(67)	198	(104)	235	(99)
2	21	(21)	82	(73)	89	(64)	145	(90)	66	(35)	30	(13)
3	28	(28)	152	(135)	142	(103)	224	(139)	433	(226)	612	(258)
4	759	(759)	1 207	(1 071)	1 245	(899)	1 065	(662)	1 985	(1 038)	2 820	(1 190)
5	3 841	(3 841)	5 887	(5 223)	5 752	(4 153)	8 040	(5 000)	12 250	(6 407)	14 271	(6 024)
Total	932	(932)	1 479	(1 312)	1 482	(1 070)	1 916	(1 192)	2 987	(1 562)	3 595	(1 518)

1. En dollars courants et en dollars constants de 1971.

Source: Compilation de la DESSE à partir des Enquêtes sur les finances des consommateurs.

Si on compare la répartition du revenu total à la répartition du revenu privé selon les quintiles de revenu total, on remarque que la première est beaucoup plus égale, quelle que soit l'année d'observation. On peut donc penser que les transferts jouent un rôle primordial dans l'égalisation de la répartition du revenu total.

- Les transferts

La plupart des personnes âgées de 65 ans et plus et vivant hors famille dépendent essentiellement des transferts pour subvenir à leurs besoins (voir tableau 2.3). On remarque cependant, qu'en moyenne, peu importe le quintile auquel elles appartiennent, ces personnes touchent environ le même montant de transferts et ce, pour chacune des années. Cette homogénéité des revenus de transfert s'est d'ailleurs accrue au fil des années. En effet, on remarque que le taux annuel moyen de croissance des paiements de transfert est plus fort dans les quintiles 1 et 5 (où les paiements sont les plus faibles) que dans les autres quintiles. Ainsi, le taux nominal s'établissait à 13,6% dans le premier quintile et à 14,4% dans le cinquième quintile, alors qu'il était d'environ 12,6% dans les autres quintiles[1].

L'égalisation des paiements de transfert s'explique en grande partie par leur provenance. En nous référant au tableau 2.6, nous voyons que les transferts des personnes hors famille des quintiles 1, 2 et 3 sont essentiellement composés de PSV et de SRG, alors que, dans le cas de celles des quintiles 4 et 5, leurs transferts proviennent de plus en plus de la RRQ. Or, ces paiements ont

---

1. Ces taux ont été calculés à partir des données du tableau 2.3 selon la formule présentée précédemment.

TABLEAU 2.6

ÉVOLUTION DE LA PART RELATIVE DES PRINCIPAUX PROGRAMMES[1]
DANS L'ENSEMBLE DES PAIEMENTS DE TRANSFERT[2] VERSÉS AUX PERSONNES HORS FAMILLE
DE 65 ANS ET PLUS, SELON LE QUINTILE DE REVENU TOTAL,
QUÉBEC, 1971-1981

	1971			1973			1975			1977			1979			1981		
Quintile	PSV	SRG[3]	RRQ	PSV	SRG	RRQ	PSV	SRG	RRQ	PSV	SRG	RRQ	PSV	SRG	RRQ	PSV	SRG	RRQ
									%									
1	91	2	2	90	2	2	89	2	2	92	0	1	84	11	3	67	26	3
2	61	38	1	60	38	1	61	35	1	64	29	2	56	42	2	50	48	1
3	60	40	0	56	42	2	58	39	3	58	38	3	55	37	7	48	34	15
4	70	13	6	63	13	21	70	18	10	57	13	21	56	11	30	56	19	22
5	83	0	9	68	0	17	70	1	10	67	1	21	57	3	31	58	0	40

1. PSV: pension de sécurité de la vieillesse; SRG: supplément de revenu garanti; RRQ: régime de rentes du Québec.

2. La somme des parts est égale ou inférieure à 100%, car les trois programmes mentionnés ne sont pas les seuls programmes de transferts accessibles aux personnes âgées.

3. Il n'existe pas de statistiques portant sur les paiements de SRG. Pour les obtenir, nous avons simplement déduit la PSV maximum des paiements de PSV et SRG moyens reçus. Cette méthode sous-estime les paiements de SRG, surtout dans le premier quintile, étant donné que celui-ci contient à la fois les personnes n'ayant pas droit à la PSV et celles qui ont atteint l'âge de 65 ans au cours de l'année d'enquête.

Source: Compilation de la DESSE à partir des Enquêtes sur les finances des consommateurs.

crû à un rythme plus rapide que les paiements de PSV et de SRG[1] permettant un rattrapage des quintiles supérieurs. (Cette croissance plus rapide des prestations de la RRQ est due principalement au fait que: i) le régime a été instauré de façon progressive entre 1967 et 1976, et ii) certaines exigences quant aux revenus d'emploi ont été supprimées en 1977). Si le rattrapage a été moins fort au sein du quatrième quintile, c'est simplement que les personnes de ce quintile bénéficient de SRG partiel. Pour elles, une hausse des paiements de RRQ est "taxée" à 50%, jusqu'à concurrence de deux fois le montant de SRG reçu, étant donné que les paiements de SRG sont diminués de 1$ par 2$ de revenu reçus en sus de la PSV.

L'égalisation des paiements de transferts n'implique pas que cette source de revenu est moins redistributive. Il suffit de comparer les valeurs des coefficients de concentration, associés à la répartition du revenu privé, aux valeurs des coefficients de Gini, associés à la répartition du revenu total, pour avoir une indication du rôle "égalisateur" des transferts. En effet, en l'absence des transferts, le revenu est beaucoup plus inégalement réparti parmi les personnes hors famille classées selon leur revenu total.

Avant de conclure cette section, il reste à déterminer quelle a été l'évolution de l'effet des impôts sur la répartition du revenu.

2.1.3 La répartition du revenu disponible

Au tableau 2.7, nous présentons l'évolution de la répartition du revenu disponible des personnes hors famille classées selon le revenu total. Comme il fallait s'y attendre, le revenu

---

1. Voir RRQ, Perspectives statistiques, 1981 et Statistique Canada, numéro au catalogue 86-509, 1982.

disponible est plus également réparti parmi les quintiles de revenu total que le revenu total. Ceci est simplement dû au fait que le revenu total moyen touché par les hors famille appartenant aux trois premiers quintiles de revenu est inférieur aux exemptions d'impôt dont elles bénéficient, et elles ne payent donc aucun impôt. (À titre d'exemple, mentionnons que l'exemption totale (exemption de base + exemption en raison d'âge), accordée aux personnes âgées, en 1979, est de 5 100 $ au niveau provincial et 4 310 $ au niveau fédéral, alors que le revenu total moyen des personnes du troisième quintile s'élevait à 4 147 $ la même année).

TABLEAU 2.7

RÉPARTITION DU REVENU DISPONIBLE DES PERSONNES HORS FAMILLE DE 65 ANS ET PLUS, SELON LE QUINTILE DE REVENU TOTAL, QUÉBEC, 1971-1981

Quintile	1971	1973	1975	1977	1979	1981
			%			
1	9,88	9,02	10,55	8,48	9,21	10,48
2	14,69	13,46	14,53	13,48	13,05	13,35
3	15,13	14,68	15,32	15,07	14,40	15,21
4	19,55	20,02	19,28	19,36	19,73	19,10
5	40,75	42,82	40,22	43,61	43,61	41,77
Revenu moyen:						
- $ courants	2 158	3 001	3 516	4 268	5 756	7 672
- $ constants	2 158	2 697	2 538	2 654	3 010	3 238
Coefficient de concentration	0,2901	0,3237	0,2791	0,3343	0,3353	0,2960

Source: Compilation de la DESSE à partir des Enquêtes sur les finances des consommateurs.

Les fluctuations dans la répartition du revenu disponible vont dans le même sens que les fluctuations de la répartition du revenu total (c'est-à-dire du revenu avant impôts). Cependant, elles sont relativement moins prononcées, à en juger par les changements de la valeur du coefficient de concentration. De plus, tout comme dans le cas du revenu total, la répartition du revenu disponible est légèrement plus inégale en 1981 qu'en 1971.

Cette analyse descriptive de l'évolution récente de la répartition du revenu des personnes âgées vivant hors famille montre que la situation de cette population n'a guère changé au cours de la période que comprend cette étude. Les fluctuations observées entre 1971 et 1981 ne montrent pas de tendance marquée vers une amélioration ou une détérioration de la répartition de leur revenu total ou de leur revenu disponible. De plus, les paiements de transfert moyens versés aux personnes de chacun des quintiles tendent à s'égaliser au fil des années et, sans être redistributifs, ces paiements contribuent fortement à l'égalisation des revenus.

La prochaine section sera consacrée à l'évolution récente de la répartition des revenus des familles dont le chef est âgé de 65 ans et plus. Comme nous le verrons, les inégalités de répartition observées dans cette sous-population sont plus prononcées que dans le cas des personnes hors famille. Cette différence peut, en grande partie, être expliquée par le fait que le nombre de gagne-pain peut différer d'une famille à l'autre alors que, dans le cas des personnes hors famille, il n'y a qu'un seul gagne-pain par unité.

2.2 La répartition des revenus des familles dont le chef est âgé de 65 ans et plus

2.2.1 La répartition du revenu total

Les familles représentent environ 45% des unités familiales dont le chef est âgé de 65 ans et plus. Cette section sera consacrée à l'étude de la répartition de leur revenu au cours de la période 1971-1981. Nous suivrons la même démarche que dans le cas des personnes hors famille.

Les données portant sur l'évolution de la répartition du revenu total des familles dont le chef est âgé sont présentées au tableau 2.8.

TABLEAU 2.8

RÉPARTITION DU REVENU TOTAL DES FAMILLES
DONT LE CHEF A 65 ANS ET PLUS, PAR QUINTILE, QUÉBEC, 1971-1981

Quintile	1971	1973	1975	1977	1979	1981
			%			
1	6,69	6,71	7,70	7,42	7,53	8,44
2	9,81	11,08	11,47	10,85	10,50	11,62
3	14,33	14,33	13,99	14,46	14,16	14,73
4	23,53	21,98	21,32	22,19	22,64	21,52
5	45,64	45,96	45,51	45,08	45,18	43,69
Revenu moyen						
- $ courants	6 363	7 587	8 835	11 585	14 954	17 522
- $ constants	6 363	6 732	6 379	7 204	7 821	7 396
Coefficient de Gini	0,3909	0,3838	0,3679	0,3732	0,3774	0,3455

Source: Compilation de la DESSE à partir des Enquêtes sur les finances des consommateurs.

Au cours de la période 1971-1981, le revenu total moyen des familles passe de 6 363 $ à 17 522 $. En termes réels, ceci se traduit par un taux annuel moyen d'augmentation de 1,5%, ce qui est nettement inférieur à la hausse réelle du revenu des personnes hors famille.

Les fluctuations de la répartition sont minimes dans le cas des familles, mais on note une nette tendance vers une amélioration dans cette répartition (la valeur du coefficient de Gini passe de 0,3909 en 1971 à 0,3455 en 1981). Il ne faut donc pas s'étonner de constater une baisse dans les différences de revenus moyens, en termes réels (voir tableau 2.9 et graphique 2.2).

Tout comme dans le cas des personnes hors famille, les familles appartenant aux quintiles 1, 2 et 3 touchent, en moyenne, des revenus bien en deçà de la moyenne de l'ensemble des familles dont le chef a 65 ans et plus. Cependant, les familles appartenant à ces quintiles ont amélioré leur situation relative au cours de la période 1971-1981. En effet, les taux annuels moyens de croissance réelle des revenus s'établissent à 3,9%, 3,8% et 1,8% respectivement pour les familles du premier, deuxième et troisième quintiles de revenu total (nous avons vu que le taux pour l'ensemble des familles était à 1,5%).

Les revenus des familles du quatrième quintile n'ont, à toutes fins pratiques, pas augmenté en termes réels entre 1971 et 1981 (notons, cependant, que ceci est dû à une baisse du revenu réel entre 1979 et 1981). Le niveau moyen de leur revenu est légèrement supérieur à la moyenne de l'ensemble des familles.

TABLEAU 2.9

ÉVOLUTION DU REVENU TOTAL MOYEN DES FAMILLES DONT LE CHEF A 65 ANS ET PLUS, SELON LE QUINTILE, QUÉBEC, 1971-1981

Quintile		1971	1973	1975	1977	1979	1981
1	$ courants	2 129	2 545	3 401	4 301	5 626	7 393
	$ constants	(2 129)	(2 258)	(2 456)	(2 675)	(2 943)	(3 121)
2	$ courants	3 121	4 183	5 070	6 283	7 849	10 180
	$ constants	(3 121)	(3 712)	(3 661)	(3 907)	(4 105)	(4 297)
3	$ courants	4 557	5 438	6 181	8 371	10 581	12 905
	$ constants	(4 557)	(4 826)	(4 462)	(5 206)	(5 534)	(5 447)
4	$ courants	7 847	8 335	9 415	12 856	16 993	18 852
	$ constants	(7 847)	(7 396)	(6 798)	(7 995)	(8 856)	(7 958)
5	$ courants	14 521	17 434	20 107	26 112	33 773	38 278
	$ constants	(14 521)	(15 496)	(14 518)	(16 239)	(17 664)	(16 157)
TOTAL	$ courants	6 363	7 587	8 835	11 585	14 954	17 522
	$ constants	(6 363)	(6 732)	(6 379)	(7 204)	(7 821)	(7 396)

Source: Compilation de la DESSE à partir des Enquêtes sur les finances des consommateurs.

Graphique 2.2
Évolution du revenu moyen nominal et réel des familles
dont le chef a 65 ans et plus, selon le quintile, Québec, 1971-1981

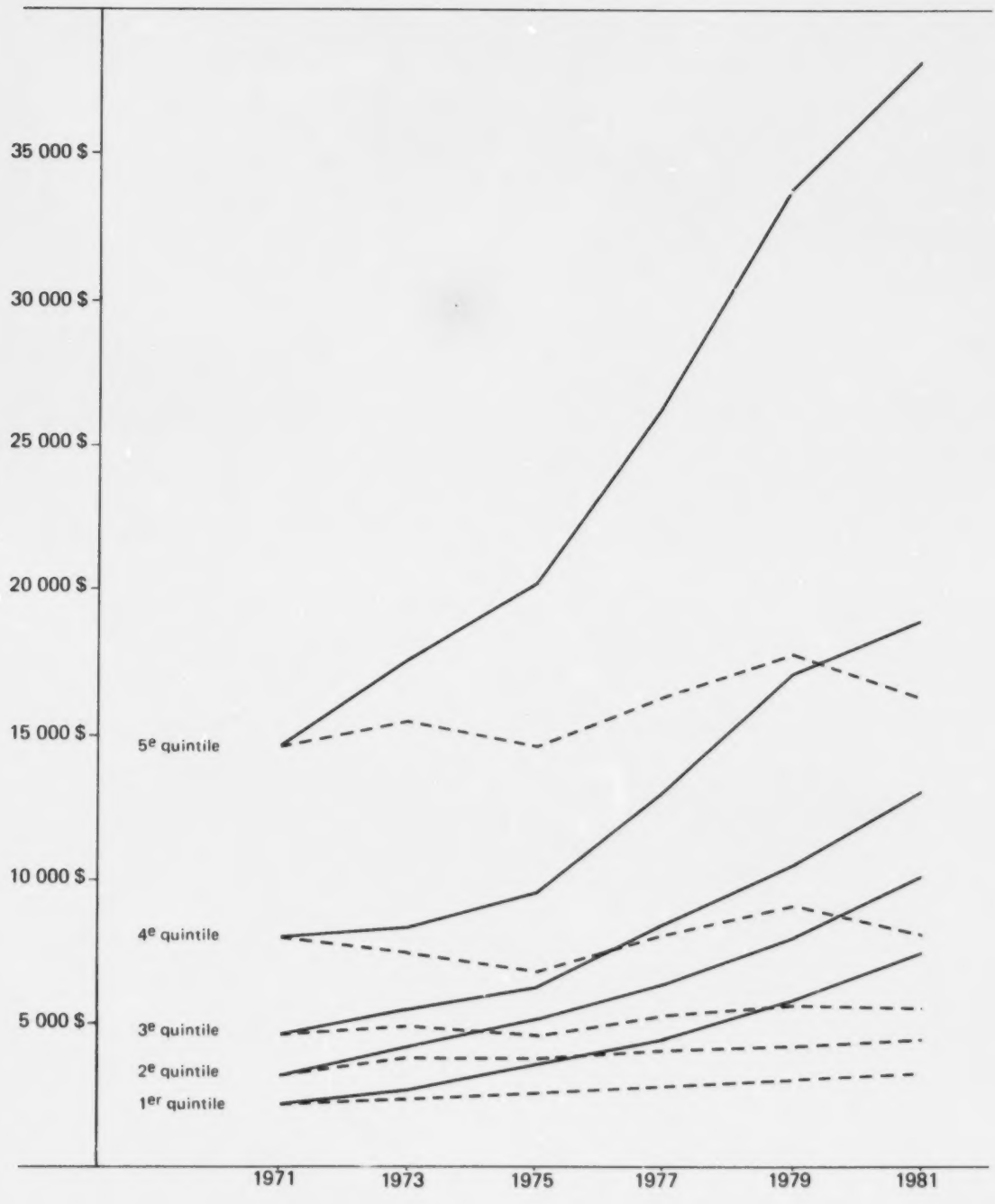

Source: Compilation de la DESSE à partir des Enquêtes sur les finances des consommateurs.

Notons enfin que la position relative des familles du cinquième quintile s'est, elle aussi, détériorée par rapport à l'ensemble des familles et ce, malgré des revenus moyens deux fois plus élevés que la moyenne de l'ensemble des familles.

Les données présentées aux tableaux 2.8 et 2.9 sont cependant sujettes à caution. En effet, étant donné la définition de "famille" utilisée dans l'Enquête sur les finances des consommateurs, deux unités familiales recevant exactement le même revenu peuvent fort bien être classées, l'une dans le quintile inférieur et l'autre dans le quintile supérieur de revenu total. Expliquons-nous. Le revenu d'une famille inclut le revenu du chef, du conjoint et des enfants si ces derniers n'ont jamais été mariés. Cependant, si un ou des enfants ont déjà été mariés, on recensera une ou plusieurs unités familiales de plus. Chaque unité aura alors son propre revenu et au lieu d'avoir une unité dans le quintile 4 ou 5 de revenu total (ce qui serait le cas si l'enfant n'avait jamais été marié), on retrouvera deux unités (ou plus) dans les quintiles inférieurs de revenu.

Pour donner un aperçu de l'importance relative du revenu des différents membres de la famille, nous présentons, au tableau 2.10, les revenus moyens des chefs de famille et de leur conjoint, tout en gardant le même agencement pour ordonner les familles qu'au tableau 2.9. Les chiffres entre parenthèses indiquent la différence dans le niveau moyen des revenus pour les différents quintiles, c'est-à-dire le revenu moyen des autres gagne-pain dans les familles.

Il est clair que les revenus des "autres" gagne-pain prennent une importance croissante dans le revenu familial au fur et à mesure que l'on passe aux quintiles supérieurs: ils représentent

moins de 20% du revenu total des familles des quintiles 1 à 3, entre 25 et 45% du revenu total des familles du quintile 4 et enfin, entre 30 et 45% du revenu total des familles du quintile 5.

TABLEAU 2.10

ÉVOLUTION DU REVENU MOYEN DES CONJOINTS
DES FAMILLES DONT LE CHEF A 65 ANS ET PLUS,
SELON LE QUINTILE DE REVENU TOTAL,
QUÉBEC, 1971-1981

Quintile		1971	1973	1975	1977	1979	1981
1	- Revenu moyen	1 922	2 438	3 262	4 052	5 461	6 911
	- Différence	(207)	(107)	(139)	(209)	(165)	(482)
2	- Revenu moyen	3 012	3 989	4 864	6 139	7 632	9 738
	- Différence	(109)	(194)	(206)	(144)	(217)	(442)
3	- Revenu moyen	4 096	4 957	5 565	7 544	8 758	11 413
	- Différence	(467)	(481)	(616)	(827)	(1 823)	(1 492)
4	- Revenu moyen	4 315	6 254	7 325	9 487	11 585	13 468
	- Différence	(3 532)	(2 081)	(2 090)	(3 369)	(5 408)	(5 348)
5	- Revenu moyen	8 532	9 565	10 815	18 144	18 241	23 896
	- Différence	(5 989)	(7 869)	(9 292)	(7 968)	(15 532)	(14 382)
TOTAL	- Revenu moyen	4 376	5 441	6 367	9 067	10 335	13 084
	- Différence	(1 987)	(2 146)	(2 468)	(2 518)	(4 619)	(4 438)

Source: Compilation de la DESSE à partir des différentes Enquêtes sur les finances des consommateurs.

Nous avons, au tableau 2.11, calculé la contribution du revenu de chaque gagne-pain à l'inégalité de la répartition du revenu total des familles. Le calcul est en fait assez simple. L'inégalité de répartition de chaque source est connue par la valeur des coefficients de concentration, alors que l'inégalité de répartition du revenu total est connue par la valeur du coefficient de Gini. Or, le coefficient de Gini est la somme pondérée des coefficients de concentration de chacune des sources de revenu, le facteur de pondération étant le poids de la source dans le revenu total. Il suffit alors de diviser chacun des éléments de cette somme par le coefficient de Gini pour obtenir la contribution, en pourcentage, de chaque source de revenu à l'inégalité[1].

À l'exception de l'année 1977, ce sont toujours les revenus des gagne-pain autres que le chef et son conjoint qui contribuent le plus à l'inégalité de distribution. Ces revenus représentent de 25 à 30% du revenu moyen des familles mais contribuent à l'inégalité de répartition dans une proportion de 46 à 53% (toujours à l'exception de l'année 1977).

Maintenant que nous avons un aperçu de l'évolution du revenu total des familles au cours de la décennie 1971-1981, voyons quelle a été l'évolution de l'importance relative de chaque composante du revenu total. Étant donné que nous ne pouvons diviser les revenus de chaque gagne-pain en source privée et transferts (cette distinction n'est pas faite dans l'EFC), nous devrons inclure le revenu des "autres" dans le revenu familial.

---

1. Ce calcul est illustré par un exemple au bas du tableau 2.11.

TABLEAU 2.11

CONTRIBUTION DE CHAQUE GAGNE-PAIN À L'INÉGALITÉ DE LA RÉPARTITION DU REVENU TOTAL DES FAMILLES DONT LE CHEF A 65 ANS ET PLUS, QUÉBEC, 1971-1981

Année	Revenu total	Revenu du chef			Revenu du conjoint			Revenu des autres		
	Coefficient de Gini	Poids dans revenu %	Coefficient concentration	Contribution à l'inégalité[1] %	Poids dans revenu %	Coefficient concentration	Contribution à l'inégalité %	Poids dans revenu %	Coefficient concentration	Contribution à l'inégalité %
1971	0,3909	54,8	0,3182	44,7	13,9	0,1368	4,9	31,2	0,6316	50,4
1973	0,3838	55,7	0,2978	43,3	15,9	0,1420	5,9	28,2	0,6898	50,8
1975	0,3679	53,9	0,2807	41,1	18,1	0,1050	5,2	27,9	0,7071	53,7
1977	0,3732	52,8	0,3045	43,1	25,4	0,3121	21,2	21,7	0,6117	35,6
1979	0,3774	48,9	0,2675	34,7	20,1	0,2222	11,8	30,8	0,6530	53,4
1981	0,3455	55,7	0,2847	45,9	18,9	0,1467	8,1	25,3	0,6280	46,0

1. Contribution à l'inégalité de la source i = $\frac{\text{coefficient concentration source i x poids de la source i dans le revenu total}}{\text{coefficient de Gini associé au revenu total}}$

Pour 1981, nous avons:
- Contribution du chef = (0,2847 x 55,74%) : 0,3455 = 45,9%
- Contribution du revenu du conjoint = (0,1467 x 18,95%) : 0,3455 = 8,0%
- Contribution du revenu des autres = (0,6280 x 25,32%) : 0,3455 = 46,0%
- Contribution totale: 100,0%

Source: Compilation de la DESSE à partir des Enquêtes sur les finances des consommateurs.

2.2.2 La composition du revenu total

Les données portant sur l'évolution récente de la moyenne de paiements de transfert et de revenu privé pour les familles de chacun des quintiles de revenu total sont présentées au tableau 2.12.

Tout comme dans le cas des personnes hors famille, on note de grandes différences dans l'importance relative de chacune des sources de revenu bien que les paiements de transferts soient relativement homogènes (seules les familles du second quintile reçoivent des paiements de transfert nettement supérieurs à la moyenne).

Une fois de plus, on remarque que, lorsque la répartition se détériore, la part relative des transferts dans le revenu total diminue et, lorsque la répartition devient plus égalitaire, c'est l'importance relative du revenu privé qui diminue.

- Le revenu privé

Pour les familles des deux premiers quintiles, la composante privée représente en moyenne 10 à 15% de leur revenu total. Cette situation n'a guère changé au cours de la période 1971-1981.

La situation de revenu des familles du troisième quintile, quant à elle, a varié passablement entre 1971 et 1981. Ainsi, en 1971, le revenu privé représentait 53% du revenu total alors que, en 1981, cette composante ne représentait plus que 37% du revenu total.

TABLEAU 2.12

ÉVOLUTION DES PAIEMENTS DE TRANSFERT ET DU REVENU PRIVÉ DES FAMILLES DONT LE CHEF A 65 ANS ET PLUS, ET DE LA PART RELATIVE DE CHAQUE SOURCE, SELON LE QUINTILE DE REVENU TOTAL, QUÉBEC, 1971-1981

Quintile	1971				1973				1975			
	Transferts		Revenu privé		Transferts		Revenu privé		Transferts		Revenu privé	
	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%
1	1 831	(86)	298	(14)	2 172	(85)	373	(15)	3 023	(89)	378	(11)
2	2 734	(88)	387	(12)	3 387	(81)	796	(19)	4 471	(88)	599	(12)
3	2 148	(47)	2 409	(53)	3 022	(56)	2 416	(44)	3 760	(61)	2 421	(39)
4	1 763	(24)	5 724	(76)	2 934	(35)	5 401	(65)	3 364	(36)	6 051	(64)
5	1 800	(12)	12 721	(88)	2 610	(15)	14 824	(85)	3 537	(18)	16 570	(82)
Ensemble	2 055	(32)	4 308	(68)	2 825	(37)	4 762	(63)	3 631	(41)	5 203	(59)

Quintile	1977				1979				1981			
	Transferts		Revenu privé		Transferts		Revenu privé		Transferts		Revenu privé	
	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%
1	3 680	(86)	621	(14)	4 938	(88)	688	(12)	6 259	(85)	1 135	(15)
2	5 224	(83)	1 059	(17)	6 769	(86)	1 080	(14)	8 765	(86)	1 414	(14)
3	4 957	(59)	3 414	(41)	5 488	(52)	5 093	(48)	8 102	(63)	4 802	(37)
4	4 233	(33)	8 623	(67)	5 113	(30)	11 820	(70)	7 003	(37)	11 848	(63)
5	4 184	(16)	21 928	(84)	5 328	(16)	28 445	(84)	6 935	(18)	31 343	(82)
Ensemble	4 456	(38)	7 129	(62)	5 527	(37)	9 426	(63)	7 413	(42)	10 109	(58)

Source: Compilation de la DESSE à partir des Enquêtes sur les finances des consommateurs.

En ce qui a trait aux familles du quintile quatre, près des deux tiers de leurs revenus proviennent de sources privées, à l'exception de l'année 1971 (année pour laquelle cette proposition était de 75%). Enfin, pour les familles du cinquième quintile, le revenu privé représenterait au maximum 88% (1971) et au minimum 82% (1975-1981) du revenu total avec une légère tendance à la baisse entre 1971 et 1981.

Au tableau 2.13, nous présentons l'évolution, au cours des années 1971-1981, de la répartition du revenu privé chez les familles dont le chef est âgé de 65 ans et plus, classées selon leur revenu total.

La valeur des coefficients de concentration indique que la répartition du revenu privé, à l'exception de l'année 1975, est restée très stable et plutôt inégale, sur toute la période d'observation. De plus, en termes réels, le revenu moyen de source privée des familles dont le chef est âgé n'augmente pas entre 1971 et 1981, passant de 4 308 $ à 4 267 $.

Tout comme dans le cas des personnes hors famille, les différences absolues entre les montants moyens de revenu privé des familles des quintiles inférieurs et supérieurs ne cessent de croître (voir tableau 2.12). Relativement parlant cependant, les familles des quintiles 1 et 2 ont légèrement amélioré leur situation par rapport aux familles des trois autres quintiles. En effet, leur revenu privé moyen augmente à un taux annuel de 14% entre 1971 et 1981, alors que le taux s'appliquant à l'ensemble des familles est légèrement inférieur à 9%.

TABLEAU 2.13

RÉPARTITION DU REVENU PRIVÉ DES FAMILLES
DONT LE CHEF A 65 ANS ET PLUS,
SELON LE QUINTILE DE REVENU TOTAL, QUÉBEC, 1971-1981

Quintile	1971	1973	1975	1977	1979	1981
			%			
1	1,39	1,56	1,45	1,74	1,46	2,24
2	1,79	3,34	2,31	2,97	2,29	2,80
3	11,19	10,15	9,31	9,58	10,81	9,50
4	26,58	22,46	23,26	24,19	25,08	23,44
5	59,06	62,26	63,68	61,52	60,36	62,01
Revenu moyen						
- $ courants	4 308	4 762	5 203	7 129	9 426	10 109
- $ constants (1981)	4 308	4 280	3 757	4 433	4 930	4 267
Coefficient de concentration[1]	0,599	0,607	0,624	0,603	0,605	0,602

1. Le coefficient de concentration mesure l'inégalité d'une source de revenu en particulier. Il est différent du coefficient de Gini par l'agencement employé pour ordonner les unités familiales. Pour de plus amples informations, voir section 1.4.

Source: Compilation de la DESSE à partir des Enquêtes sur les finances des consommateurs.

Les différences entre la valeur des coefficients de concentration (revenu privé) et la valeur des coefficients de Gini (revenu total) indiquent, une fois de plus, que les transferts jouent un rôle égalisateur dans la répartition du revenu.

- Les transferts

Comme nous l'avons vu, depuis 1973, les familles des quintiles 1, 2 et 3 dépendent essentiellement des transferts pour subvenir à leurs besoins, alors que celles des quintiles supérieurs ont relativement plus de revenus de sources privées que de transferts. Cependant, tout comme dans le cas des personnes hors famille, les différences dans le niveau moyen des transferts des familles des différents quintiles restent minimes (seules les familles du second quintile de revenu total touchent des transferts nettement supérieurs à la moyenne).

De plus, on remarque que ce sont les paiements de transfert reçus par les familles appartenant aux quintiles 3, 4 et 5 de revenu total qui croissent le plus rapidement entre 1971 et 1981. En effet, le taux annuel moyen de croissance de leurs transferts est supérieur à 14%, alors qu'il est de 13% pour les familles du premier quintile et de 12% chez celles du second. Ces différences sont attribuables à la composition des transferts. En effet, les rentes du Québec augmentent à un rythme plus élevé que les autres paiements de transfert (voir section 2.1.2), et il est donc normal de constater que les familles touchant cette source de transfert améliorent leur situation par rapport à l'ensemble. Or, ce sont surtout les familles des quintiles 3, 4 et 5 qui sont les bénéficiaires de rentes (voir tableau 2.14).

Mentionnons enfin que, tout comme dans le cas des personnes hors famille, les paiements de transfert améliorent sensiblement la répartition des revenus, à en juger par les différences dans la valeur du coefficient de Gini du revenu total et du coefficient de concentration du revenu privé.

TABLEAU 2.14

ÉVOLUTION DE LA PART RELATIVE DES PRINCIPAUX PROGRAMMES[1]
DANS L'ENSEMBLE DES PAIEMENTS DE TRANSFERT
VERSÉS AUX FAMILLES DONT LE CHEF A 65 ANS ET PLUS,
SELON LE QUINTILE DE REVENU TOTAL, QUÉBEC, 1971-1981

Quintile	1971		1973		1975		1977		1979		1981	
	PSV et SRG	RRQ[2]	PSV et SRG	RRQ	PSV et SRG	RRQ	PSV et SRG	RRQ	PSV et SRG	RRQ	PSV et SRG	RRQ
	%											
1	85,7	4,8	87,5	6,6	86,7	4,9	85,5	8,1	86,3	8,4	77,2	10,1
2	95,2	1,4	87,9	7,7	92,3	4,0	85,6	10,6	85,7	9,9	77,4	16,0
3	85,5	5,6	71,0	19,7	80,6	9,6	67,0	20,1	69,5	19,9	62,7	21,6
4	80,7	7,7	63,7	13,7	68,5	10,2	60,5	19,9	67,0	22,1	58,2	28,4
5	77,8	12,5	66,7	8,0	62,0	8,8	65,5	18,3	59,0	22,2	56,9	27,4

1. PSV: pension de la sécurité de la vieillesse; SRG: supplément de revenu garanti; RRQ: régime de rentes du Québec.
2. La somme des parts est égale ou inférieure à 100%, car la PSV, le SRG et le RRQ ne sont pas les seuls programmes de transfert accessibles aux personnes âgées.

Source: Compilation de la DESSE à partir des Enquêtes sur les finances des consommateurs.

Dans la section qui suit, nous verrons quel a été le rôle des impôts dans la recherche d'une répartition plus égale.

2.2.3 La répartition du revenu disponible

Dans le cas des familles dont le chef est âgé de 65 ans et plus, la répartition du revenu disponible selon le quintile de revenu total ne cesse de s'améliorer tout au long de la période 1971-1981 et ce, malgré les fluctuations de la répartition du revenu total. Ainsi, la valeur du coefficient de concentration qui était de 0,3597 en 1971 baisse graduellement pour atteindre 0,3024 (voir tableau 2.15).

Le revenu disponible augmente à un rythme égal au taux de croissance du revenu total, soit 1,5% en termes réels. En dollars courants, les familles touchent en moyenne 5 787 $ en 1971 et 15 892 $ en 1981. Ceci équivaut à 90% du revenu moyen total.

On peut donc conclure que le système fiscal a un effet égalisateur sur la répartition du revenu des familles dont le chef a 65 ans et plus, et que cet effet devient de plus en plus marqué au cours de la période 1971-1981.

Dans la prochaine section, nous résumerons brièvement l'analyse descriptive de l'évolution de la répartition du revenu des personnes âgées vivant hors famille et des familles dont le chef est âgé de 65 ans et plus.

TABLEAU 2.15

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU REVENU DISPONIBLE DES FAMILLES DONT LE CHEF A 65 ANS ET PLUS, SELON LE QUINTILE DE REVENU TOTAL, QUÉBEC, 1971-1981

Quintile	1971	1973	1975	1977	1979	1981
			%			
1	7,34	7,40	7,95	8,12	8,40	9,27
2	10,77	12,18	12,38	11,86	11,72	12,77
3	15,24	15,50	15,02	15,68	15,56	15,93
4	23,46	22,46	21,94	22,87	23,40	22,14
5	43,18	42,67	42,72	41,47	40,92	39,88
Revenu moyen						
- $ courants	5 787	6 863	8 192	10 595	13 393	15 892
- $ constants	5 787	6 168	5 915	6 589	7 004	6 708
Coefficient de concentration	0,3597	0,3436	0,3392	0,3332	0,3288	0,3024

Source: Compilation de la DESSE à partir des Enquêtes sur les finances des consommateurs.

2.3 Résumé et conclusion

Aux tableaux 2.16 et 2.17, nous présentons un certain nombre de données qui résument l'évolution récente de la situation de revenu des personnes de 65 ans et plus vivant hors famille, et celles des familles ayant un chef âgé de 65 ans et plus.

Comme nous l'avons mentionné dans les sections précédentes, le revenu privé est très inégalement réparti à la fois chez les personnes hors famille et chez les familles. Les personnes des trois premiers quintiles ainsi que les familles des deux premiers quintiles de revenu total n'ont, à toutes fins pratiques, aucun revenu de source privée et ce, sur toute la période 1971-1981.

Les transferts étant très également répartis, spécialement dans le cas des personnes vivant hors famille, cette source joue un rôle prépondérant dans l'égalisation de la répartition des revenus. En effet, les paiements de transfert permettent aux personnes et familles des quintiles inférieurs de revenu d'améliorer à la fois leur situation absolue et leur situation relative, étant donné que ces paiements représentent la presque totalité de leurs revenus (ceci n'est pas le cas des unités familiales se retrouvant dans les quintiles supérieurs de revenus; celles-ci n'améliorent que leur situation absolue).

Par ailleurs, en nous référant aux colonnes R.T. (revenu total) et R.D. (revenu disponible) des tableaux 2.16 et 2.17, nous observons que les personnes et familles des trois premiers quintiles de revenu total payent peu ou pas du tout d'impôt. Cette situation n'a d'ailleurs guère évolué au cours de la décennie 1971-1981 et il appert donc que l'incidence de faibles revenus doit être élevée à l'intérieur de la population âgée de 65 ans et plus.

TABLEAU 2.16

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU REVENU PRIVÉ (R.P.), DES TRANSFERTS (TR.), DU REVENU TOTAL (R.T.) ET DU REVENU DISPONIBLE (R.D.), EXPRIMÉS EN POURCENTAGE DU REVENU TOTAL, PERSONNES HORS FAMILLE DE 65 ANS ET PLUS ORDONNÉES SELON LEUR REVENU TOTAL, QUÉBEC, 1971-1981

Quintile	1971				1973				1975			
	R.P.	TR.	R.T.	R.D.	R.P.	TR.	R.T.	R.D.	R.P.	TR.	R.T.	R.D.
1	0,1	9,3	9,4	9,4	0,5	7,9	8,4	8,4	1,0	9,2	10,2	10,2
2	0,2	13,7	13,9	13,9	0,5	12,0	12,5	12,5	0,5	13,5	14,0	14,0
3	0,2	14,1	14.3	14,3	0,9	12,8	13,7	13,6	0,7	14,1	14,8	14,7
4	6,7	12,1	18,8	18,5	7,5	11,4	18,9	18,5	6,9	11,7	18,6	18,6
5	33,7	10,0	43,7	38,5	36,4	10,2	46,6	39,6	31,5	10,9	42,4	38,7
TOTAL	40,8	59,2	100,0	94,6	45,6	54,4	100,0	92,6	40,6	59,4	100,0	96,3

Quintile	1977				1979				1981			
	R.P.	TR.	R.T.	R.D.	R.P.	TR.	R.T.	R.D.	R.P.	TR.	R.T.	R.D.
1	0,5	7,5	8,0	8,0	0,7	7,7	8,4	8,4	0,6	9,2	9,8	9,8
2	0,7	12,0	12,7	12,7	0,2	11,6	11,8	11,8	0,1	12,4	12,5	12,5
3	1,0	13,2	14,2	14,2	1,4	11,7	13,1	13,1	1,5	11,8	14,3	14,2
4	4,7	13,5	18,2	18,2	6,2	11,7	17,9	17,9	6,9	11,1	18,0	17,8
5	35,5	11,5	47,0	41,0	38,6	10,2	48,8	39,6	34,8	10,6	45,4	39,0
TOTAL	57,8	42,2	100,0	94,0	47,1	52,9	100,0	90,7	43,7	52,3	100,0	93,4

Source: Compilation de la DESSE à partir des Enquêtes sur les finances des consommateurs.

TABLEAU 2.17

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU REVENU PRIVÉ (R.P.), DES TRANSFERTS (TR.), DU REVENU TOTAL (R.T.) ET DU REVENU DISPONIBLE (R.D.), EXPRIMÉS EN POURCENTAGE DU REVENU TOTAL, FAMILLES DONT LE CHEF A 65 ANS ET PLUS, ORDONNÉES SELON LEUR REVENU TOTAL, QUÉBEC, 1971-1981

Quintile	1971				1973				1975			
	R.P.	TR.	R.T.	R.D.	R.P.	TR.	R.T.	R.D.	R.P.	TR.	R.T.	R.D.
1	0,9	5,8	6,7	6,7	1,0	5,7	6,7	6,7	0,9	6,8	7,6	7,4
2	1.2	7,6	9,8	9,8	2,1	9,0	11,1	11,0	1,4	10,1	11,5	11,5
3	7,8	6,5	14,3	13,9	6,4	7,9	14,3	14,0	5,5	8,5	14,0	13,9
4	18,0	5,5	23,5	21,3	14,2	7,8	22,0	20,3	13,7	7,6	21,3	20,3
5	40,0	5,6	45,6	41,5	39,1	6,9	46,0	38,4	37,5	8,0	45,5	39,6
TOTAL	67,7	32,3	100,0	90,9	62,8	37,2	100,0	90,5	58,9	41,9	100,0	92,7

Quintile	1977				1979				1981			
	R.P.	TR.	R.T.	R.D.	R.P.	TR.	R.T.	R.D.	R.P.	TR.	R.T.	R.D.
1	1,1	6,3	7.4	7,4	0,9	6,6	7,5	7,5	1,3	7,1	8,4	8,4
2	1,8	9,1	10,9	10,8	1,4	9,1	10,5	10,5	1,6	6,0	11,6	11,6
3	5,9	8,5	14,5	14,3	6,8	7,4	14,2	13,9	5,5	9,2	14,7	14,4
4	14,9	7,3	22,2	20,9	15,8	6,8	22,6	21,0	13,6	7,5	21,5	20,1
5	37,9	7,2	45,1	37,9	38,1	7,1	45,2	36,6	35,9	7,8	43,7	36,1
TOTAL	61,5	38,5	100,0	91,5	63,0	37,0	100,0	89,6	57,7	42,3	100,0	90,7

Source: Compilation de la DESSE à partir des Enquêtes sur les finances des consommateurs.

La question de la pauvreté chez les personnes âgées sera traitée dans le prochain chapitre. Nous y verrons quelles sont les caractéristiques des unités familiales pauvres et la provenance de leurs revenus. Une comparaison de leurs caractéristiques avec celles de l'ensemble de la population âgée nous permettra de déceler une ou quelques-unes des causes de la pauvreté dans cette population.

CHAPITRE 3

ÉVOLUTION DE L'ÉTENDUE DE LA PAUVRETÉ CHEZ LES UNITÉS FAMILIALES DONT LE CHEF EST ÂGÉ

Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, la répartition des revenus des personnes âgées ne change guère entre 1971 et 1981. Ainsi, tout au long de la période d'observation, les personnes hors famille des trois premiers quintiles de revenu total et les familles des deux premiers quintiles de revenu total comptent essentiellement sur les transferts pour subvenir à leurs besoins.

Dans ce chapitre, nous traiterons de la pauvreté chez les personnes âgées. Nous verrons quelle a été l'évolution de l'incidence de faibles revenus dans ce groupe spécifique de la population et quelles sont les caractéristiques de la population pauvre et âgée.

Dans un premier temps, nous définirons la pauvreté et nous verrons comment la définition retenue peut être rendue opérationnelle par le biais de facteurs de pondération des revenus.

Par la suite, nous verrons quelle a été l'évolution de l'importance relative des personnes âgées dans la population totale et de l'importance relative des personnes âgées et pauvres dans la population totale vivant sous le seuil de faibles revenus.

Enfin, dans un troisième temps, nous étudierons les caractéristiques des unités familiales appartenant à la population pauvre et âgée: quelles sont leurs principales sources de revenus, dans quelle catégorie d'habitat l'incidence de la pauvreté est-elle

plus élevée, retrouve-t-on plus d'hommes ou de femmes comme chef des unités familiales pauvres, etc. Cette analyse descriptive nous permettra de cerner certaines des causes de la pauvreté chez les personnes âgées.

3.1 Le concept de pauvreté

3.1.1 Définition

La pauvreté peut être conçue de façon globale ou de façon limitée. Dans l'approche globale, on considère que l'état de pauvreté découle d'un ensemble complexe de conditions économiques, sociologiques et psychologiques. Une personne ou une unité familiale qui répond à un certain nombre de caractéristiques sera classifiée comme étant pauvre. Cette approche s'avère fort utile dans la distinction des deux types de pauvreté, soit la pauvreté "chronique" et la pauvreté "temporaire". Bien qu'intéressante, cette approche ne sera pas retenue dans le cadre de la présente étude et ce, pour deux raisons. Premièrement, l'approche globale requiert une enquête approfondie, enquête qui s'avérerait fort coûteuse, tout au moins en termes de temps. Deuxièmement, il nous paraît évident que les personnes âgées vivant dans la pauvreté sont des pauvres chroniques. En effet, il serait étonnant de voir des personnes âgées sacrifier une partie de leurs revenus présents pour améliorer leurs revenus futurs. Nous retiendrons donc plutôt l'approche limitée.

Dans l'approche limitée, on met l'accent sur l'insuffisance des revenus: elle est donc plus facilement applicable dans le cadre de cette étude.

Dans un premier temps, il s'agit de définir un seuil de faibles revenus relatif ou absolu. Le choix d'un seuil absolu

implique un jugement subjectif sur les besoins minimaux des personnes. De plus, on fait l'hypothèse que les besoins de la population sont uniformes. L'incapacité, pour une personne, de se procurer le panier de biens et services qui correspond à ces besoins minimaux indique qu'elle vit sous le seuil de faibles revenus et donc, dans un état de pauvreté. Le problème que présente le choix d'un seuil absolu est, qu'à la limite, toute la population peut être soit en dessous, soit au-dessus du seuil de faibles revenus.

Ce problème ne se présente pas lorsque l'on choisit un seuil de pauvreté relatif. En effet, dans ce cas, le seuil de faibles revenus équivaut à un pourcentage donné du revenu moyen ou médian observé dans la population à l'étude; les unités familiales jouissant d'un revenu inférieur à ce pourcentage sont considérées comme vivant dans un état de pauvreté.

Statistique Canada a établi des seuils de faibles revenus qui allient les avantages des seuils absolu et relatif. Une description complète de la méthodologie utilisée par Statistique Canada est présentée dans Cliche et Fugère (1979) et nous ne répéterons pas, ici, les qualités et les lacunes de ces seuils. Mentionnons simplement que les seuils de faibles revenus sont calculés à partir des données de l'Enquête sur les dépenses des familles, et ils sont révisés périodiquement pour refléter les changements dans les profils de dépense[1]. De plus, Statistique Canada établit les seuils de faibles revenus en fonction de sept tailles de la famille (1, 2, 3, 4, 5, 6, et 7 personnes et plus) et de cinq tailles de la région de résidence (500 000 habitants et plus, 100 000 à

---

1. Pour les années 1971, 1973, 1975 et 1977, nous utiliserons les seuils de faibles revenus basés sur l'Enquête sur les dépenses des familles de 1969. Pour les années 1979 et 1981, nous utiliserons les seuils basés sur l'Enquête de 1969, dans un premier temps, et ceux basés sur l'Enquête de 1978, dans un second temps.

499 999 habitants, 30 000 à 99 999 habitants, petites régions urbaines et enfin, régions rurales) pour un total de 35 seuils[1].

C'est à partir de ces seuils de Statistique Canada que nous établissons des grilles d'équivalence de revenus.

3.1.2 Les grilles d'équivalence

Pour rendre comparables les revenus d'unités familiales de tailles différentes et de catégories d'habitat différentes, nous avons recours aux grilles d'équivalence des revenus. Pour établir ces grilles, nous choisissons d'abord une famille de référence. Dans notre cas, il s'agit de la famille de quatre personnes vivant dans un centre urbain de 100 000 habitants et plus[2]. Par la suite, pour obtenir les facteurs de pondération des revenus, on divise chacun des seuils établis selon la taille de la famille et la taille de la catégorie d'habitat par le seuil qui s'applique à la famille de référence. Ainsi, par exemple, pour l'année 1971 (voir tableau A-1, annexe A), le facteur de pondération qui sera appliqué aux revenus d'une famille de six personnes vivant en région rurale sera 5 427/5 693, soit 0,953 et celui appliqué à une famille de trois personnes vivant dans une ville de 30 000 à 99 999 habitants sera 4 649/5 693, soit 0,816.

---

1. Les seuils de pauvreté pour les années 1971, 1973, 1975, 1977, 1979 et 1981, basés sur l'enquête de 1969, et les seuils de pauvreté pour les années 1979 et 1981, basés sur l'enquête de 1978, sont présentés à l'annexe A.

2. Dans l'EFC, on ne distingue pas les villes de 500 000 habitants et plus de celles de 100 000 à 499 999 habitants. C'est pour cette raison que la taille de la région de résidence choisie est le centre urbain de 100 000 habitants et plus.

Puis, pour obtenir le revenu équivalent, on divise le revenu de chaque unité familiale par le facteur de pondération approprié. Par exemple, une famille de six personnes vivant en milieu rural, et dont le revenu était de 6 000 $ en 1971, avait un revenu équivalent de 6 000 $/0,953, soit 6 296 $ (ceci veut dire que, pour avoir le même bien-être, la famille témoin avait besoin de 6 296 $).

Enfin, après avoir établi tous les revenus équivalents, on applique un seuil de pauvreté unique (celui de la famille témoin) pour déterminer le nombre et la proportion d'unités familiales vivant "théoriquement" dans un état de pauvreté. Une fois ce groupe circonscrit, il sera possible d'en étudier les caractéristiques.

Les grilles d'équivalence de revenus utilisées dans cette étude sont présentées aux tableaux 3.1 et 3.2[1].

3.2 Incidence de la pauvreté chez les personnes âgées au Québec

Avant d'élaborer l'étude des caractéristiques des unités familiales dont le chef est âgé et qui vivent sous le seuil de pauvreté, il est nécessaire de connaître l'évolution récente de la démographie au Québec. Ceci permettra d'évaluer la surreprésentation ou la sous-représentation de tel ou tel groupe d'âge dans la population vivant sous le seuil de faibles revenus.

---

1. Étant donné que les seuils de faibles revenus sont établis à partir de l'Enquête sur les dépenses des familles, les grilles d'équivalence sont aussi sujettes à changement pour tenir compte des variations dans les profils de dépenses.

TABLEAU 3.1

GRILLE D'ÉQUIVALENCE DE REVENUS. BASE DE 1969, 1971 À 1981

Nombre d'individus dans l'unité familiale	Habitat			
	100 000 et plus	30 000 - 99 999	Moins de 30 000	Régions rurales
1	0,454	0,440	0,406	0,352
2	0,658	0,641	0,588	0,510
3	0,840	0,816	0,752	0,654
4	1,000	0,971	0,893	0,776
5	1,117	1,087	1,000	0,868
6	1,227	1,191	1,096	0,953
7 ou plus	1,345	1,306	1,202	1,045

Source: Annexe B.

TABLEAU 3.2

GRILLE D'ÉQUIVALENCE DE REVENUS, BASE DE 1978, 1979 ET 1981

Nombre d'individus dans l'unité familiale	Habitat			
	100 000 et plus	30 000 - 99 999	Moins de 30 000	Régions rurales
1	0,493	0,461	0,426	0,383
2	0,647	0,606	0,562	0,500
3	0,865	0,808	0,752	0,671
4	1,000	0,935	0,870	0,775
5	1,161	1,087	1,010	0,901
6	1,266	1,182	1,099	0,983
7 ou plus	1,395	1,304	1,213	1,083

Source: Annexe B.

3.2.1 Évolution démographique récente

L'information portant sur l'évolution du nombre de familles et de personnes hors famille du Québec, pour la période 1971-1981, est présentée au tableau 3.3.

Les familles dont le chef a 65 ans et plus représentent, sur toute la période d'observation, une proportion constante du total des familles du Québec (entre 10,9 et 11,7%). Leur nombre passe de 150 000 à 196 000 entre 1971 et 1981. Par contre, l'importance relative des personnes de 65 ans et plus dans la population vivant hors famille progresse nettement: 26,7% des personnes hors famille, soit 172 000 d'entre elles, avaient 65 ans et plus en 1971, alors que, en 1981, 31,4% des personnes hors famille, soit 265 000 d'entre elles, étaient âgées. Il ne faudra donc pas s'étonner de retrouver une forte proportion d'unités familiales vivant sous le seuil de pauvreté chez les personnes de 65 ans et plus.

Dans la prochaine section, nous traitons de l'évolution de l'incidence de la pauvreté au Québec entre 1971 et 1981.

3.2.2 Évolution récente de l'incidence de la pauvreté

Nous avons appliqué la grille d'équivalence présentée au tableau 3.1 (base 1969) aux revenus des unités familiales pour les années 1971, 1973, 1975, 1977, 1979 et 1981, et celle présentée au tableau 3.2 (base 1978) aux revenus des unités familiales pour les années 1979 et 1981. Les résultats présentés aux tableaux 3.4 et 3.5, ainsi qu'au graphique 3.1 (base 1969), font état de l'incidence de la pauvreté chez les unités familiales classées selon l'âge du chef.

TABLEAU 3,3

ESTIMATION DU NOMBRE D'UNITÉS FAMILIALES, DE FAMILLES ET DE PERSONNES VIVANT HORS FAMILLE, SELON L'ÂGE DU CHEF, QUÉBEC, 1971-1981

	Âge du chef de l'unité familiale													
	Moins de 25 ans		25-34 ans		35-44 ans		45-54 ans		55-64 ans		65 ans et plus		Total	
	'000	%	'000	%	'000	%	'000	%	'000	%	'000	%	'000	%
Familles														
1971	78	5,7	325	23,7	349	25,4	280	20,5	189	13,8	150	10,9	1 371	100,0
1973	72	5,2	338	24,4	334	24,1	289	20,9	201	14,4	153	11,0	1 387	100,0
1975	85	5,8	417	28,1	329	22,2	290	19,5	198	13,4	163	11,0	1 482	100,0
1977	94	6,0	443	28,5	340	21,8	295	19,0	210	13,5	175	11,2	1 557	100,0
1979	97	6,1	434	27,4	344	21,7	306	19,3	226	14,3	177	11,2	1 584	100,0
1981	97	5,8	428	25,5	390	23,2	321	19,1	247	14,7	196	11,7	1 681	100,0
Personnes hors famille														
1971	139	21,6	102	15,8	58	9,0	81	12,6	92	14,3	172	26,7	644	100,0
1973	143	20,0	127	17,8	61	8,5	75	10,5	110	15,4	199	27,8	715	100,0
1975	162	19,6	148	17,8	72	8,7	101	12,2	122	14,8	222	26,9	827	100,0
1977	159	21,3	116	15,5	66	8,8	88	11,8	109	14,6	209	28,0	747	100,0
1979	129	16,0	143	17,8	73	9,1	84	10,4	125	15,5	251	31,2	805	100,0
1981	124	14,7	154	18,2	86	10,2	89	10,5	127	15,0	265	31,4	845	100,0
Ensemble des unités familiales														
1971	217	10,8	427	21,2	407	20,2	361	17,9	281	13,9	323	16,0	2 016	100,0
1973	214	10,2	465	22,1	395	18,8	364	17,4	311	14,8	352	16,7	2 101	100,0
1975	248	10,7	565	24,4	401	17,4	390	16,9	320	13,9	385	16,7	2 309	100,0
1977	253	11,0	559	24,3	406	17,6	384	16,6	319	13,8	384	16,7	2 305	100,0
1979	226	9,5	577	24,1	417	17,5	390	16,3	351	14,7	428	17,9	2 389	100,0
1981	221	8,8	582	23,1	476	18,9	410	16,2	374	14,8	461	18,3	2 526	100,0

Source: BSQ, Mesure du revenu des Québécois et de sa répartition, 1971-1979, et pour 1981, compilation de la DESSE à partir de l'Enquête sur les finances des consommateurs.

TABLEAU 3.4

ÉVOLUTION DU POURCENTAGE D'UNITÉS FAMILIALES
VIVANT SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ, ET DE LEUR RÉPARTITION,
SELON L'ÂGE DU CHEF, QUÉBEC, 1971-1981 (BASE 1969)

Âge du chef	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 ans et plus	Ensemble de la population
1971							
% d'unités pauvres	39,0	18,0	21,8	21,9	30,4	56,6	29,7
Répartition absolue	4,2	3,8	4,4	3,9	4,3	9,1	29,7
Répartition relative	14,1	12,8	14,8	13,1	14,3	30,6	100,0
1973							
% d'unités pauvres	31,1	13,3	15,1	16,3	28,1	47,7	23,9
Répartition absolue	3,1	3,0	2,8	2,8	4,2	8,0	23,9
Répartition relative	13,0	12,6	11,7	11,7	17,6	33,5	100,0
1975							
% d'unités pauvres	34,4	13,6	12,4	17,0	28,9	51,7	24,7
Répartition absolue	3,7	3,3	2,2	2,9	4,0	8,6	24,7
Répartition relative	15,0	13,4	8,9	11,7	16,2	34,8	100,0
1977							
% d'unités pauvres	33,5	13,5	14,0	15,4	22,2	44,8	22,6
Répartition absolue	3,8	3,3	2,5	2,6	3,1	7,4	22,6
Répartition relative	16,8	14,6	11,1	11,5	13,7	32,7	100,0
1979							
% d'unités pauvres	30,1	10,8	12,0	16,0	24,9	38,7	20,7
Répartition absolue	2,8	2,6	2,1	2,6	3,7	6,9	20,7
Répartition relative	13,5	12,6	10,2	12,6	17,9	33,5	100,0
1981							
% d'unités pauvres	32,1	14,1	13,1	14,1	21,7	32,7	20,0
Répartition absolue	2,8	3,2	2,5	2,3	3,2	6,0	20,0
Répartition relative	14,0	16,0	12,5	11,5	16,0	30,0	100,0

% d'unités pauvres = $\frac{\text{nombre d'unités du groupe d'âge vivant sous le seuil de pauvreté}}{\text{nombre total d'unités du groupe d'âge}} \times 10$

Répartition absolue = $\frac{\text{nombre d'unités du groupe d'âge vivant sous le seuil de pauvreté}}{\text{nombre total d'unités dans la population}} \times 1$

Répart. relative = $\frac{\text{nombre d'unités du groupe d'âge vivant sous le seuil de pauvreté}}{\text{nombre d'unités de la population vivant sous le seuil de pauv.}} \times 100$

Source: Compilation de la DESSE à partir des Enquêtes sur les finances des consommateurs.

TABLEAU 3.5

ÉVOLUTION DU POURCENTAGE D'UNITÉS FAMILIALES
VIVANT SOUS LE SEUIL DE LA PAUVRETÉ ET DE LEUR RÉPARTITION,
SELON L'ÂGE DU CHEF, QUÉBEC, 1979 ET 1981 (BASE DE 1978)

Âge du chef	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 ans et plus	Ensemble de la population
1979							
% d'unités pauvres	36,9	18,1	19,0	21,0	31,7	58,8	29,9
Répartition absolue	3,5	4,4	3,3	3,4	4,7	10,5	29,9
Répartition relative	11,7	14,7	11,1	11,4	15,8	35,2	100,0
1981							
% d'unités pauvres	39,2	17,5	16,8	17,1	25,7	51,6	26,7
Répartition absolue	3,4	4,0	3,2	2,8	3,8	9,5	26,7
Répartition relative	12,7	15,0	12,0	10,5	14,2	35,6	100,0

% d'unités pauvres = $\frac{\text{nbre d'unités du groupe d'âge vivant sous le seuil de pauvreté}}{\text{nombre total d'unités du groupe d'âge}} \times 100$

Répart. absolue = $\frac{\text{nbre d'unités du groupe d'âge vivant sous le seuil de pauvreté}}{\text{nombre total d'unités dans la population}} \times 100$

Répart. relative = $\frac{\text{nbre d'unités du groupe d'âge vivant sous le seuil de pauvreté}}{\text{nombre d'unités de la population vivant sous seuil de pauvreté}} \times 100$

Source: Compilation de la DESSE à partir des Enquêtes sur les finances des consommateurs.

Graphique 3.1
Évolution du pourcentage d'unités familiales vivant sous
le seuil de pauvreté, selon l'âge du chef, Québec, 1971-1981 (base 1969)

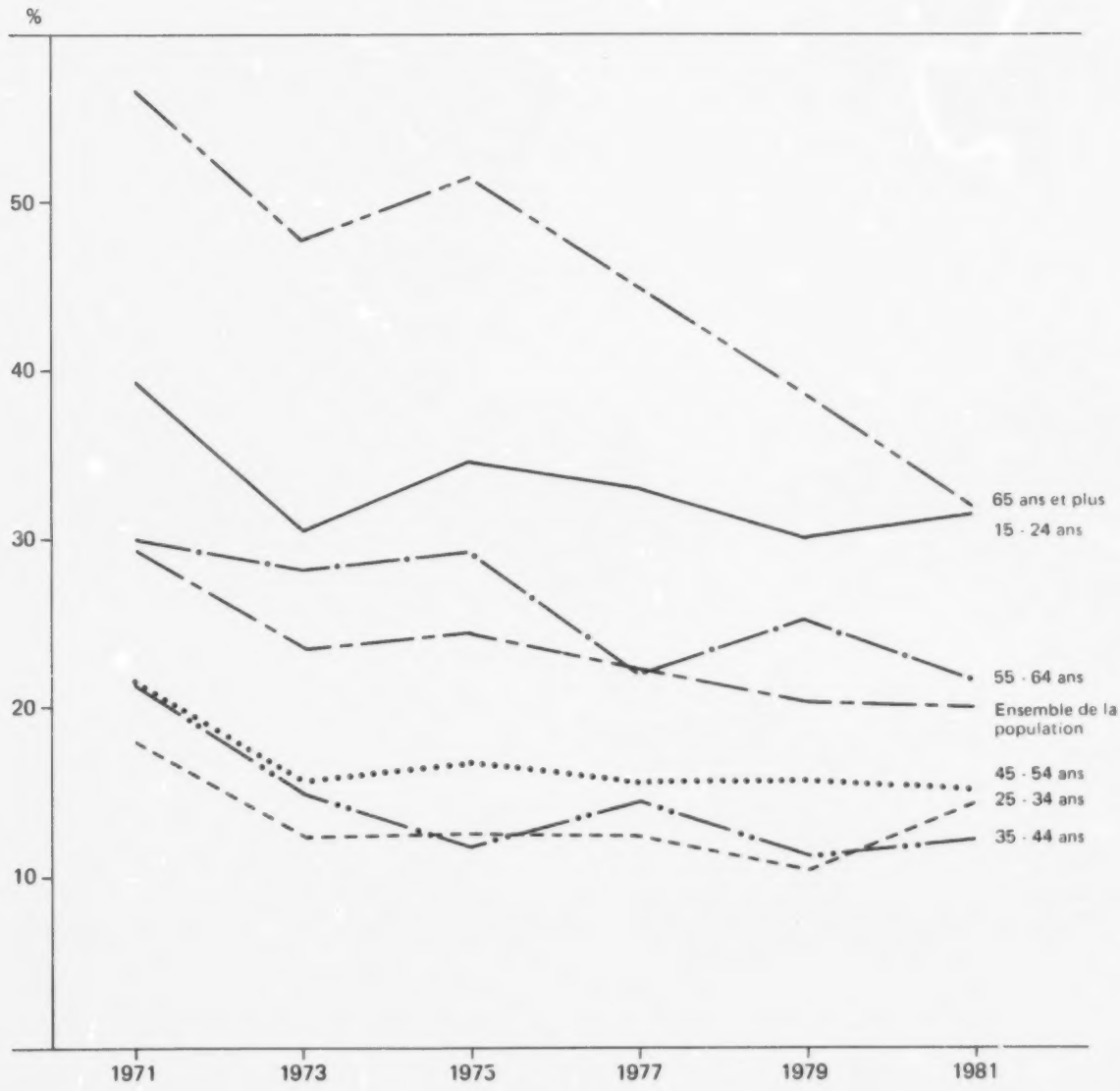

Source: Compilation de la DESSE à partir des Enquêtes sur les finances des consommateurs.

Il faut tout d'abord noter (graphique 3.1) une nette régression du pourcentage d'unités familiales vivant sous le seuil de pauvreté: de près de 30% en 1971, la proportion d'unités familiales pauvres passe à 20% dix ans plus tard. La plus forte diminution est enregistrée chez les unités familiales dont le chef a 65 ans et plus (56% en 1971 à 33% en 1981).

Malgré cette baisse de l'incidence de la pauvreté chez les unités familiales âgées, on constate que, tout au long de la période d'observation, elles représentent près du tiers des unités vivant sous le seuil de faibles revenus. Ceci est dû au fait que, d'une part, cette diminution de la pauvreté a été observée dans toute la population et, d'autre part, l'importance relative des personnes âgées et des familles, dont le chef est âgé, dans la population totale s'est accrue de façon significative entre 1971 et 1981 (16% du total des unités familiales avaient un chef âgé de 65 ans et plus en 1971 par rapport à 18,3% en 1981).

Lorsque l'on regarde les chiffres obtenus après l'application de la grille d'équivalence des revenus construite à partir de l'Enquête sur les dépenses de 1978 (tableau 3.5), les commentaires précédemment formulés restent les mêmes. Seuls les chiffres changent. Ainsi, on remarque que l'incidence de la pauvreté demeure la plus élevée chez les unités dont le chef est âgé de 65 ans et plus (59% en 1979 et 52% en 1981), et que ceux-ci représentent 35% des unités vivant sous le seuil de faibles revenus.

La prochaine section sera consacrée à l'étude des caractéristiques de la population âgée vivant sous le seuil de pauvreté.

3.3 Évolution de certaines caractéristiques de la population âgée vivant sous le seuil de la pauvreté

Au cours de la période d'observation (1971-1981), l'image des unités familiales ayant un chef âgé et vivant sous le seuil de faibles revenus (base 1969) devient de plus en plus précise (voir tableau 3.6 et graphique 3.2).

Tout d'abord, on retrouve de plus en plus de personnes vivant hors famille dans la population pauvre et âgée. En effet, en 1971, 72% des unités familiales âgées et vivant dans la pauvreté ne comprennent qu'une personne, alors que ce pourcentage dépasse 83% en 1979 et 1981. Par ailleurs, l'importance relative des unités comprenant trois personnes ou plus est, à toutes fins pratiques, négligeable tout au long de la période d'observation.

En 1971, 50% des unités âgées et pauvres ont une femme comme chef de la famille, alors que, en 1981, 75% des unités sont dans cette situation. De plus, on s'aperçoit que, quelle que soit l'année d'observation, de 65 à 75% des unités familiales âgées et pauvres ont un chef âgé de 70 ans et plus.

Enfin, en se référant au graphique 3.2, on s'aperçoit que la population pauvre et âgée est de plus en plus concentrée dans les centres urbains de 100 000 habitants et plus (76% en 1981 comparativement à 54% en 1971).

En résumé donc, les unités familiales âgées vivant sous le seuil de faibles revenus sont de plus en plus constituées de femmes âgées de soixante-dix ans et plus, vivant hors famille dans des grands centres urbains.

TABLEAU 3.6

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DE LA POPULATION PAUVRE ET ÂGÉE, SELON CERTAINES VARIABLES, QUÉBEC, 1971-1981

Année base	1971	1973	1975	1977	1979	1981	1979	1981
	1969						1978	
Nombre de personnes dans l'unité:								
- 1	71,9	76,2	76,9	79,9	84,7	83,4	76,1	81,2
- 2	23,3	20,5	19,7	16,8	13,1	12,7	20,3	15,5
- 3	4,8	3,3	3,4	3,3	2,2	3,9	3,6	3,3
Sexe du chef:								
- masculin	49,3	40,0	39,2	34,4	28,3	25,2	36,1	32,4
- féminin	50,7	60,0	60,8	65,6	71,7	74,8	63,9	67,6
Âge du chef:								
- 65 à 69 ans	32,0	31,9	27,9	30,8	27,7	26,9	29,2	26,6
- 70 à 74 ans	26,0	26,2	32,2	25,1	27,6	25,2	27,6	23,1
- 75 ans et plus	42,0	41,9	39,9	44,1	44,7	47,9	43,2	50,0
Mode d'occupation:[1]								
- propriétaire	26,7	24,5	26,8	24,1	20,6	18,4	26,2	21,0
- logement partagé	29,4	29,6	20,8	22,1	25,6	19,9	20,5	16,9
- locataire	34,4	38,5	52,3	42,8	35,8	35,5	37,3	37,8
- autres	9,5	7,3		11,0	18,0	26,2	16,0	24,2
Catégorie d'habitat:[1]								
- 100 000 et plus	53,5	52,7	63,5	59,0	61,9	75,5	62,3	74,0
- 30 000 - 99 999	10,0	7,9	10,0	11,6	11,5	3,2	10,0	3,3
- 1 000 - 29 999	16,1	17,8	13,3	15,2	14,9	16,3	14,4	13,4
- régions rurales	20,4	21,6	13,2	14,2	11,7	5,0	13,5	9,3

1. Définitions de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC).

Source: Compilation de la DESSE à partir des différentes Enquêtes sur les finances des consommateurs (EFC).

Graphique 3.2
Évolution de certaines caractéristiques de la population âgée et pauvre, Québec, 1971-1981

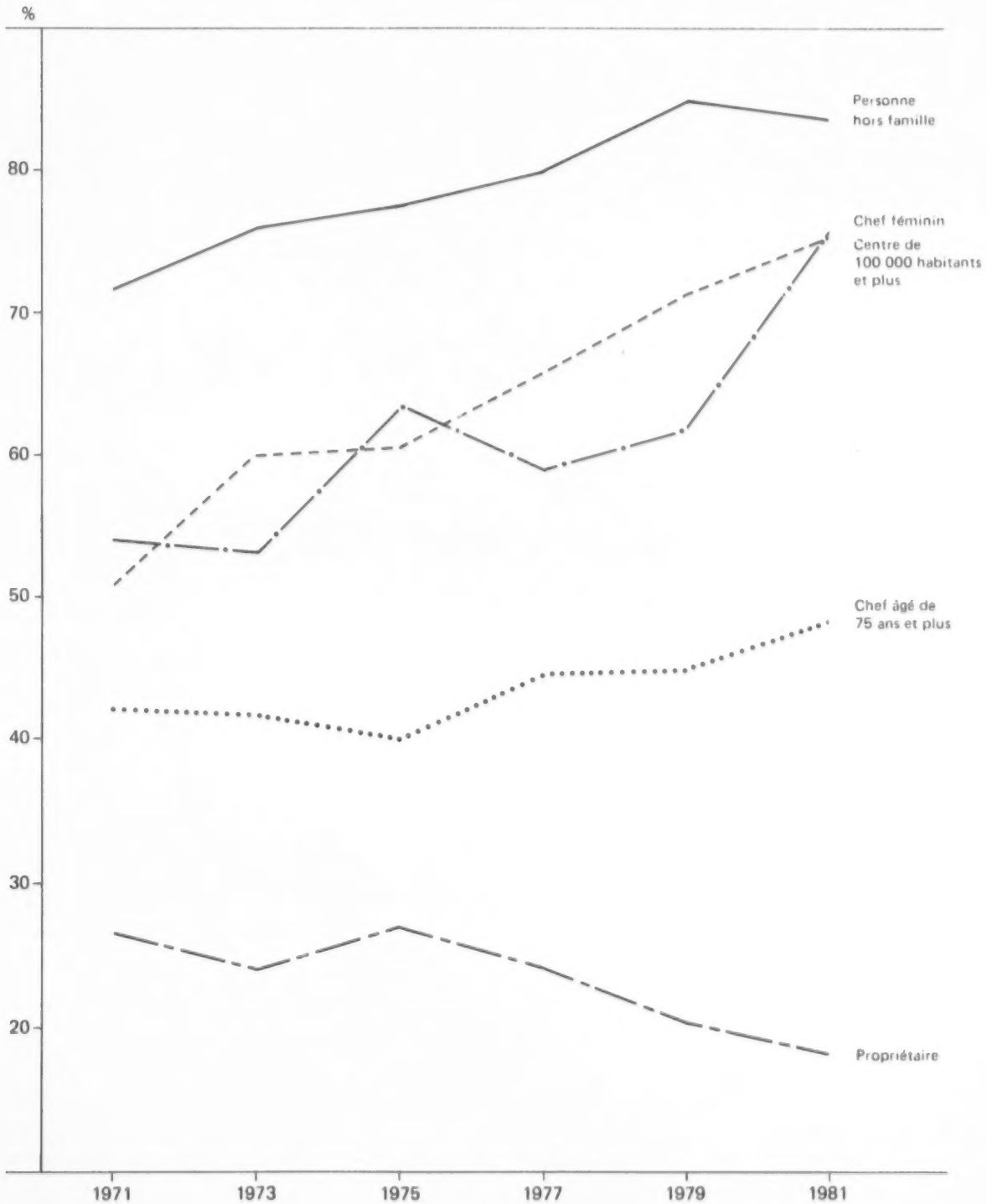

Source: Compilation de la DESSE à partir des différentes Enquêtes sur les finances des consommateurs (EFC).

Avant de passer à l'étude des revenus de la population âgée et pauvre, il est nécessaire d'ouvrir une parenthèse. Comme nous l'avons déjà mentionné, d'après la définition de "personne hors famille", celle-ci peut vivre avec des personnes non apparentées ou avec des personnes apparentées mais ne faisant pas partie d'une relation époux-épouse ou parent-enfant. En termes plus simples, la personne hors famille peut donc vivre à l'intérieur d'un ménage. Or, ce phénomène est assez répandu. En effet, si on regarde les chiffres de 1981 (seule année pour laquelle les données sont disponibles), on s'aperçoit que seulement 44% des personnes hors famille de 65 ans et plus vivent seules; 11% vivent dans des ménages de deux personnes, 10% dans des ménages de 3 ou 4 personnes et, enfin, 34% dans des ménages de cinq personnes et plus[1]. Ces 55% de personnes hors famille qui vivent en ménage de deux personnes ou plus jouissent donc de certaines économies de partage, tout au moins en ce qui concerne le logement. Or, on ne tient pas compte de la tai'le du ménage lorsqu'on applique les seuils de pauvreté et on peut donc conclure à une surestimation du nombre de personnes hors famille qui vivent dans la pauvreté. On ne peut cependant pas estimer l'effet de ces économies de partage sur l'incidence de la pauvreté étant donné qu'il n'existe pas de données sur les revenus des ménages dans l'EFC.

Nous pouvons maintenant fermer cette parenthèse et passer à l'étude des revenus des personnes âgées et des unités familiales dont le chef est âgé et qui vivent sous le seuil de pauvreté.

---

1. Ces données proviennent de l'EFC 1981. Les proportions ne varient pas significativement entre les hommes et les femmes et entre les groupes d'âge 65 à 69 ans et 70 ans et plus.

3.4 Les revenus des unités familiales âgées et pauvres

Au deuxième chapitre, nous avons vu (tableaux 2.9 et 2.11) que, tout le long de la période, le partage du revenu total en transferts et revenu privé s'établissait à environ 55%-45% chez les personnes de 65 ans et plus vivant hors famille, et à environ 35%-65% chez les familles dont le chef a 65 ans et plus.

Il a été noté que la plupart des unités comptent essentiellement sur les transferts pour subvenir à leurs besoins, spécialement les unités appartenant aux quintiles inférieurs de revenus (c'est-à-dire celles vivant sous le seuil de pauvreté). De plus, nous avons analysé l'évolution de la provenance des revenus des familles dont le chef est âgé et des personnes de 65 ans et plus vivant hors famille et ce, par classe de revenu. Il est donc inutile de recommencer cette analyse pour les unités familiales vivant sous le seuil de faibles revenus.

Dans cette section, nous allons plutôt analyser l'évolution de la proportion d'unités familiales touchant les sources de revenu suivantes: pension de sécurité de la vieillesse avec ou sans supplément de revenu garanti partiel ou intégral, rente de retraite (ou de conjoint survivant) de la Régie des rentes du Québec, revenus nets de placements, pensions privées et enfin, gains totaux. Nous pourrons alors déterminer les caractéristiques de ces bénéficiaires et les comparer aux caractéristiques de l'ensemble de la population âgée et pauvre.

Notons que les tableaux contenant l'information sur laquelle est basée cette section ont été renvoyés à l'annexe B de ce rapport. À la sous-section 3.4.1, correspondent les tableaux B-1a et B-1b; à la sous-section 3.4.2, les tableaux B-2a et B-2b, et ainsi de suite.

3.4.1 La pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti

La pension de sécurité de la vieillesse (PSV) est un programme universel alors que le supplément de revenu garanti intégral ou partiel est versé après un test de revenus. Les sommes versées au titre de ces programmes de transfert sont regroupées sous une seule et même rubrique, et il est donc impossible de savoir quelle est la proportion d'unités bénéficiant de paiements de sécurité de la vieillesse, d'une part, et de paiements de supplément de revenu garanti, d'autre part.

En nous référant aux données des tableaux B-1a et B-1b en annexe B, nous voyons que les taux de couverture du programme de sécurité de la vieillesse (avec ou sans supplément de revenu garanti total ou partiel) chez les unités familiales âgées et pauvres s'établit à 95% ou plus, tout au long de la période d'observation. Étant donné que le programme de PSV est universel, il n'est pas étonnant de constater que les taux de couverture ne varient pas quelles que soient les caractéristiques des unités familiales âgées (qu'elles soient pauvres ou non).

3.4.2 Le Régime de rentes du Québec

Le Régime de rentes du Québec est un programme de transfert contributif qui protège les travailleurs qui y ont contribué au moment de la retraite, du décès et de l'invalidité. Les premières pensions intégrales ont été versées en 1976 et, depuis 1977, elles ne sont plus réduites en fonction des autres revenus touchés.

Il n'est donc pas étonnant de constater qu'une proportion de moins en moins grande de retraités se retrouvent sous le seuil de pauvreté[1], surtout depuis 1977. En 1971, 33,9% des personnes âgées touchant une pension de retraite ou de conjoint survivant vivent sous le seuil de faibles revenus. Ce pourcentage est de 29,6% en 1973, 33,2% en 1975, 21,6% en 1977, 16,2% en 1979 et 15,0% en 1981[2].

En nous référant aux tableaux B-2a et B-2b, nous constatons tout d'abord que l'âge du chef est une caractéristique très significative dans la détermination de la proportion de bénéficiaires. En effet, comme le Régime a été instauré en 1967, peu de personnes ayant 79 ans et plus, en 1981, pouvaient bénéficier de ce programme, tout au moins quant aux rentes de retraite. En fait, en 1981, 5% des rentes de retraite et moins de 2% des rentes de conjoint survivant étaient versées à des personnes de 80 ans et plus[3].

On note donc que la proportion de bénéficiaires diminue quand l'âge du chef de l'unité familiale augmente. Ainsi, chez les 65 à 69 ans, la proportion de bénéficiaires passe de 16,7% en 1971 à 34,4% en 1981, alors que chez les 70 à 74 ans, elle passe de 12,8 à 24,5%. Enfin, chez les 75 ans et plus, vivant sous le seuil de faibles revenus, la proportion de bénéficiaires passe de 1,1% en 1971

---

1. Proportion de retraités vivant sous le seuil de pauvreté = Proportion de personnes âgées et pauvres touchant une pension de la RRQ ÷ Proportion de personnes âgées touchant une pension de la RRQ x Proportion de personnes âgées vivant sous le seuil de pauvreté

2. Ces chiffres ont été obtenus en utilisant la base 1969. En utilisant la base 1978, on retrouve 42,6% des retraités sous le seuil de pauvreté en 1979 et 33,4% en 1981.

3. Régie des rentes du Québec, Perspectives statistiques, 1981, p. 36 et 38.

à 18% en 1981. Il ne faut cependant pas conclure à une hausse de la proportion de chefs âgés entre 65 et 69 ans dans la population retraitée vivant dans la pauvreté. En effet, comme nous l'avons souligné au tableau 3.6, on assiste à un vieillissement de la population âgée et pauvre et, à cause de cette tendance, on assiste aussi à un vieillissement de la population retraitée vivant sous le seuil de la pauvreté (voir tableau 3.7). Ainsi, depuis 1971, on retrouve une proportion de moins en moins grande d'unités dont le chef est âgé de 65 à 69 ans dans la population âgée et pauvre bénéficiant de rentes de la RRQ (58% en 1971 et 38% en 1981). Cette baisse de l'importance relative des chefs âgés de 65 à 69 ans est aussi due au fait que le niveau moyen des rentes de retraite payées aux bénéficiaires décroît avec l'âge du bénéficiaire, et donc la probabilité de trouver un bénéficiaire du RRQ sous le seuil de la pauvreté croît avec son âge.

Le sexe du chef est aussi une variable très significative dans la détermination du taux de couverture. Ainsi, tout au long de la période d'observation, les unités âgées et pauvres dont le chef est un homme comptent toujours une proportion plus élevée de bénéficiaires de rentes que celles dont le chef est une femme. Cependant, depuis 1971, la proportion de bénéficiaires féminins dans la population retraitée et pauvre n'a cessé de croître, passant de 26% en 1971 à 57% en 1981 (durant la même période, la proportion d'unités dont le chef est une femme dans la population pauvre passe de 51% à 75%).

Mentionnons enfin que les taux de couverture chez les unités familiales âgées et pauvres augmentent avec le nombre de personnes dans l'unité (les données concernant les ménages de trois personnes et plus ne sont cependant pas très significatives vu le faible nombre d'observations).

TABLEAU 3.7

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION[1] DE LA POPULATION RETRAITÉE VIVANT SOUS LE SEUIL DE FAIBLES REVENUS, SELON LE GROUPE D'ÂGE ET LE SEXE DU CHEF DE L'UNITÉ FAMILIALE, QUÉBEC, 1971-1981

Année	1971	1973	1975	1977	1979	1981	1979	1981
Base				1969				1978
Âge du chef:								
65-69 ans	58,5	51,4	48,8	48,0	40,1	38,4	36,8	37,8
70-74 ans	36,4	38,0	38,4	30,1	36,2	25,6	31,7	23,3
75 ans et plus	5,1	10,6	12,8	21,9	23,6	36,0	31,5	38,9
Sexe du chef:								
Masculin	74,5	71,8	57,7	43,9	36,6	43,1	45,2	51,5
Féminin	25,5	28,2	43,3	56,1	63,4	56,9	54,8	48,5

1. Le calcul de la répartition a été effectué à partir des données contenues dans les tableaux 3.5, B-2a et B-2b. Ainsi, par exemple, on calcule la proportion d'hommes chefs de famille dans la population retraitée vivant sous le seuil de faibles revenus comme suit:

$$\text{Proportion d'hommes chefs de famille dans la population retraitée et pauvre} = \frac{\text{Proportion d'hommes chefs de famille dans la population âgée et pauvre} \times \text{Proportion de bénéficiaires du RRQ chez les unités pauvres et âgées ayant un homme comme chef}}{\text{Proportion d'hommes chefs de famille dans la population âgée et pauvre} \times \text{Proportion de bénéficiaires du RRQ chez les unités pauvres et âgées ayant un homme comme chef} + \text{Proportion de femmes chefs de famille dans la population âgée et pauvre} \times \text{Proportion de bénéficiaires du RRQ chez les unités pauvres et âgées ayant une femme comme chef}}$$

c'est-à-dire pour 1981, comme exemple, $\frac{25{,}2 \times 41{,}2}{25{,}2 \times 41{,}2 + 73{,}8 \times 18{,}3} = 43{,}1.$

En résumé donc, même si ce sont les unités dont le chef est âgé de 65 à 69 ans et celles dont le chef est un homme qui comptent les plus fortes proportions de bénéficiaires, l'importance relative des unités dont le chef est âgé de 75 ans et plus et les unités dont le chef est une femme dans la population retraitée et pauvre ne cesse de croître depuis 1971 et ce, pour deux raisons. Tout d'abord, ce sont ces unités familiales qui composent de plus en plus la population âgée et pauvre et ensuite, ce sont ces unités qui bénéficient des rentes les plus faibles. (À titre d'exemple, mentionnons que, au 31 décembre 1981, un homme âgé de 65 ans bénéficiant d'une rente de retraite touchait en moyenne 220 $ par mois alors qu'une femme dans la même situation touchait en moyenne 138 $. Les bénéficiaires de rentes de retraite âgés de 65 ans recevaient en moyenne 193 $ mensuellement, alors que ceux âgés entre 75 et 79 ans recevaient en moyenne 93 $ par mois. Enfin, les rentes de conjoint survivant versées aux bénéficiaires de 75 ans et plus et aux femmes âgées de 65 ans et plus s'établissaient en moyenne à 105 $ par mois[1]).

On peut donc conclure que le Régime de rentes du Québec a contribué à diminuer la pauvreté chez les personnes âgées surtout depuis 1977, année à partir de laquelle les rentes n'étaient plus sujettes à des tests de revenus.

3.4.3 Les revenus de placement

Cette source de revenu inclut les intérêts d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne, les dividendes relatifs à des actions, les participations sur des polices d'assurance, le revenu locatif de biens immobiliers et de fermes et tous les autres revenus de placement. Il va donc de soi que les bénéficiaires de ce revenu, soit près du quart des unités âgées et pauvres, si on utilise la base

---

1. Tous ces chiffres sont tirés de RRQ, Perspectives statistiques, 1981, p. 37 et 40.

à un accroissement du niveau des revenus de placement. Cet accroissement aura permis à ces unités de se retrouver au-dessus du seuil de faibles revenus.

À l'exception de l'année 1979, il n'existe pas de grandes différences dans les proportions de femmes et d'hommes chefs d'unité familiale qui jouissent de revenus de placement.

Enfin, jusqu'en 1977, ce sont les unités familiales âgées et pauvres qui possédaient leur logement qui bénéficiaient le plus souvent de ce type de revenu. Depuis, on assiste à une égalisation dans les proportions de bénéficiaires selon le mode d'occupation.

En résumé donc, entre 1971 et 1981, un pourcentage sans cesse croissant d'unités familiales pauvres dont le chef est âgé touchait des revenus de placement, particulièrement chez les chefs âgés de 70 ans et plus. Ces unités possédaient donc des avoirs, et comme nous l'avons souligné plus haut, on peut se demander s'il ne faut pas tenir compte de ces avoirs dans la détermination du niveau du revenu des personnes en leur imputant une rente viagère. L'effet de cette imputation de revenu sur le nombre de personnes qui se retrouvent sous le seuil de la pauvreté serait d'autant plus grand que la population pauvre et âgée vieillit, étant donné que la valeur annuelle de la rente viagère est d'autant plus élevée que la personne à qui on l'impute est âgée.

3.4.4 Les gains totaux

Les gains totaux incluent les salaires et traitements, la solde et les indemnités militaires, le revenu net d'un emploi autonome agricole ou non agricole et les revenus provenant de chambreurs et de pensionnaires.

1969 et près de 40% si on utilise la base 1978, possèdent des avoirs financiers. On peut alors se demander si le flux de revenus est une mesure adéquate d'insuffisance de revenus.

En effet, peut-on traiter sur un même pied deux unités familiales parfaitement semblables, exception faite de la provenance d'une partie de leurs revenus: l'une recevant un montant donné en revenu de placement et l'autre le même montant en rente du Québec par exemple? Pour répondre à cette question, il faudrait certainement tenir compte de l'accessibilité qu'a une de ces unités à un stock d'avoirs[1].

Aux tableaux B-3a et B-3b en annexe, on constate que, tant dans la population âgée en général que dans la population âgée et pauvre, une proportion sans cesse croissante d'unités possède des avoirs financiers qui leur rapportent des revenus de placement. De 1971 à 1981, la proportion d'unités touchant des revenus de placement passe de 22 à 27%, alors que dans la population âgée en général cette proportion passe de 41 à 56%.

À l'exception de l'année 1977, ce sont toujours les unités familiales dont le chef a 70 ans et plus qui comptent la plus forte proportion de bénéficiaires: entre 20 et 30% selon les années. D'ailleurs, depuis 1977, on assiste à une baisse marquée de la proportion de bénéficiaires chez les unités dont le chef a entre 65 et 69 ans et qui vivent sous le seuil de pauvreté. Étant donné que la proportion globale d'unités âgées recevant des revenus de placement augmente, on peut attribuer la baisse de la proportion de bénéficiaires chez les chefs de 65 à 69 ans vivant sous le seuil de pauvreté

---

1. Une façon de tenir compte de ces avoirs dans le revenu des personnes serait de leur imputer un revenu qui serait égal à l'équivalent d'une rente viagère que la personne recevrait annuellement si elle convertissait ses avoirs pour acheter une telle rente.

Les montants reçus à titre de gains totaux étant essentiellement des revenus de travail, il n'est pas étonnant de constater que la proportion d'unités âgées et pauvres touchant cette source de revenu est très faible (moins de 7% des unités si on utilise la base 1969 pour déterminer le seuil de pauvreté et moins de 10% si on utilise la base 1978). De plus, on note une légère tendance à la baisse de la proportion d'unités familiales touchant des revenus provenant de cette source. Cette tendance est explicable par le vieillissement de la population âgée vivant sous le seuil de la pauvreté. En effet, on constate que la proportion d'unités gagnant un revenu décroît lorsque l'âge du chef augmente.

Par ailleurs, les hommes chefs de famille touchent des revenus au titre de cette source dans une proportion plus élevée que les femmes chefs de famille. Mentionnons enfin que la proportion de bénéficiaires croît avec le nombre de personnes dans l'unité et que ni la catégorie d'habitat ni le mode d'occupation ne sont des caractéristiques très significatives.

3.4.5 Les pensions privées

Aux tableaux B-5a et B-5b, nous voyons clairement que les pensions privées ne sont pas une source de revenu courante dans la population âgée du Québec. En effet, selon les années, entre 20 et 28% des unités dont le chef a 65 ans et plus bénéficient de pensions privées. Par contre, on constate une légère hausse de la proportion de bénéficiaires entre 1971 et 1981.

La proportion de bénéficiaires est encore plus faible dans la population âgée vivant sous le seuil de faibles revenus: entre 2,0 et 12% selon les années avec une tendance à la baisse entre 1971 et 1981. Donc, tout comme dans le cas des bénéficiaires de la RRQ, on constate qu'une proportion de moins en moins grande

d'unités bénéficiaires d'une pension privée vivent sous le seuil de faibles revenus[1]. (En utilisant la base de 1969 pour déterminer les seuils de pauvreté, on voit que 29,0% des bénéficiaires d'une pension privée vivent sous le seuil de pauvreté en 1971, 14,3% en 1973, 25,3% en 1975, 20,0% en 1977, 3,4% en 1979 et 4,8% en 1981. Ces chiffres sont de 26,1% en 1979 et 21,9% en 1981 si on utilise la base 1978.)

Tout comme dans le cas des paiements de RRQ, dans la population âgée et pauvre, ce sont les unités dont le chef est un homme et les unités composées de deux personnes et plus qui comptent les plus fortes proportions de bénéficiaires et ce, tout au long de la période d'observation. Or, ces unités sont de moins en moins nombreuses au sein de la population âgée et pauvre (voir tableau 3.8). On peut donc conclure que cette source de revenu contribue à sortir de la pauvreté les unités âgées qui en bénéficient.

Ces quelques remarques sur les revenus des personnes âgées vivant sous le seuil de la pauvreté nous permettent d'arriver à la conclusion suivante: les personnes âgées vivant sous le seuil de faibles revenus n'ont que très peu de sources de revenu privé. La pauvreté de ce groupe peut donc être diminuée, soit en augmentant les paiements de transfert, soit en augmentant les sources de revenu.

---

1. Proportion d'unités âgées bénéficiant d'une pension privée vivant sous le seuil de pauvreté = Proportion d'unités âgées et pauvres bénéficiant d'une pension privée ÷ Proportion d'unités âgées bénéficiant d'une pension privée x Proportion d'unités âgées vivant sous le seuil de pauvreté

3.5 Résumé et conclusion

Nous avons vu, à la section 3.3, que la population âgée vivant sous le seuil de faibles revenus forme un groupe de plus en plus homogène qui est essentiellement composé de femmes âgées de 70 ans et plus vivant hors famille dans de grands centres urbains.

Or, quand on regarde l'évolution des proportions de bénéficiaires des différentes sources de revenu qui vivent sous le seuil de la pauvreté, on s'aperçoit qu'une proportion de moins en moins élevée de bénéficiaires d'un revenu relié à la participation au marché du travail se retrouvent sous le seuil de faibles revenus (voir tableau 3.8). Ainsi, en 1971, 34% des unités familiales âgées qui recevaient des paiements de la Régie des rentes du Québec vivaient sous le seuil de la pauvreté. En 1981, cette proportion était de 15%. De même, en 1971, 29% des unités âgées recevant une pension privée vivaient sous le seuil de la pauvreté alors que seulement 5% des unités étaient dans ce cas en 1981.

Donc une proportion de moins en moins élevée de personnes âgées ayant participé au marché du travail se retrouvent sous le seuil de faibles revenus après avoir pris leur retraite et ce, parce que les paiements de RRQ et/ou les pensions privées viennent s'ajouter à la PSV (avec ou sans SRG). Ceci nous pousse à conclure que le problème de la pauvreté chez les personnes âgées en est un d'insuffisance de sources de revenu privé due à une non-participation au marché du travail. Cependant, vu l'augmentation des taux d'activité chez les femmes, une plus grande proportion d'entre elles cotisera au régime public et à des régimes privés de rentes et, à plus long terme, on devrait assister à une baisse sensible de l'incidence de la pauvreté chez les personnes âgées.

TABLEAU 3.8

ÉVOLUTION DE LA PROPORTION D'UNITÉS FAMILIALES ÂGÉES BÉNÉFICIANT DE DIFFÉRENTES SOURCES DE REVENU ET VIVANT SOUS LE SEUIL DE FAIBLES REVENUS, QUÉBEC, 1971-1981

Année / Base	1971	1973	1975	1977	1979	1981	1979	1981
	1969						1973	
Proportion d'unités familiales pauvres	56,6	47,7	51,7	44,8	38,7	32,7	58,8	51,6
Proportion des unités bénéficiant de PSV et SRG vivant sous le seuil de faibles revenus	56,7	47,6	51,9	43,7	38,0	32,3	58,5	51,4
Proportion des unités bénéficiant de RRQ vivant sous le seuil de faibles revenus	33,9	29,6	33,2	21,6	16,2	15,0	42,6	33,4
Proportion des unités bénéficiant de revenus de placement vivant sous le seuil de pauvreté	30,3	26,0	27,8	23,4	18,9	15,5	44,1	34,3
Proportion des unités bénéficiant de gains totaux vivant sous le seuil de pauvreté	11,9	8,6	8,3	11,8	5,8	8,9	21,4	13,8
Proportion des unités bénéficiant de pensions privées vivant sous le seuil de pauvreté	29,0	14,3	25,3	20,0	3,8	4,8	26,1	21,9

Source: Compilation de la DESSE à partir des données contenues dans les tableaux 3.4 et 3.5, B-1a à B-5a et B-1b à B-5b.

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

Depuis le début des années 60, les personnes âgées occupent une place sans cesse croissante dans la population du Québec, tant au point de vue nombre qu'au point de vue importance relative. Or, le vieillissement de la population entraîne plusieurs problèmes d'ordre économique, dont celui de la pauvreté.

Dans cette étude, nous avons analysé la situation de revenu de la population âgée du Québec pour la période 1971-1981. L'analyse porte sur deux aspects de la question: la répartition du revenu et l'incidence de la pauvreté. L'étude de l'évolution de la répartition du revenu permet de voir les inégalités au sein de la population des personnes âgées, alors que l'étude de l'incidence de la pauvreté permet de voir quelle est la situation des personnes âgées par rapport aux autres groupes de la population.

Depuis 1971, la répartition du revenu privé parmi les personnes hors famille âgées de 65 ans et plus, d'une part, et parmi les familles dont le chef est âgé de 65 ans et plus, d'autre part, est demeurée très inégale. Chez les personnes hors famille, seules celles qui appartiennent aux quintiles 4 et 5 de revenu total ont des revenus de sources privées, alors que chez les familles la situation est légèrement plus égalitaire, celles des trois quintiles supérieurs de revenu total se partageant 95% du revenu privé. Cette situation est restée la même tout au long de la décennie 1971-1981, bien que l'on assiste à une légère égalisation dans le cas des personnes vivant hors famille.

Par ailleurs, malgré ces inégalités dans les niveaux de revenu privé, les paiements de transfert moyens versés aux personnes hors famille, d'une part, et aux familles, d'autre part, ne

diffèrent que peu d'un quintile de revenu total à l'autre et on observe une égalisation de plus en plus grande de ces paiements entre 1971 et 1981. Ce phénomène est en grande partie attribuable aux différences de provenance des transferts versés aux personnes et familles des différents quintiles.

En effet, les transferts aux personnes hors famille appartenant aux trois premiers quintiles de revenu total, proviennent de la pension de sécurité de la vieillesse (PSV) et du supplément de revenu garanti (SRG), alors que dans le cas des quintiles 4 et 5 (où l'on retrouvait les transferts les moins élevés en début de période), les rentes du Régime de rentes du Québec (RRQ) ont une importance relative de plus en plus grande dans les transferts totaux. Or, ces paiements ont crû à un rythme plus rapide que les paiements de PSV et SRG, permettant un rattrapage des deux quintiles supérieurs. Dans le cas des familles, on observe le même phénomène mais dans les trois quintiles supérieurs de revenus.

L'égalisation des paiements de transfert n'implique pas que cette source de revenu devient moins redistributive. Il suffit de comparer la valeur des coefficients de concentration du revenu privé aux coefficients de Gini du revenu total pour avoir une idée du rôle égalisateur des paiements de transfert.

Outre les transferts, le système fiscal a lui aussi eu un effet égalisateur sur la répartition du revenu. Ceci est particulièrement vrai chez les familles dont le chef est âgé étant donné qu'on observe que la répartition du revenu privé n'a cessé de s'améliorer entre 1971 et 1981 et ce, malgré les grandes fluctuations dans la répartition du revenu total.

Les taxes et les transferts ont donc joué un rôle important dans l'égalisation de la répartition du revenu total et du revenu disponible. Cependant, comme nous l'avons mentionné plus haut, les disparités observées à l'intérieur de la population âgée sont demeurées appréciables tout au cours de la période. D'ailleurs, les personnes hors famille appartenant aux trois premiers quintiles de revenu total, ainsi que les familles se retrouvant dans les deux premiers quintiles de revenu total, comptent presque exclusivement sur les paiements de transfert pour subvenir à leurs besoins. Ces constatations, ainsi que la surreprésentation des personnes âgées dans le quintile inférieur de revenu total de la population totale qui a été observée pour l'année 1981, nous ont poussé à analyser l'incidence de la pauvreté chez les personnes âgées sur la même période.

Nous avons, pour des raisons pratiques, retenu l'approche limitée pour analyser la pauvreté. Cette approche met l'accent sur l'insuffisance des revenus. Les seuils de faibles revenus utilisés sont ceux élaborés par Statistique Canada à partir des Enquêtes sur les dépenses des familles.

L'incidence de la pauvreté chez les personnes âgées diminue grandement entre 1971 et 1981[1]. Cependant, c'est dans cette population que la proportion d'unités vivant sous le seuil de faibles revenus reste la plus élevée: en effet, selon les années, de 30 à 35% des unités familiales pauvres avaient des chefs âgés alors que seulement entre 16 et 18% de l'ensemble des unités familiales avaient un chef âgé. Nous avons par ailleurs vu que l'image de la population âgée vivant sous le seuil de faibles revenus devient de

---

1. Nous ne tenons compte que des chiffres obtenus en utilisant la base 1969 pour les seuils de pauvreté, car la base 1978 ne peut être appliquée qu'aux données de 1979 et 1981.

plus en plus claire entre 1971 et 1981. Elle est essentiellement composée de femmes, âgées de 70 ans et plus, vivant hors famille et dans de grands centres urbains.

Avant d'aborder la question des revenus de cette population, nous avons cru bon de mentionner qu'il y a certainement une surestimation de la proportion d'unités pauvres, étant donné que l'on ne tient pas compte de la taille du ménage lorsqu'on applique les seuils de pauvreté. Ainsi, en 1981, seulement environ 45% des personnes âgées vivant hors famille vivaient seules en réalité, ce qui implique que 55% d'entre elles bénéficiaient d'économies de partage. Or, ces économies pourraient être assez importantes pour que les ménages composés de plusieurs personnes hors famille pauvres ne soient pas sous le seuil de pauvreté.

L'analyse des revenus de la population âgée vivant sous le seuil de faibles revenus nous a permis de constater que très peu d'unités familiales touchent des revenus provenant des trois sources qui découlent directement d'une participation active ou passée au marché du travail: les gains totaux, les pensions privées et les rentes du Régime de rentes du Québec (RRQ). On remarque, par ailleurs, qu'une proportion de moins en moins grande de personnes âgées bénéficiant de rentes du RRQ ou de rentes privées, ou des deux, vivent sous le seuil de faibles revenus. Ceci implique que les montants de revenu provenant de ces sources, ajoutés aux paiements de PSV, sont assez élevés pour que les personnes qui en bénéficient (c'est-à-dire celles qui ont participé au marché du travail) ne soient plus dans la pauvreté.

Il ressort de cette analyse que le problème de pauvreté chez les personnes âgées résulte d'une insuffisance d'épargne puisqu'il touche essentiellement les personnes qui n'ont pas suffisamment ou qui n'ont pas du tout participé au marché du travail et qui n'ont pu de ce fait accumuler des rentes pour leur troisième âge en contribuant au régime public et à un régime privé de retraite.

BIBLIOGRAPHIE

ATKINSON, A.B., "On the Measurement of Inequality", Journal of Economic Theory, volume 2, 1970.

BEACH, C.M., D.E. Card et F. Flatters, Distribution of Income and Wealth in Ontario: Theory and Evidence, Ontario Economic Council, Toronto, 1981.

BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, Mesure du revenu des Québécois et de sa répartition, 1971-1979, (version préliminaire), Québec, 1982.

CHAMPERNOWNE, D.G., "A Comparison of Measures of Inequality of Income Distribution", The Economic Journal, décembre 1974.

CLICHE, P. et D. Fugère, La détermination d'un seuil de pauvreté: inventaire critique des mesures existantes, Ministère des Affaires sociales, Québec, 1979.

COMITÉ D'ÉTUDE SUR LE FINANCEMENT DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC ET SUR LES REGIMES SUPPLEMENTAIRES DE RENTES (COFIRENTES +), La sécurité financière des personnes âgées au Québec, Rapport final du comité, Ministère des Affaires sociales, Québec, 1977.

CONSEIL EXÉCUTIF. Secrétariat général (Développement social), Pour mieux répondre aux besoins de nos aînés, Rapport du groupe de travail sur la sécurité du revenu des personnes âgées, Québec, 1980.

FRAPPIER-DESROCHERS, M., Évolution de la répartition des revenus au Québec, 1961-1975: Quelques facteurs explicatifs, Dossiers de l'OPDQ, Québec, 1979.

KOLHM, S.C., "Unequal Inequalities I", Journal of Economic Theory, vol. 12, 1976.

MOON, M., The Measure of Economic Welfare: Its Application to the Aged Poor, Academic Press, New York, 1977.

OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC, L'économie du Québec dans les années '80, Québec, mai 1981.

PAGLIN, M., "The Measurement and Trend of Inequality: A Basic Revision", American Economic Review, vol. 65, no 4, septembre 1975.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC, Perspectives statistiques 1981, vol. 1, Québec, 1982.

SCHUTZ, R.R., "On the Measurement of Income Inequality", American Economic Review, vol. 41, 1951.

SEN, A.K., On Economic Inequalities, Oxford Press, Oxford, 1973.

SOCIAL PLANNING COUNCIL OF METROPOLITAN TORONTO, Old Age Insecurity, SPCMT, Toronto, août 1978.

STATISTIQUE CANADA, Enquête sur les finances des consommateurs, Documentation de la bande de microdonnées, Ottawa, 1972, 1974, 1976, 1978, 1980.

STATISTIQUE CANADA, Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu, no 13-206 au cat., Ottawa, 1971, 1973, 1975, 1977, 1979.

STATISTIQUE CANADA, Sécurité de vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint, no 86-509 au cat., hors série, Ottawa, 1982.

STATISTIQUE CANADA, Sécurité sociale: programmes nationaux, no 86-201 au cat., Ottawa, 1978.

STONE, L.O. et M.J. Maclean, Future Income Prospects for Canada's Senior Citizens, Institute for Research on Public Policy, Montréal, 1979.

ANNEXES

ANNEXE A

SEUILS DE PAUVRETÉ RÉVISÉS DE STATISTIQUE CANADA,
BASES 1969 ET 1979, POUR LE CANADA,
DE 1971 À 1981

TABLEAU A-1

SEUILS RÉVISÉS DE FAIBLES REVENUS, BASE 1969,
CANADA, 1971

Taille de l'unité familiale	Taille de la catégorie d'habitat				
	500 000 et plus	100 000-499 999	30 000-99 999	Moins de 30 000	Régions rurales
1 personne	2 765	2 588	2 514	2 312	2 010
2 personnes	4 007	3 752	3 643	3 351	2 918
3 personnes	5 114	4 789	4 649	4 278	3 719
4 personnes	6 082	5 693	5 528	5 086	4 422
5 personnes	6 798	6 365	6 180	5 686	4 945
6 personnes	7 463	6 988	6 784	6 241	5 427
7 personnes et +	8 183	7 660	7 438	6 842	5 950

Source: Statistique Canada, no 13-206 au catalogue, 1971.

TABLEAU A-2

SEUILS RÉVISÉS DE FAIBLES REVENUS, BASE 1969,
CANADA, 1973

Taille de l'unité familiale	Taille de la catégorie d'habitat				
	500 000 et plus	100 000-499 999	30 000-99 999	Moins de 30 000	Régions rurales
1 personne	3 116	2 917	2 833	2 606	2 265
2 personnes	4 516	4 229	4 106	3 777	3 286
3 personnes	5 763	5 397	5 239	4 821	4 191
4 personnes	6 854	6 417	6 230	5 732	4 984
5 personnes	7 661	7 173	6 965	6 409	5 573
6 personnes	8 411	7 875	7 646	7 034	6 116
7 personnes et +	9 222	8 633	8 383	7 711	6 706

Source: Statistique Canada, no 13-206 au catalogue, 1973.

TABLEAU A-3

SEUILS RÉVISÉS DE FAIBLES REVENUS, BASE 1969,
CANADA, 1975

Taille de l'unité familiale	Taille de la catégorie d'habitat				
	500 000 et plus	100 000-499 999	30 000-99 999	Moins de 30 000	Régions rurales
1 personne	3 829	3 584	3 481	3 202	2 783
2 personnes	5 549	5 197	5 046	4 641	4 038
3 personnes	7 081	6 632	6 437	5 924	5 150
4 personnes	8 422	7 886	7 655	7 044	6 124
5 personnes	9 414	8 814	8 558	7 876	6 849
6 personnes	10 335	9 677	9 396	8 644	7 516
7 personnes et +	11 333	10 608	10 301	9 476	8 240

Source: Statistique Canada, no 13-206 au catalogue, 1975.

TABLEAU A-4

SEUILS RÉVISÉS DE FAIBLES REVENUS, BASE 1969,
CANADA, 1977

Taille de l'unité familiale	Taille de la catégorie d'habitat				
	500 000 et plus	100 000-499 999	30 000-99 999	Moins de 30 000	Régions rurales
1 personne	4 466	4 161	4 041	3 717	3 231
2 personnes	6 433	6 034	5 859	5 388	4 688
3 personnes	8 221	7 700	7 473	6 878	5 980
4 personnes	9 778	9 156	8 888	8 178	7 110
5 personnes	10 930	10 233	9 936	9 144	7 951
6 personnes	11 999	11 235	10 909	10 036	8 726
7 personnes et +	13 158	12 316	11 960	11 002	9 567

Source: Statistique Canada, no 13-206 au catalogue, 1977.

TABLEAU A-5

SEUILS RÉVISÉS DE FAIBLES REVENUS, BASE 1969,
CANADA, 1979

Taille de l'unité familiale	Taille de la catégorie d'habitat				
	500 000 et plus	100 000-499 999	30 000-99 999	Moins de 30 000	Régions rurales
1 personne	5 285	4 984	4 805	4 420	3 841
2 personnes	7 661	7 174	6 967	6 407	5 574
3 personnes	9 775	9 156	8 886	8 178	7 111
4 personnes	11 627	10 887	10 568	9 724	8 454
5 personnes	12 997	12 167	11 815	10 873	9 454
6 personnes	14 268	13 359	12 971	11 934	10 375
7 personnes et +	15 645	14 644	14 221	13 082	11 376

Source: Statistique Canada, no 13-206 au catalogue, 1979.

TABLEAU A-6

SEUILS RÉVISÉS DE FAIBLES REVENUS, BASE 1969,
CANADA, 1981

Taille de l'unité familiale	Taille de la catégorie d'habitat				
	500 000 et plus	100 000-499 999	30 000-99 999	Moins de 30 000	Régions rurales
1 personne	6 549	6 131	5 954	5 476	4 759
2 personnes	9 492	8 889	8 632	7 938	6 907
3 personnes	12 112	11 344	11 010	10 133	8 811
4 personnes	14 406	13 490	13 093	12 049	10 475
5 personnes	16 104	15 076	14 639	13 472	11 713
6 personnes	17 679	16 552	16 071	14 787	12 855
7 personnes et +	19 384	18 144	17 620	16 208	14 095

Source: Statistique Canada, Seuils de faibles revenus, Division du revenu et des dépenses des consommateurs, février 1984.

TABLEAU A-7

SEUILS RÉVISÉS DE FAIBLES REVENUS, BASE 1978,
CANADA, 1979

Taille de l'unité familiale	Taille de la catégorie d'habitat				
	500 000 et plus	100 000-499 999	30 000-99 999	Moins de 30 000	Régions rurales
1 personne	6 493	6 166	5 784	5 347	4 802
2 personnes	8 567	8 130	7 585	7 039	6 275
3 personnes	11 459	10 859	10 149	9 440	8 403
4 personnes	13 205	12 550	11 732	10 913	9 713
5 personnes	15 388	14 569	13 587	12 659	11 295
6 personnes	16 806	15 879	14 842	13 805	12 332
7 personnes et +	18 498	17 516	16 370	15 224	13 587

Source: Statistique Canada, Seuils de faibles revenus, Division du revenu et des dépenses des consommateurs, février 1984.

TABLEAU A-8

SEUILS RÉVISÉS DE FAIBLES REVENUS, BASE 1978,
CANADA, 1981

Taille de l'unité familiale	Taille de la catégorie d'habitat				
	500 000 et plus	100 000-499 999	30 000-99 999	Moins de 30 000	Régions rurales
1 personne	8 045	7 640	7 167	6 626	5 949
2 personnes	10 614	10 073	9 398	8 721	7 775
3 personnes	14 198	13 455	12 575	11 697	10 412
4 personnes	16 361	15 549	14 536	13 521	12 035
5 personnes	19 066	18 051	16 835	15 684	13 995
6 personnes	20 823	19 674	18 390	17 105	15 279
7 personnes et +	22 919	21 702	20 283	18 863	16 835

Source: Statistique Canada, Seuils de faibles revenus, Division du revenu et des dépenses des consommateurs, février 1984.

ANNEXE B

REVENUS DES UNITÉS FAMILIALES DONT LE CHEF EST ÂGÉ
ET QUI VIVENT SOUS LE SEUIL DE LA PAUVRETÉ,
SELON CERTAINES CARACTÉRISTIQUES

TABLEAU B-1a

PROPORTION D'UNITÉS BÉNÉFICIAIRES
DE SÉCURITÉ DE VIEILLESSE AVEC OU SANS SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI,
SELON CERTAINES CARACTÉRISTIQUES,
UNITÉS FAMILIALES DONT LE CHEF EST ÂGÉ ET PAUVRE
QUÉBEC, 1971-1979

	1971	1973	1975	1977	1979	1981
			%			
Ensemble des unités dont le chef est âgé	97,6	96,1	96,4	96,1	97,3	97,9
Ensemble des unités pauvres et dont le chef est âgé	97,8	95,9	96,8	93,8	95,5	96,8
Nombre de personnes dans l'unité						
- 1	97,9	96,2	96,4	94,2	95,6	98,7
- 2	96,9	94,1	98,1	95,4	97,8	88,6
- 3 et plus[1]	100,0	100,0	100,0	71,7	80,8	83,4
Sexe du chef						
- masculin	96,5	94,9	98,6	95,6	93,3	94,4
- féminin	99,1	96,6	95,8	92,9	96,4	97,6
Âge du chef						
- 65 à 69 ans	93,1	89,7	92,9	87,8	90,1	90,7
- 70 à 74 ans	100,0	98,9	98,2	96,3	93,8	100,0
- 75 ans et plus	100,0	98,8	98,6	96,6	100,0	98,6
Mode d'occupation[2]						
- propriétaire	97,9	95,1	97,8	96,3	96,0	98,3
- logement partagé	97,2	95,9	96,1	88,8	89,7	93,3
- locataire	98,3	97,4	96,7	94,5	97,8	95,7
- autre	97,5	90,7		95,6	98,8	100,0
Catégorie d'habitat[2]						
- 100 000 et plus	98,3	95,3	95,8	91,3	94,7	96,2
- 30 000 - 99 999	100,0	90,9	95,7	95,3	97,0	100,0[1]
- 1 000 - 29 999	98,4	97,4	100,0	97,0	96,6	100,0
- régions rurales	95,6	97,6	100,0	97,4	97,2	93,7

1. Échantillon trop faible pour être significatif.
2. Définitions de l'Enquête sur les finances des consommateurs.
Source: Compilation de la DESSE à partir des Enquêtes sur les finances des consommateurs.

TABLEAU B-1b

PROPORTION D'UNITÉS BÉNÉFICIAIRES
DE SÉCURITÉ DE VIEILLESSE ET DE SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI,
SELON CERTAINES CARACTÉRISTIQUES,
UNITÉS FAMILIALES DONT LE CHEF EST ÂGÉ ET PAUVRE,
QUÉBEC, 1979 ET 1981 (BASE 1978)

	1979	1981
	%	
Ensemble des unités dont le chef est âgé	97,3	97,9
Ensemble des unités pauvres dont le chef est âgé	96,8	97,5
Nombre de personnes dans l'unité		
- 1	96,4	98,8
- 2	99,1	92,8
- 3 et plus[1]	92,4	87,2
Sexe du chef		
- masculin	96,5	96,7
- féminin	97,0	97,9
Âge du chef		
- 65 à 69 ans	93,0	93,4
- 70 à 74 ans	95,9	100,0
- 75 ans et plus	100,0	98,6
Mode d'occupation[2]		
- propriétaire	97,9	99,0
- logement partagé	90,4	93,9
- locataire	98,6	96,7
- autre	99,1	100,0
Catégorie d'habitat[2]		
- 100 000 et plus	96,2	96,9
- 30 000 - 99 999	97,7	100,0
- 1 000 - 29 999	97,7	100,0
- régions rurales	98,4	97,9

1. Échantillon trop faible pour être significatif.
2. Définitions de l'Enquête sur les finances des consommateurs.

Source: Compilation de la DESSE à partir des Enquêtes sur les finances des consommateurs.

TABLEAU B-2a

PROPORTION D'UNITÉS BÉNÉFICIAIRES DE RENTES DE LA RRQ,
SELON CERTAINES CARACTÉRISTIQUES,
UNITÉS FAMILIALES DONT LE CHEF EST ÂGÉ ET PAUVRE,
QUÉBEC, 1971-1979

	1971	1973	1975	1977	1979	1981
			%			
Ensemble des unités dont le chef est âgé	15,2	28,0	25,7	38,7	45,7	52,4
Ensemble des unités pauvres et dont le chef est âgé	9,1	17,4	16,5	18,7	19,1	24,1
Nombre de personnes dans l'unité						
- 1	5,8	10,0	12,2	15,3	17,1	20,2
- 2	17,0	40,0	29,7	31,0	28,0	45,6
- 3 et plus[1]	21,2	50,4	37,9	40,4	43,7	38,8
Sexe du chef						
- masculin	13,8	31,3	24,3	23,9	23,4	41,2
- féminin	4,6	8,2	11,5	16,0	17,4	18,3
Âge du chef						
- 65 à 69 ans	16,7	28,1	28,9	29,1	27,7	34,4
- 70 à 74 ans	12,8	25,3	19,7	22,4	25,1	24,5
- 75 ans et plus	1,1	4,4	5,3	9,3	10,1	18,1
Mode d'occupation[2]						
- propriétaire	13,2	24,2	23,0	22,2	19,2	33,1
- logement partagé	5,9	5,7	5,5	9,3	14,0	15,8
- locataire	11,3	23,9	17,6	25,0	29,6	29,8
- autre	-	8,5		5,6	5,5	16,4
Catégorie d'habitat[2]						
- 100 000 et plus	10,8	19,5	18,9	21,3	19,3	25,6
- 30 000 - 99 999	12,0	21,2	14,8	26,8	25,5	30,0[1]
- 1 000 - 29 999	5,5	15,5	11,5	7,2	14,5	16,7
- régions rurales	6,1	12,5	11,6	13,8	19,1	24,3

1. Échantillon trop faible pour être significatif.
2. Définitions de l'Enquête sur les finances des consommateurs.
- proportion négligeable.

Source: Compilation de la DESSE à partir des Enquêtes sur les finances des consommateurs.

TABLEAU B-2b

PROPORTION D'UNITÉS BÉNÉFICIAIRES DE RENTES DE LA RRQ, SELON CERTAINES CARACTÉRISTIQUES, UNITÉS FAMILIALES DONT LE CHEF EST ÂGÉ ET PAUVRE, QUÉBEC, 1979 ET 1981 (BASE 1978)

	1979	1981
	%	
Ensemble des unités dont le chef est âgé	45,7	52,4
Ensemble des unités pauvres dont le chef est âgé	33,1	33,9
Nombre de personnes dans l'unité		
- 1	30,2	29,7
- 2	44,5	52,8
- 3 et plus[1]	29,2	49,1
Sexe du chef		
- masculin	41,4	53,9
- féminin	28,4	24,3
Âge du chef		
- 65 à 69 ans	43,0	48,0
- 70 à 74 ans	39,2	34,0
- 75 ans et plus	22,4	26,3
Mode d'occupation[2]		
- propriétaire	37,4	40,2
- logement partagé	21,3	19,7
- locataire	39,2	40,8
- autre	26,5	27,6
Catégorie d'habitat[2]		
- 100 000 et plus	35,1	36,0
- 30 000 - 99 999	31,0	43,8
- 1 000 - 29 999	25,3	25,8
- régions rurales	33,5	24,9

1. Échantillon trop faible pour être significatif.
2. Définitions de l'Enquête sur les finances des consommateurs.

Source: Compilation de la DESSE à partir des Enquêtes sur les finances des consommateurs.

TABLEAU B-3a

PROPORTION D'UNITÉS BÉNÉFICIAIRES DE REVENUS DE PLACEMENT,
SELON CERTAINES CARACTÉRISTIQUES,
UNITÉS FAMILIALES DONT LE CHEF EST ÂGÉ ET PAUVRE,
QUÉBEC, 1971-1979

	1971	1973	1975	1977	1979	1981
			%			
Ensemble des unités dont le chef est âgé	41,1	47,4	44,3	48,2	54,3	56,2
Ensemble des unités pauvres et dont le chef est âgé	22,0	25,8	23,8	25,2	26,5	26,7
Nombre de personnes dans l'unité						
- 1	19,8	23,2	22,4	21,9	23,3	25,9
- 2	29,3	33,9	28,4	40,2	45,4	35,3
- 3 et plus[1]	19,8	35,6	28,9	29,1	38,0	16,2
Sexe du chef						
- masculin	24,3	27,6	27,7	25,4	33,5	29,5
- féminin	19,8	24,6	21,3	25,1	23,7	25,8
Âge du chef						
- 65 à 69 ans	17,7	28,1	23,2	28,3	26,0	22,2
- 70 à 74 ans	23,2	31,2	30,2	25,4	29,3	29,9
- 75 ans et plus	24,6	20,6	19,0	22,9	25,2	27,6
Mode d'occupation[2]						
- propriétaire	33,5	40,5	34,6	39,3	33,9	29,4
- logement partagé	20,6	19,5	22,3	19,4	18,6	25,2
- locataire	17,3	24,2	18,8	24,2	34,5	30,0
- autre	11,4	10,5		10,1	13,6	21,5
Catégorie d'habitat[2]						
- 100 000 et plus	21,1	26,0	23,3	22,7	25,2	26,7
- 30 000 - 99 999	39,6	42,2	31,2	33,8	27,7	29,6[1]
- 1 000 - 29 999	18,0	20,6	21,3	33,4	30,9	27,6
- régions rurales	13,9	23,6	22,8	19,4	26,6	22,9

1. Échantillon trop faible pour être significatif.
2. Définitions de l'Enquête sur les finances des consommateurs.

Source: Compilation de la DESSE à partir des Enquêtes sur les finances des consommateurs.

TABLEAU B-3b

PROPORTION D'UNITÉS BÉNÉFICIAIRES DE REVENUS DE PLACEMENT, SELON CERTAINES CARACTÉRISTIQUES, UNITÉS FAMILIALES DONT LE CHEF EST ÂGÉ ET PAUVRE, QUÉBEC, 1979 ET 1981 (BASE 1978)

	1979	1981
	%	
Ensemble des unités dont le chef est âgé	54,3	56,2
Ensemble des unités pauvres dont le chef est âgé	40,7	37,4
Nombre de personnes dans l'unité		
- 1	37,0	36,9
- 2	53,2	42,0
- 3 et plus	50,3	28,5
Sexe du chef		
- masculin	45,9	43,4
- féminin	37,8	34,5
Âge du chef		
- 65 à 69 ans	39,0	31,5
- 70 à 74 ans	43,2	40,2
- 75 ans et plus	40,3	39,3
Mode d'occupation[2]		
- propriétaire	50,2	39,9
- logement partagé	28,1	30,8
- locataire	45,5	41,7
- autre	30,4	33,2
Catégorie d'habitat[2]		
- 100 000 et plus	42,4	39,2
- 30 000 - 99 999	33,1	43,8
- 1 000 - 29 999	42,4	33,6
- régions rurales	36,8	26,0

1. Échantillon trop faible pour être significatif.
2. Définitions de l'Enquête sur les finances des consommateurs.

Source: Compilation de la DESSE à partir des Enquêtes sur les finances des consommateurs.

TABLEAU B-4a

PROPORTION D'UNITÉS BÉNÉFICIAIRES DE GAINS TOTAUX,
SELON CERTAINES CARACTÉRISTIQUES,
UNITÉS FAMILIALES DONT LE CHEF EST ÂGÉ ET PAUVRE,
QUÉBEC, 1971-1979

	1971	1973	1975	1977	1979	1981
			%			
Ensemble des unités dont le chef est âgé	28,0	26,2	23,6	26,9	25,5	23,2
Ensemble des unités pauvres et dont le chef est âgé	5,9	4,7	3,8	7,1	3,8	6,3
Nombre de personnes dans l'unité						
- 1	1,8	2,0	2,2	3,1	1,4	1,8
- 2	8,8	9,6	4,4	15,8	15,0	30,2
- 3 et plus[1]	53,9	37,8	36,5	57,9	31,1	25,8
Sexe du chef						
- masculin	8,0	9,4	5,9	11,4	6,6	10,7
- féminin	3,9	1,6	2,4	4,9	2,7	4,8
Âge du chef						
- 65 à 69 ans	9,8	8,7	8,3	13,2	7,0	11,9
- 70 à 74 ans	3,7	4,2	4,0	6,9	4,4	7,7
- 75 ans et plus	4,3	2,0	-	3,0	1,6	2,4
Mode d'occupation[2]						
- propriétaire	10,5	10,2	4,7	12,2	10,6	18,1
- logement partagé	3,7	-	1,2	1,3	2,7	1,6
- locataire	4,8	4,9	4,4	8,4	2,7	7,6
- autre	4,0	4,7		2,8	-	-
Catégorie d'habitat[2]						
- 100 000 et plus	4,5	2,7	2,8	7,9	4,1	6,0
- 30 000 - 99 999	4,5	5,3	8,3	11,6	2,4	10,1[1]
- 1 000 - 29 999	5,0	8,1	5,3	1,6	0,9	4,8
- régions rurales	11,2	6,8	3,8	6,1	7,9	13,8

1. Échantillon trop faible pour être significatif.
2. Définitions de l'Enquête sur les finances des consommateurs.
- proportion négligeable.

Source: Compilation de la DESSE à partir des Enquêtes sur les finances des consommateurs.

TABLEAU B-4b

PROPORTION D'UNITÉS BÉNÉFICIAIRES DE GAINS TOTAUX, SELON CERTAINES CARACTÉRISTIQUES, UNITÉS FAMILIALES DONT LE CHEF EST ÂGÉ ET PAUVRE, QUÉBEC, 1979 et 1981 (BASE 1978)

	1979	1981
	%	
Ensemble des unités dont le chef est âgé	25,5	23,2
Ensemble des unités pauvres dont le chef est âgé	9,3	6,2
Nombre de personnes dans l'unité		
- 1	6,7	2,4
- 2	8,5	23,0
- 3 et plus[1]	67,7	23,6
Sexe du chef		
- masculin	8,9	9,5
- féminin	9,5	4,7
Âge du chef		
- 65 à 69 ans	10,3	11,2
- 70 à 74 ans	9,6	8,5
- 75 ans et plus	8,4	2,6
Mode d'occupation[2]		
- propriétaire	12,4	15,1
- logement partagé	5,1	-
- locataire	7,0	4,6
- autre	15,0	1,0
Catégorie d'habitat[2]		
- 100 000 et plus	11,0	6,3
- 30 000 - 99 999	1,8	6,3
- 1 000 - 29 999	3,9	4,5
- régions rurales	12,8	8,5

1. Échantillon trop faible pour être significatif.
2. Définitions de l'Enquête sur les finances des consommateurs.

\- proportion négligeable.

Source: Compilation de la DESSE à partir des Enquêtes sur les finances des consommateurs.

TABLEAU B-5a

PROPORTION D'UNITÉS BÉNÉFICIAIRES DE PENSIONS PRIVÉES,
SELON CERTAINES CARACTÉRISTIQUES,
UNITÉS FAMILIALES DONT LE CHEF EST ÂGÉ ET PAUVRE,
QUÉBEC, 1971-1979

	1971	1973	1975	1977	1979	1981
			%			
Ensemble des unités dont le chef est âgé	19,7	21,7	23,3	27,1	22,5	28,1
Ensemble des unités pauvres et dont le chef est âgé	10,1	6,5	11,4	12,1	2,2	4,1
Nombre de personnes dans l'unité						
- 1	7,7	4,0	9,9	9,5	2,1	2,2
- 2	15,4	12,4	16,7	22,0	3,1	14,4
- 3 et plus[1]	20,6	27,8	15,7	24,4	-	12,1
Sexe du chef						
- masculin	15,2	9,3	14,1	17,4	1,4	9,7
- féminin	5,1	4,7	9,7	9,3	2,5	2,3
Âge du chef						
- 65 à 69 ans	9,8	4,8	15,1	12,2	3,7	4,7
- 70 à 74 ans	8,7	9,8	11,3	16,3	1,8	3,1
- 75 ans et plus	11,2	5,8	8,9	9,7	1,5	4,4
Mode d'occupation[2]						
- propriétaire	15,3	7,7	12,4	13,0	3,9	7,8
- logement partagé	6,3	4,4	3,6	9,4	4,0	3,6
- locataire	11,3	7,1	14,1	16,1	1,0	5,6
- autre	2,5	15,3		-	-	-
Catégorie d'habitat[2]						
- 100 000 et plus	12,3	9,0	14,6	18,4	3,0	4,5
- 30 000 - 99 999	17,9	2,5	13,1	7,2	-	9,7[1]
- 1 000 - 29 999	7,6	2,0	4,1	-	0,9	2,9
- régions rurales	2,2	5,6	2,2	1,9	1,4	-

1. Échantillon trop faible pour être significatif.
2. Définitions de l'Enquête sur les finances des consommateurs.
- proportion négligeable.

Source: Compilation de la DESSE à partir des Enquêtes sur les finances des consommateurs.

TABLEAU B-5b

PROPORTION D'UNITÉS BÉNÉFICIAIRES DE PENSIONS PRIVÉES SELON CERTAINES CARACTÉRISTIQUES, UNITÉS FAMILIALES DONT LE CHEF EST ÂGÉ ET PAUVRE, QUÉBEC, 1979 ET 1981 (BASE 1978)

	1979	1981
	%	
Ensemble des unités dont le chef est âgé	22,5	28,1
Ensemble des unités pauvres dont le chef est âgé	10,0	11,9
Nombre de personnes dans l'unité		
- 1	8,2	10,2
- 2	17,4	20,1
- 3 et plus[1]	4,8	15,5
Sexe du chef		
- masculin	13,1	16,9
- féminin	8,2	9,5
Âge du chef		
- 65 à 69 ans	12,1	13,1
- 70 à 74 ans	10,8	7,2
- 75 ans et plus	8,0	13,4
Mode d'occupation[2]		
- propriétaire	12,9	12,4
- logement partagé	8,1	11,5
- locataire	12,1	13,4
- autre	2,6	9,3
Catégorie d'habitat[2]		
- 100 000 et plus	12,0	14,2
- 30 000 - 99 999	6,5	12,4
- 1 000 - 29 999	9,4	6,1
- régions rurales	3,6	1,3

1. Échantillon trop faible pour être significatif.
2. Définitions de l'Enquête sur les finances des consommateurs.

Source: Compilation de la DESSE à partir des Enquêtes sur les finances des consommateurs.

Les années pour seul capital?

Évolution de la répartition des revenus de la population âgée au Québec 1971-1981

La situation financière des personnes âgées et l'incidence de la pauvreté dans cette couche de la population québécoise, voilà l'objet de cette étude du Bureau de la statistique du Québec.

Tout au long de la période 1971-1981, la répartition des revenus des personnes âgées n'évolue guère. En outre, plus de la moitié des hors-famille et près du tiers des familles ne comptent que sur les principaux programmes sociaux, dits de transfert, pour subvenir à leurs besoins.

Ainsi, l'incidence de la pauvreté demeure relativement plus élevée chez les personnes du troisième âge que dans l'ensemble de la population. De nombreuses personnes âgées n'ont encore que les années pour seul capital...

Bureau de
la statistique
du Québec

Imprimé au Québec, Canada